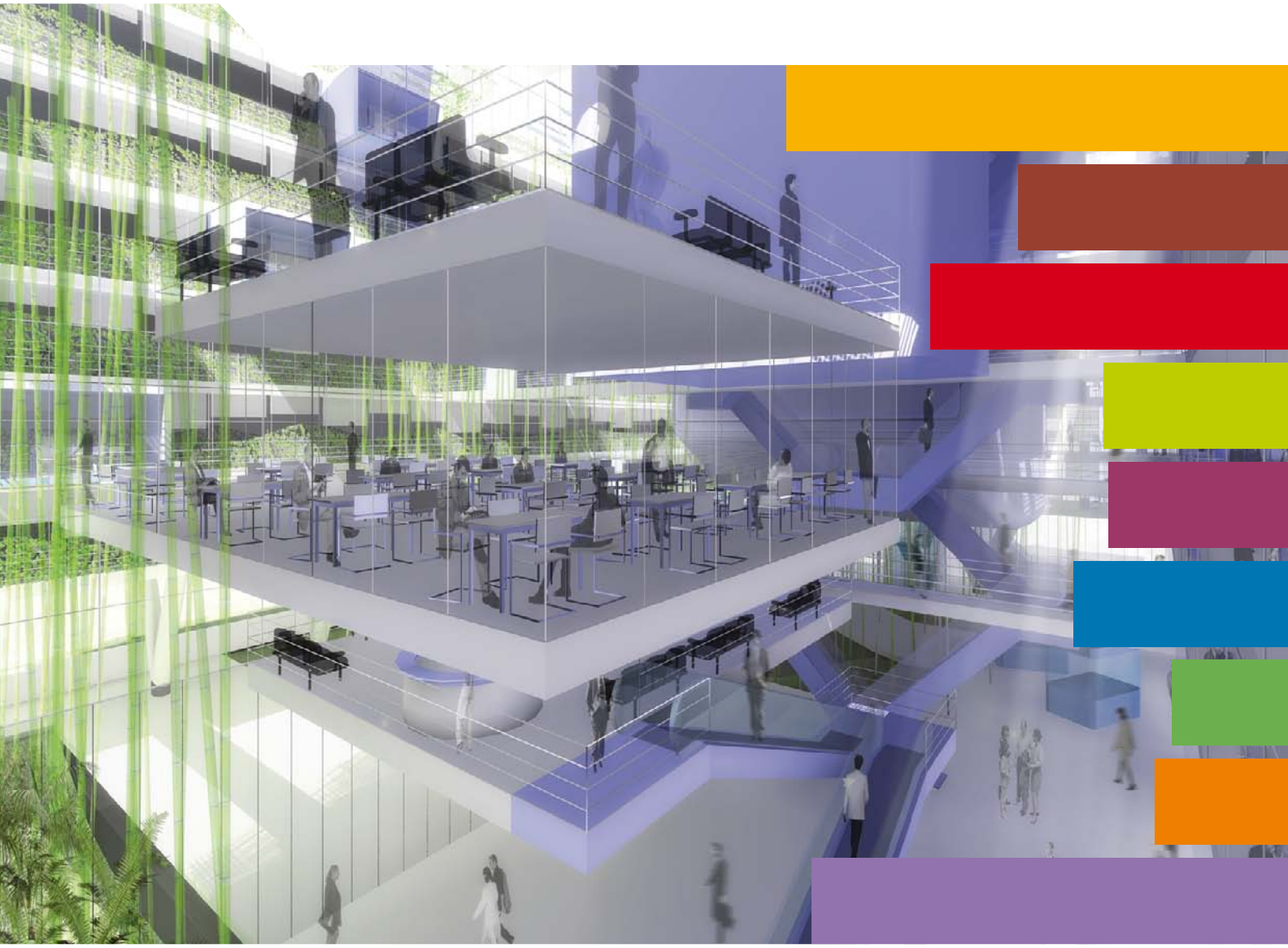
Panorama de l'entrepreneuriat 2011



OCDE

Panorama de l'entrepreneuriat 2011



Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les interprétations exprimées ne reflètent pas nécessairement les vues de l'OCDE ou des gouvernements de ses pays membres.

Merci de citer cet ouvrage comme suit :
OCDE (2011), *Panorama de l'entrepreneuriat 2011*, Éditions OCDE.
http://dx.doi.org/10.1787/9789264097735-fr

ISBN 978-92-64-09579-3 (imprimé)
ISBN 978-92-64-09773-5 (PDF)

Les données statistiques concernant Israël sont fournies par et sous la responsabilité des autorités israéliennes compétentes. L'utilisation de ces données par l'OCDE est sans préjudice du statut des hauteurs du Golan, de Jérusalem-Est et des colonies de peuplement israéliennes en Cisjordanie aux termes du droit international.

Crédits photo :
Couverture: © Jacques Ferrier architectures/image Ferrier Production. « Concept Office, immeuble de bureaux prototype à haute qualité environnementale conçu par Jacques Ferrier Architectures en partenariat avec EDF ».
Chapitres : © Philippe Mairesse/Devizu.

Les corrigenda des publications de l'OCDE sont disponibles sur : *www.oecd.org/editions/corrigenda*.

© OCDE 2011

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à *rights@oecd.org*. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) *info@copyright.com* ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) *contact@cfcopies.com*.

Avant-propos

Le présent Panorama de l'entrepreneuriat *est une nouvelle publication qui présente d'importants indicateurs relatifs à l'entrepreneuriat. Il y a peu encore, la plupart des recherches portant sur l'entrepreneuriat faisaient appel à des compilations* ad hoc *de données effectuées à l'appui de tel ou tel projet, et aucune statistique officielle ou presque n'existait sur le sujet. La panoplie d'indicateurs harmonisés présentée ici est la résultante du Programme d'indicateurs de l'entrepreneuriat OCDE-Eurostat (PIE). Lancé en 2006, ce programme est la première tentative de recueil et de publication de données internationales sur l'entrepreneuriat à partir de sources statistiques publiques officielles. Soucieux de relever le défi de la mise au point de nouveaux indicateurs de l'entrepreneuriat tout en réduisant le plus possible le coût de cet exercice pour les offices statistiques et la charge qu'il représente pour les entreprises, le PEI, au lieu d'élaborer de nouvelles enquêtes auprès des entreprises, privilégie l'exploitation de sources de données existantes.*

Le PIE définit l'entrepreneuriat comme le phénomène associé à l'activité entrepreneuriale, action humaine consistant à entreprendre pour générer de la valeur en créant ou en développant des activités économiques grâce à l'identification et à l'exploitation de nouveaux produits, processus ou marchés. En ce sens, l'entrepreneuriat est un phénomène qui se manifeste dans l'ensemble de l'économie et sous de nombreuses formes différentes, et produit de nombreux résultats eux aussi différents, qui ne sont pas toujours liés à la création de richesses financières ; par exemple, il peut s'agir d'améliorer l'emploi, de s'attaquer aux inégalités ou, de plus en plus souvent, de régler des problèmes environnementaux. Le défi relevé par le PIE consiste à mieux faire comprendre ces manifestations multiples de l'entrepreneuriat. Le fait étant établi qu'aucun indicateur ne peut à lui seul transcrire fidèlement ce dernier, il a été élaboré un ensemble de mesures qui traduisent tel ou tel aspect entrepreneurial ou type d'entrepreneuriat ; ces mesures sont dites indicateurs PIE de la performance entrepreneuriale. Il en existe actuellement une vingtaine, et le PIE couvre 25 pays ; l'un de ses principaux objectifs est d'étendre cette couverture à davantage d'indicateurs et de pays.

Le PIE adopte par ailleurs une démarche complète de mesure de l'entrepreneuriat en s'intéressant non seulement à la manifestation du phénomène entrepreneurial, mais aussi aux facteurs qui l'influencent. Ces facteurs vont des conditions de marché et du cadre réglementaire à la culture et aux conditions d'accès à des financements. Si certains domaines qui déterminent l'entrepreneuriat se prêtent plus aisément à ce travail de mesure (par exemple, l'existence d'un droit de la concurrence et sa rigueur, ou les coûts administratifs engendrés par la création d'une entreprise dans un pays), la difficulté réside pour d'autres déterminants à trouver des objets mesurables (par exemple, le capital-risque ou les capitaux apportés par des investisseurs-tuteurs) ou à appréhender la nature exacte de leurs liens avec l'entrepreneuriat (à propos, par exemple, de l'item « culture »). Le PIE s'efforce de contribuer à faire progresser la recherche portant sur des déterminants moins bien compris et moins mesurables de l'entrepreneuriat.

L'ouvrage est divisé en deux parties. La première présente les aspects conceptuels et méthodologiques relatifs à la mesure de l'entrepreneuriat et de ses déterminants. Dans cette première édition du Panorama de l'entrepreneuriat, *deux thèmes sont traités : la qualité et la comparabilité internationale des indicateurs de l'entrepreneuriat calculés à partir des registres statistiques des entreprises, et la mise en pratique du concept d'entrepreneuriat vert à des fins de mesure. Les éditions futures de cette publication s'intéresseront aux progrès effectués dans la mesure de tel ou tel type d'entrepreneuriat, à l'instar par exemple des entreprises en forte croissance et de*

l'entrepreneuriat social, ou de déterminants précis tels que la culture et les capacités entrepreneuriales. Le choix des thèmes passés en revue traduit l'ambition qu'a le PIE de mettre en place des mesures solides et comparables de l'entrepreneuriat et de ses déterminants.

La seconde partie de la publication se divise en huit sections, qui abordent principalement les indicateurs de la performance entrepreneuriale, mais présentent également une sélection d'indicateurs portant sur les déterminants. Les sections initiales sont centrées sur les données structurelles de la population des entreprises (1) et sur les indicateurs de la démographie des entreprises (2 à 4). Une section distincte (5) présente des indicateurs actualisés de l'entrepreneuriat, qui donnent des informations à jour, mais pas toujours comparables, sur la dynamique des entreprises. La section 6 s'intéresse à la dimension homme-femme de l'entrepreneuriat et la section 7 fournit des exemples d'indicateurs sur les entrepreneurs migrants. La dernière section (8) propose une sélection d'indicateurs des déterminants entrepreneuriaux puisés à différentes sources internationales.

Le Programme d'indicateurs de l'entrepreneuriat OCDE-Eurostat a bénéficié du généreux parrainage de la Ewing Marion Kauffman Foundation *des États-Unis et du Consortium international pour l'entrepreneuriat (ICE), ainsi que des conseils et du soutien du Groupe de pilotage du PIE, dont font partie :*

Australie	Richard Seymour	Université de Sydney
Brésil	Cristiano Santos	IBGE
	Amisha Miller	Endeavor
Canada	Denis Martel	Industrie Canada
	Sonja Djukic	Industrie Canada
Danemark	Anders Hoffman (Président)	Ministère de l'Économie et des Entreprises
	Dorte Hoeg Koch	Ministère de l'Économie et des Entreprises
	Peter Bøegh Nielsen	Office statistique national
États-Unis	Rick Clayton (Co-président)	Bureau of Labor Statistics
	David Talan	Bureau of Labor Statistics
	Ron Jarmin	US Census Bureau
	Javier Miranda	US Census Bureau
Finlande	Marko Tuomiaro	Office statistique national
Hongrie	Zoltan Roman	Académie des sciences
Italie	Caterina Viviano	ISTAT
Japon	Mikio Suga	Université internationale de Tokyo
	Hideo Umezawa	Office statistique national
Portugal	Paula Bordelo	Office statistique national
Royaume-Uni	Karen Grierson	Ministère des Entreprises, de l'Innovation et des Compétences
Suède	Håkan Alm	Ministère des Entreprises, de l'Énergie et des Communications
Fondation Kauffman	E.J. Reedy	
Commission européenne	Ludger Odenthal	DG Entreprises et industrie
Eurostat	Merja Hult	Statistiques structurelles sur les entreprises
	Manfred Schmiemann	
	Aleksandra Stawinska	
OCDE	Benoît Arnaud	Direction des statistiques
	Tim Davis	
	Dominique Guellec	
	Mariarosa Lunati	

Mariarosa Lunati a coordonné la préparation de cette publication. Benoît Arnaud, Michela Gamba, Eric Gonnard, Emmanuelle Guidetti, Alexandros Ragoussis and Gueram Sargsyan ont été responsable de l'ensemble du travail technique pour la rédaction du manuscrit. La publication a bénéficié des commentaires de Nadim Ahmad, Dominique Guellec et Paul Schreyer.

Martine Durand

Chef statisticien et directeur de la direction des statistiques de l'OCDE.

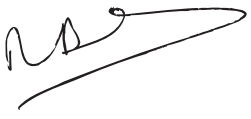


Table des matières

Guide de lecture 7

Partie I
Mesurer l'entrepreneuriat

Chapitre 1. **Indicateurs de l'entrepreneuriat et registres d'entreprises : importance de la comparabilité internationale** 13
1.1. Contexte 14
1.2. Importance des registres statistiques d'entreprises en matière de comparabilité 17
1.3. Mettre au point des indicateurs actualisés de l'entrepreneuriat 21
Notes 22
Références 22

Chapitre 2. **Mesurer l'entrepreneuriat vert** 25
2.1. Définitions et mesures de l'entrepreneuriat vert 26
2.2. La notion de « vert » dans le contexte de l'entrepreneuriat 31
2.3. Remarques finales 34
Notes 35
Références 35
Annexe I.A. Exemple de secteurs environnementaux 37

Partie II
Indicateurs de l'entrepreneuriat

Indicateurs structurels sur la population des entreprises 45
1. Les entreprises par classe de taille 46
2. L'emploi par classe de taille 48
3. La valeur ajoutée par classe de taille 50
4. Les exportations par classe de taille 52

Naissance, décès et survie des entreprises 55
5. Taux de naissance des entreprises employant des salariés 56
6. Taux de décès des entreprises employant des salariés 60
7. Taux de renouvellement des entreprises employant des salariés 64
8. Taux de survie des entreprises employant des salariés 66

Création et destruction d'emplois 71

9. Création et destruction d'emplois dues aux naissances et décès d'entreprises. 72
10. Création et destruction d'emplois dans les entreprises survivantes 74

Croissance des entreprises 77

11. Taux d'entreprises à forte croissance 78
12. Taux de « gazelles » 80
13. Répartition des entreprises par taux de croissance 82

Indicateurs actualisés de l'entrepreneuriat 85

14. Nombre d'entreprises nouvelles 86
15. Répartition des entreprises nouvelles par secteur d'activité 88
16. Nombre de faillites 90

Entrepreneuriat féminin 93

17. Activité entrepreneuriale par sexe 94
18. Obstacles à l'entrepreneuriat par sexe 96

Entrepreneuriat immigré 99

19. Proportion de chefs d'entreprise étrangers 100

Déterminants de l'entrepreneuriat : quelques indicateurs 103

20. Cadre réglementaire : créer une entreprise 104
21. Accès aux financements : le capital-risque 106
22. Culture : l'image des entrepreneurs 108

Annexe II.A. **Sources des données concernant les indicateurs actualisés de l'entrepreneuriat** 111

Annexe II.B. **Liste des indicateurs des déterminants entrepreneuriaux** 115

Ce livre contient des...



StatLinks

Accédez aux fichiers Excel® à partir des livres imprimés !

En bas à droite des tableaux ou graphiques de cet ouvrage, vous trouverez des *StatLinks*. Pour télécharger le fichier Excel® correspondant, il vous suffit de retranscrire dans votre navigateur Internet le lien commençant par : ***http://dx.doi.org***.
Si vous lisez la version PDF de l'ouvrage, et que votre ordinateur est connecté à Internet, il vous suffit de cliquer sur le lien.
Les *StatLinks* sont de plus en plus répandus dans les publications de l'OCDE.

Guide de lecture

La présente publication détaille les indicateurs de l'entrepreneuriat recueillis par le Programme d'indicateurs de l'entrepreneuriat OCDE-Eurostat (PIE). Lancé en 2006, ce programme élabore différentes mesures de l'entrepreneuriat et de ses déterminants en partant d'un cadre conceptuel simplifié qui fait la distinction entre la manifestation de l'entrepreneuriat, les facteurs qui l'influencent et ses impacts sur l'économie ou la société. Un ensemble d'**indicateurs de la performance entrepreneuriale** est proposé pour comprendre et comparer l'importance et la typologie de l'entrepreneuriat à l'œuvre dans différents pays. Cette démarche traduit l'idée que les analystes ne devraient pas s'intéresser, pour étudier l'entrepreneuriat, à la seule création d'entreprise ou à une quelconque autre mesure isolée : les entrepreneurs et les forces entrepreneuriales peuvent se rencontrer dans de nombreuses entreprises existantes, et comprendre le dynamisme de ces acteurs vis-à-vis de l'économie est aussi important qu'appréhender la dynamique des entreprises de création récente.

Cette publication comporte aussi une sélection d'**indicateurs des déterminants de l'entrepreneuriat** : le choix de ces indicateurs a été effectué en fonction de leur nouveauté, c'est-à-dire selon qu'ils ont été initialement compilés et harmonisés par l'OCDE, ou récemment produits ou actualisés par d'autres sources internationales. Le lecteur trouvera en annexe une liste complète des indicateurs des déterminants issue du rapport *Quality Assessment of Entrepreneurship Indicators* élaboré chaque année par le Consortium international pour l'entrepreneuriat (ICE).

Chaque indicateur est précédé d'un bref texte expliquant ce que l'on mesure ainsi que le cadre de l'action publique dans lequel il s'inscrit, et suivi d'une définition détaillée et de détails sur sa comparabilité internationale.

Collecte des données

Les indicateurs faisant partie du cadre PIE n'ont pas tous atteint le même niveau de développement. Certains d'entre eux sont des composantes bien établies de collecte de données, tandis que d'autres ne sont en place que dans un nombre restreint de pays, et que leur définition harmonisée fait l'objet de débats. Les indicateurs présentés dans ces pages reflètent cette diversité :

1. Les entreprises par catégorie de taille
2. L'emploi par catégorie de taille
3. La valeur ajoutée par catégorie de taille
4. Les exportations par catégorie de taille
5. Taux de naissance des entreprises employant des salariés
6. Taux de décès des entreprises employant des salariés
7. Taux de renouvellement des entreprises employant des salariés
8. Taux de survie des entreprises employant des salariés

9. Création et destruction d'emplois dues aux naissances et décès d'entreprises
10. Création et destruction d'emplois dans les entreprises survivantes
11. Taux d'entreprises à forte croissance
12. Taux de « gazelles »
13. Répartition des entreprises par taux de croissance
14. Nombre d'entreprises nouvelles
15. Répartition des entreprises nouvelles par secteur d'activité
16. Nombre de faillites
17. Activité entrepreneuriale par sexe
18. Obstacles à l'entrepreneuriat par sexe
19. Proportion de chefs d'entreprise étrangers
20. Cadre réglementaire : créer une entreprise
21. Accès aux financements : le capital-risque
22. Culture : l'image des entrepreneurs

Les indicateurs 1 à 13 reposent sur des définitions harmonisées. Leur source est la base de données SDBS (statistiques structurelles et démographiques des entreprises) de l'OCDE, sauf pour l'indicateur 4, qui s'inspire de la base de données TEC (statistiques du commerce en fonction des caractéristiques des entreprises) de l'OCDE, et pour l'indicateur 13, qui est issu d'un rapport de recherche FORA-NESTA. Les données SDBS sont recueillies chaque année par le biais de questionnaires harmonisés. Les données relatives aux indicateurs 1 à 3 font référence à des statistiques structurelles sur les entreprises, tandis que les indicateurs 5 à 13, c'est-à-dire les indicateurs centraux de la performance entrepreneuriale, se composent de données démographiques sur les entreprises.

Les indicateurs 14 à 16 résultent d'un nouveau processus de collecte de données. Ils sont conçus pour compléter les indicateurs harmonisés et démographiques de la base SDBS, dans la mesure où leur principal objectif est de fournir les renseignements actualisés, au prix toutefois de quelques restrictions de la comparabilité internationale.

Les données sur l'entrepreneuriat féminin (indicateurs 17 et 18) et sur les entrepreneurs migrants (indicateur 19) sont présentées à titre illustratif ; la collecte de données dans ces deux domaines n'est qu'embryonnaire et le programme PIE a commencé à combler cette lacune. Les données présentées proviennent pour l'essentiel des instituts statistiques nationaux ; dans un cas, une source non officielle a toutefois été utilisée.

Les autres indicateurs composent une sélection de déterminants de l'entrepreneuriat, choisis soit pour leur nouveauté, soit parce qu'ils résultent d'un processus original de collecte et d'harmonisation par l'OCDE. Les sources de données, variées, sont aussi bien officielles que non officielles.

Ventilation par catégorie d'effectif

Habituellement, les indicateurs des statistiques structurelles sur les entreprises utilisent cinq catégories d'effectif, en fonction du nombre de « personnes occupées », en recherchant le meilleur alignement possible des données d'un pays et d'une variable à l'autre : 1-9, 10-19, 20-49, 50-249, 250+. Toutefois, toutes les informations nationales ne correspondent pas parfaitement à cette taxinomie, et les disparités catégorielles sont rapportées pour chaque indicateur.

S'agissant des données démographiques sur les entreprises, comme la grande majorité des entreprises de création récente sont des micro-entreprises, l'analyse se concentre en général encore plus sur ces très petites entreprises, et la ventilation habituelle des données collectées est la suivante : 1-4, 5-9, 10+.

Ventilation par activité

En ce qui concerne les indicateurs de la démographie des entreprises, dans la partie II de cet ouvrage une ventilation par activité est également proposée, faisant habituellement la distinction entre secteur manufacturier et secteur des services.

Le secteur manufacturier comprend : activités extractives ; fabrication ; électricité, gaz et eau.

Le secteur des services comprend : commerce de gros et de détail ; hôtels et restaurants ; transport, entreposage et communication ; intermédiation financière ; immobilier, locations et activités de services aux entreprises.

S'agissant des taux de naissance et de décès des entreprises ayant des salariés, les données sont également présentées pour les secteurs suivants : produits alimentaires, boissons et tabac ; équipements électriques et optiques ; commerce ; autres activités de services aux entreprises.

Déterminants						**Performance entrepreneuriale**	**Impact**
Cadre réglementaire	*Situation du marché*	*Accès aux financements*	*Création et diffusion de connaissances*	*Capacités entrepreneuriales*	*Culture*	***Entreprises***	Création d'emplois
Obstacles administratifs à l'entrée	Droit de la concurrence	Accès à l'emprunt	Investissement dans la R-D	Formation et expérience des entrepreneurs	Attitude du public à l'égard des risques	***Création d'emploi***	Croissance économique
Obstacles administratifs à la croissance	Concurrence	Investisseurs-tuteurs	Interface université/industrie	Formation à la gestion d'entreprises et à l'entrepreneuriat (qualifications)	Attitudes à l'égard des entrepreneurs	***Création de richesse***	Réduction de la pauvreté
Réglementation des faillites	Accès au marché intérieur	Accès au capital-risque	Coopération technologique entre les entreprises	Infrastructures entrepreneuriales	Désir de créer une entreprise		Formalisation du secteur informel
Réglementation en matière de sécurité, de santé et d'environnement	Accès aux marchés étrangers	Accès à d'autres types de fonds propres	Diffusion de la technologie	Immigration	Formation à l'entrepreneuriat (état d'esprit)		
Réglementation des produits	Niveau d'intervention du secteur public	Marchés d'actions	Accès à haut débit				
Réglementation du marché du travail	Marchés publics						
Système judiciaire et juridique							
Sécurité sociale et assurance-maladie							
Impôts sur les revenus ; impôts sur le patrimoine/droits de succession							
Impôts sur les sociétés et sur le capital	Systèmes de brevets ; normes						

Entreprises	***Création d'emploi***	***Création de richesse***
Taux de création d'entreprises employant des salariés	Part des entreprises à forte croissance (emploi)	Part des entreprises à forte croissance (chiffre d'affaires)
Taux de cessation d'entreprises employant des salariés	Part des nouvelles entreprises à forte croissance (emploi)	Part des nouvelles entreprises à forte croissance (chiffre d'affaires)
Taux de renouvellement des entreprises	Nombre d'entreprises nouvelles	Valeur ajoutée par les entreprises jeunes ou petites
Croissance nette de la population d'entreprises	Nombre total d'entreprises	Contribution à la productivité des entreprises jeunes ou petites
Taux de survie après 3 et 5 ans	Emploi dans les entreprises de 3 et 5 ans	Innovation dans les entreprises jeunes ou petites
Proportion d'entreprises de 3 et 5 ans	Taille moyenne des entreprises après 3 et 5 ans	Résultat à l'exportation des entreprises jeunes ou petites

PARTIE I

Mesurer l'entrepreneuriat

PARTIE I

Chapitre 1

Indicateurs de l'entrepreneuriat et registres d'entreprises : importance de la comparabilité internationale

1.1. Contexte

L'entrepreneuriat et les entrepreneurs sont reconnus depuis longtemps comme des moteurs importants de la croissance économique, de l'emploi, de l'innovation et de la productivité par les analystes et les théoriciens de l'économie – voire depuis plusieurs siècles si l'on remonte jusqu'à Cantillon, premier économiste à avoir tenté de définir et de décrire le rôle des entrepreneurs.

Ce constat apparaît encore plus manifeste depuis quelques décennies, les décideurs publics de nombreux pays et des organisations internationales ayant explicitement admis l'importance de l'entrepreneuriat et affirmé leur engagement en faveur de l'amélioration de l'environnement entrepreneurial par la suppression des obstacles ou la conduite d'actions mieux ciblées.

L'application et la définition de ces politiques pâtissaient encore récemment d'un déficit, quoique en diminution, de données empiriques sur les facteurs influençant l'entrepreneuriat et sur ses avantages. Les documents publics traitant de l'entrepreneuriat l'amalgamaient généralement avec les petites et moyennes entreprises (PME), voire incluaient les travailleurs indépendants, alors qu'aucune de ces deux catégories ne traduit pleinement la réalité de l'entrepreneuriat.

Cet état de fait reflète des statistiques plus nombreuses sur les PME et les travailleurs indépendants, mais aussi l'ambiguïté qui entoure généralement l'entrepreneuriat. Celle-ci a été encore accentuée par la nécessité pour les pouvoirs publics d'établir des comparaisons internationales de l'entrepreneuriat. En l'absence de définitions précisant la nature de l'entrepreneuriat et d'indicateurs comparables à l'échelle internationale, ils se sont retrouvés quelque peu démunis lorsqu'il a fallu élaborer des mesures, notamment pour tirer des enseignements des meilleures pratiques internationales.

Ces insuffisances et l'importance croissante des politiques sur l'entrepreneuriat ont accru la nécessité de disposer d'une base plus fiable d'indicateurs comparables au niveau international et d'une mesure de l'entrepreneuriat approuvée à l'échelle internationale. L'objectif était de pouvoir fournir des informations non seulement sur le nombre d'entrepreneurs ou l'ampleur de l'entrepreneuriat, mais aussi sur les déterminants et, dans l'idéal, sur l'impact. La création d'une économie plus entrepreneuriale n'est en effet pas une fin en soi, mais le moyen d'atteindre un but plus large.

Compte tenu de l'expérience de l'OCDE en matière de développement de données internationales, de nombreux groupes et pays ont sollicité son aide et ses conseils pour élaborer un cadre de ce type en s'appuyant sur son réseau international de statisticiens, d'analystes et de responsables gouvernementaux. C'est la raison pour laquelle l'OCDE a créé le Programme d'indicateurs de l'entrepreneuriat OCDE-Eurostat (PIE)[1], qui regroupe des travaux de recherche et de définition novateurs visant à améliorer la compréhension et l'évaluation actuelles de l'entrepreneuriat.

Définir l'entrepreneuriat

L'entrepreneuriat est un phénomène qui se manifeste dans l'ensemble de l'économie sous différentes formes produisant des résultats très variés qui n'ont pas nécessairement trait à la création de richesses financières. Ils peuvent par exemple être associés à la création d'emplois, au traitement des inégalités ou, et de plus en plus, à des questions environnementales. Le PIE avait par conséquent pour enjeu de mieux comprendre ces résultats et manifestations de différentes natures tout en s'intéressant en priorité à la mesure de l'entrepreneuriat. Aussi était-il indispensable de parvenir à une définition qui tienne compte de l'essence de l'entrepreneuriat et qui embrasse ces différentes questions tout en demeurant bien ciblée et, surtout, quantifiable.

La définition donnée par le PIE est indiquée ci-après. Elle cible volontairement l'entrepreneuriat à caractère commercial et tient compte de trois composantes : les entrepreneurs, l'activité entrepreneuriale et l'entrepreneuriat.

- ***Les entrepreneurs*** *sont des personnes (propriétaires de leur entreprise) qui cherchent à générer de la valeur* via *la création ou le développement d'une activité économique en identifiant et en exploitant de nouveaux produits, procédés ou marchés.*
- ***L'activité entrepreneuriale*** *est l'action humaine consistant à entreprendre en vue de générer de la valeur* via *la création ou le développement d'une activité économique en identifiant et en exploitant de nouveaux produits, procédés ou marchés.*
- ***L'entrepreneuriat*** *est le phénomène associé à l'activité entrepreneuriale.*

Il importe de préciser quelques points dans le cadre de ces définitions :

- Le premier porte sur la distinction importante qu'il convient d'établir entre entrepreneurs et activité entrepreneuriale. L'activité entrepreneuriale suppose toujours la présence d'entrepreneurs, alors que ces derniers peuvent exister indépendamment de l'activité entrepreneuriale. Il s'agit là d'un point essentiel car la définition reconnaît que des personnes travaillant dans une entreprise peuvent faire montre d'entrepreneuriat sans pour autant en être propriétaire ou actionnaire. Autrement dit, toutes les entreprises, même celles qui ne sont pas dirigées par un entrepreneur, peuvent relever de l'activité entrepreneuriale. Par exemple, les entreprises qui sont détenues par des actionnaires ou des fonds fiduciaires et dont les dirigeants sont salariés peuvent s'avérer néanmoins entrepreneuriales, et la manière dont elles mènent leurs activités, en identifiant et en exploitant de nouveaux produits, procédés ou marchés, peut bénéficier à d'autres entreprises détenues et gérées par des entrepreneurs.
- Le deuxième point, qui découle du précédent, précise que les concepts d'entrepreneur et d'entrepreneuriat ne concernent pas exclusivement les petites entreprises ou les travailleurs indépendants, contrairement à ce qu'ont souvent avancé de nombreuses études par commodité. Selon le PIE, la création de valeur *via* l'identification et l'exploitation de nouveaux produits, procédés et marchés n'est aucunement le pré carré des petites entreprises et des entrepreneurs, aussi importants ceux-ci soient-ils dans le processus entrepreneurial. Il convient en outre de ne pas proposer une définition qui puisse s'avérer contre-productive du point de vue des actions publiques à mener. À l'évidence, les grandes entreprises peuvent être entrepreneuriales et il importe de les prendre en considération lors de la mise au point de mesures en faveur de l'entrepreneuriat.
- Troisièmement, l'entrepreneuriat est très étroitement lié à l'idée selon laquelle les entreprises entrepreneuriales présentent des particularités qui les distinguent des autres entreprises : il est clair qu'elle visent la nouveauté, que ce soit en créant ou en identifiant de nouveaux procédés, de nouveaux produits ou de nouveaux marchés.

Toutes les entreprises ne sont pas entrepreneuriales, et toutes les entreprises de création récente ne le sont pas non plus (ce qui a des conséquences importantes pour le cadre et les indicateurs élaborés par le PIE, ainsi que sur la manière de les interpréter).

- Le quatrième point porte essentiellement sur l'ambition de créer de la valuer. De nombreuses études portant sur l'entrepreneuriat s'intéressent uniquement aux entrepreneurs ou aux entreprises entrepreneuriales qui réussissent. Or l'échec constitue une part très importante du processus entrepreneurial et en comprendre les raisons peut s'avérer riche d'enseignements. Les entrepreneurs qui ont échoué n'en demeurent pas moins des individus entrepreneuriaux et, de fait, des entrepreneurs.
- Enfin, le dernier point concerne la notion de « valeur ». Les gouvernants souhaitent faciliter ou encourager la croissance de l'entrepreneuriat parce qu'il est reconnu comme un facteur au service du « bien ». Il leur incombe de déterminer la manière de parvenir à ce « bien » et de le définir. Ce « bien » ou but visé désigne la création de valeur dans des domaines qui peuvent être très diversifiés, comme nous l'avons dit plus haut. La « valeur » peut donc par conséquent être ou non monétaire. Elle figurera naturellement parmi les objectifs visés par les pouvoirs publics, qui prendront ensuite des mesures pour les atteindre. Certains pays mettront par exemple l'accent sur la contribution de l'entrepreneuriat à la croissance économique, alors que d'autres préféreront privilégier sa contribution à la résolution des problèmes environnementaux ou à l'intégration dans la société.

Élaborer des indicateurs

Du fait de la diversité des résultats et des manifestations de l'entrepreneuriat, il est évident qu'un seul indicateur ne saurait en rendre compte, surtout si l'on pense à ses différentes visées. Certains entrepreneurs auront par exemple un potentiel de croissance limité, reflet de la valeur de leur idée ou de leur propre motivation, expérience ou capacité. D'autres présenteront au contraire un potentiel de croissance colossal, quantifiable *ex* et *post ante*. Pour englober ces différences, les indicateurs doivent être utilisés comme des outils indiquant aux décideurs publics la direction à suivre en fonction de l'objectif qu'ils souhaitent atteindre en matière d'entrepreneuriat.

Les indicateurs de l'entrepreneuriat élaborés dans le cadre du PIE, et décrits dans le détail dans cette publication, regroupent un ensemble d'indicateurs qui sont généralement considérés comme le reflet de l'entrepreneuriat et qui correspondent aux définitions indiquées plus haut. La liste ainsi établie répertorie un certain nombre d'indicateurs dont chacun cible, à des degrés divers, différents aspects de l'entrepreneuriat et différents types d'entrepreneurs. De ce point de vue, il est également important de reconnaître que les indicateurs sont à certains égards des simples approximations de l'entrepreneuriat ou des entrepreneurs. Par exemple, les entreprises enregistrant une forte croissance n'incarnent pas toutes l'entrepreneuriat. La prise en compte de ces éléments traduit néanmoins l'approche pragmatique indispensable à l'élaboration d'un ensemble d'indicateurs. En d'autres termes, il convient de disposer d'indicateurs qui puissent être calculés facilement et de façon harmonisée, pragmatique et comparable d'un pays à l'autre.

En raison de la nature pragmatique des indicateurs, le PIE a également tenu compte de la nécessité de limiter les contraintes imposées aux entreprises, ce qui l'a conduit à ne pas proposer une nouvelle enquête qui serait réalisée par les instituts statistiques nationaux. Il s'est au contraire intéressé essentiellement à la définition d'indicateurs pouvant être calculés facilement à partir des données dont disposent déjà ces instituts. Les registres statistiques d'entreprises constituaient une source d'information susceptible de répondre à cet objectif.

1.2. Importance des registres statistiques d'entreprises en matière de comparabilité

Les registres statistiques d'entreprises jouent un rôle essentiel dans la collecte des informations et la réalisation des enquêtes sur les entreprises. Ils contiennent en effet la plupart des données fondamentales nécessaires à l'établissement de statistiques sur la démographie des entreprises, et notamment des indicateurs comparables à l'échelle internationale puisque les registres, en principe au moins, offrent une bonne comparabilité[2].

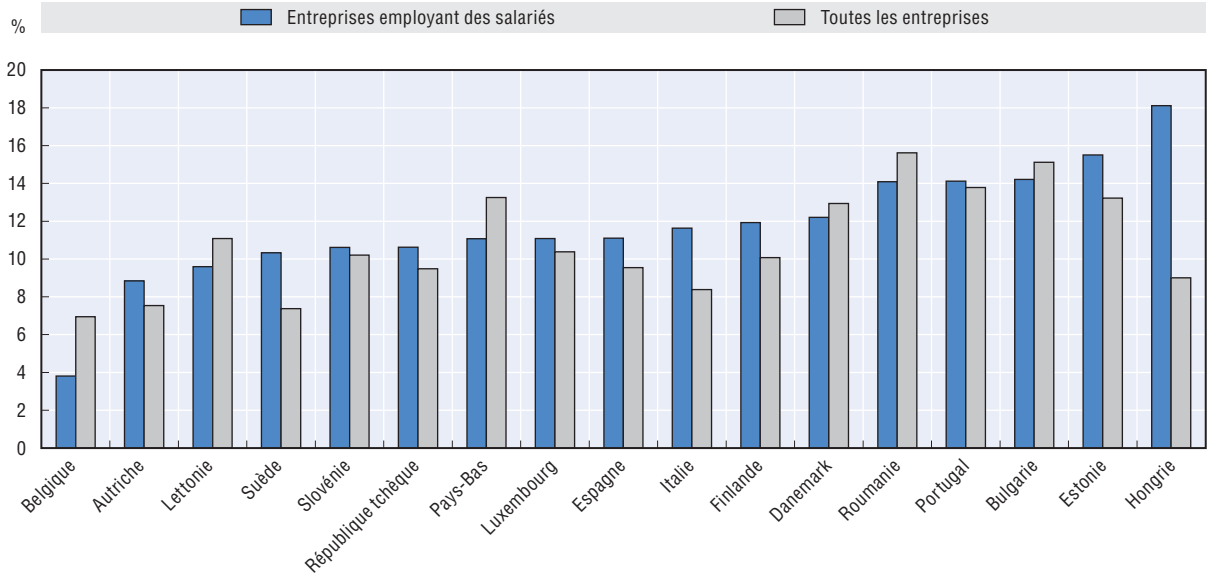
Ces registres, généralement créés à partir d'un ensemble de sources fournies par différentes institutions administratives et statistiques nationales, comprennent les informations suivantes :

- Nom de l'entreprise.
- Identifiant de l'entreprise.
- Adresse.
- Pays de propriété.
- Description des activités de l'entreprise (et changements éventuels d'activité principale).
- Statut juridique (société publique, unipersonnelle, en nom collectif, etc.).
- Données sur l'emploi.
- Indicateurs financiers tels que le chiffre d'affaires.
- Liens avec d'autres entreprises situées dans le même pays ou à l'étranger.

Les registres présentent généralement des disparités de champ. Théoriquement, toutes les entreprises doivent être prises en compte dans un registre, quels que soient leur taille ou leur statut. Dans la pratique, on relève d'un pays à l'autre des différences qui traduisent les circonstances nationales et la disponibilité des données. La plupart des pays excluent par exemple maintes micro-entreprises (celles qui procurent une certaine forme de subsistance ou un revenu supplémentaire à leur propriétaire, généralement unique), les travailleurs indépendants et, souvent, les entreprises sans salarié. Ces différences de seuil peuvent fortement entraver la comparabilité internationale des indicateurs relatifs aux entreprises, qu'il s'agisse de statistiques purement descriptives, sur le nombre d'entreprises par exemple, ou qu'ils reflètent le nombre de naissances.

Pour pallier ces disparités, le PIE a défini comme unité statistique le concept d'« entreprise employant des salariés », qui permet de contourner la prise en compte administrative différente des entreprises dans les registres. L'unité « entreprise employant des salariés » présentait par ailleurs un autre intérêt, celui d'appliquer à certains égards un seuil de pertinence économique. Le graphique 1.1 illustre de manière simple l'importance d'un seuil des entreprises employant des salariés dans la mise au point d'estimations comparables de l'entrepreneuriat d'un pays à l'autre. Il compare le taux de naissance dans les pays d'Europe, calculé à partir de l'unité statistique « entreprise employant des salariés » [de la collection de données Démographie des entreprises employant des salariés (EBD)], au taux obtenu à partir de la simple unité statistique « entreprise » [Règlement N. 295/2008 du Parlement européen et du Conseil européen du 11 mars 2008 concernant les statistiques structurelles des entreprises (recast), annexe IX]. Il convient surtout de noter ici les importantes différences internationales en fonction des taux retenus. Les entreprises prises en compte avec l'unité « entreprise employant des salariés » étant davantage comparables d'un pays à l'autre qu'avec la simple unité « entreprise », la comparaison des statistiques entrepreneuriales s'avère également plus significative.

Graphique 1.1. **Natalité des « entreprises employant des salariés » et des « entreprises », économie des entreprises, 2007**



Source : Eurostat (2010a).

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888932483600

Pour autant, il reste pertinent de mener sur l'entrepreneuriat des études prenant en compte les entreprises sans salariés ou les micro-entreprises. Le développement de l'unité statistique « entreprise employant des salariés » ne les exclut d'ailleurs pas des analyses effectuées. Lorsque l'on veut étudier l'entrepreneuriat, ce n'est pas le nombre, en soi, de micro-entreprises ou de travailleurs indépendants qui présente un intérêt, mais leur potentiel de création d'emplois, de croissance et d'innovation. L'analyse du laps de temps pendant lequel l'entreprise passe du statut d'idée à celui d'employeur important s'avère à cet égard riche d'enseignements. On peut décider de baser la mesure sur le moment où l'idée a germé, bien que ce ne soit guère pratique, ou sur celui où l'entreprise a été enregistrée pour la première fois, ou sur celui où elle a vendu son premier produit ou, ainsi que l'a décidé le PIE, sur celui où elle a embauché son premier salarié. Chacun de ces moments peut être considéré comme la « naissance » de l'entreprise. Si l'on estime que la naissance est précédée d'une période de gestation, il apparaît alors évident que les très petites micro-entreprises qui intéressent les décideurs publics dans l'entrepreneuriat se transformeront pratiquement toujours en société du type « entreprise employant des salariés », et seront par conséquent couvertes par la définition du PIE.

Comparabilité et actualité des données

L'utilisation des registres d'entreprises présente néanmoins un inconvénient notable. S'ils offrent des données permettant une bonne comparabilité, ils ne peuvent malheureusement fournir des indicateurs parfaitement actualisés du contexte entrepreneurial. Afin d'obtenir des concepts réellement comparables, un certain nombre d'ajustements doivent en effet être apportés aux registres statistiques d'entreprises pour corriger les distorsions dues à des événements démographiques.

Il s'avère tout aussi important de disposer d'indicateurs actualisés que d'indicateurs comparables. Aussi le PIE a-t-il élaboré d'autres indicateurs à partir de sources administratives, généralement juridiques, qui peuvent montrer une évolution de la tendance en matière de création et de disparition d'entreprise et constituent une sorte de supplément actualisé aux données estimatives comparables fournies par les registres statistiques d'entreprises. Il est toutefois essentiel de noter que la comparabilité de ces indicateurs établis à partir de registres administratifs est loin d'être parfaite, en particulier lorsqu'on les rapproche des séries de référence calculées à partir des registres statistiques d'entreprises et corrigées de certains événements démographiques.

Le manque de comparabilité des statistiques sur l'entrepreneuriat établies à partir des registres administratifs par de nombreuses autres institutions, et pour lesquelles la définition d'une entreprise varie souvent selon le pays, n'est semble-t-il pas totalement compris par leurs utilisateurs. Il est par conséquent intéressant d'expliquer en quoi les différences de couverture et de concept des registres administratifs influent sur la comparabilité et pourquoi les données de référence (produites à partir des registres statistiques d'entreprises) exposées dans la présente publication sont moins actualisées que les informations fournies par les registres administratifs. La présente partie se penche sur ces questions en traitant des deux séries de statistiques les plus importantes, et sans doute les plus fréquemment citées dans les études sur l'entrepreneuriat : celles qui portent sur les naissances et les décès d'entreprises.

Les entreprises peuvent être comptabilisées dans les registres administratifs ou statistiques d'entreprises, ou en être exclues en fonction de divers événements démographiques tels que des fusions ou des rachats. Nombre de ces entrées et sorties n'ont pas d'incidence directe sur l'analyse de l'entrepreneuriat ou de la destruction créatrice. Par exemple, les conséquences économiques d'une fusion varient ainsi selon les cas, ainsi que leur impact sur l'emploi ; les fusions entraînent souvent une diminution globale de l'emploi, alors que les entreprises totalement nouvelles créent des emplois, même si cela se traduit par des suppressions de postes dans d'autres entreprises en raison de l'accentuation de la concurrence liée à la destruction créatrice.

L'entrée et la sortie des entreprises des registres ne sont en outre pas comparables au plan international, et ne le seront sans doute jamais. Dans la pratique, l'entrée des entreprises fait suite à leur enregistrement auprès des sources administratives, mais les conditions juridiques et administratives qui déterminent comment et quand les entreprises doivent procéder à cet enregistrement varient considérablement d'un pays à l'autre, et ces différences perdureront probablement.

La mesure des « naissances » réalisée par le PIE s'efforce de distinguer entre les entrées dans le registre et les créations qui regroupent tous les événements démographiques à l'origine de la création d'une entreprise, même si cette dernière existait auparavant sous une forme différente. De la même façon, le concept de « disparition » cherche à établir une distinction entre les sorties de registre et les événements démographiques conduisant à la disparition du registre d'une entreprise qui y réapparaît ensuite sous une forme pour l'essentiel identique.

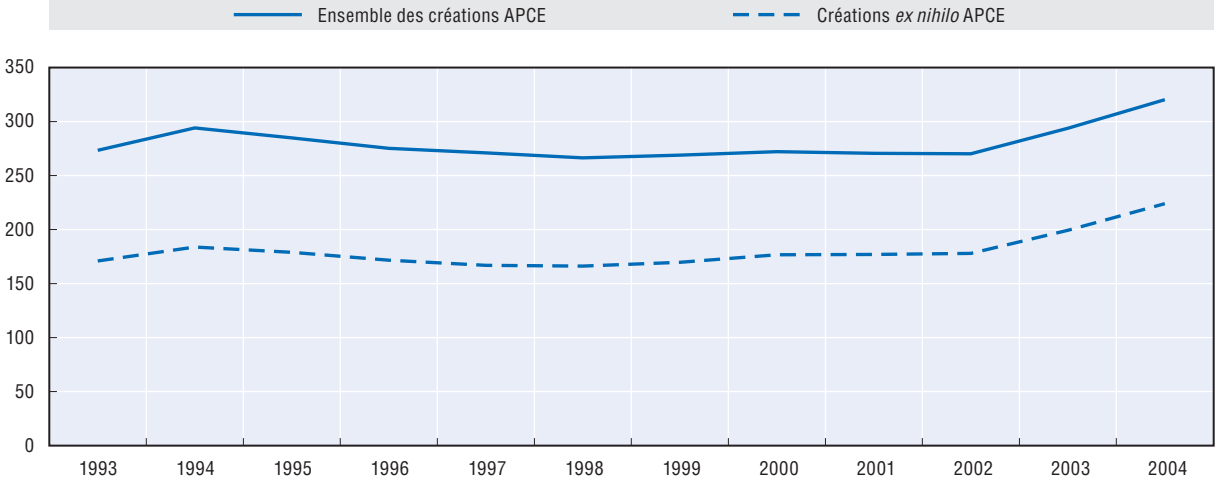
Sont indiqués ci-dessous les événements démographiques qui peuvent figurer dans les registres administratifs ou statistiques d'entreprises et qui doivent être corrigés pour fournir des données comparables au niveau international. En ce qui concerne la comparabilité des statistiques du PIE avec celles établies à partir des registres administratifs,

il importe surtout de retenir que la définition du concept d'entreprise (unité « entreprise employant des salariés ») est comparable dans les données retenues par le PIE, mais pas dans celles des registres administratifs :

- Modification de l'entité juridique, des activités et du site de l'entreprise.
- Fusion.
- Changement de nom.
- Démembrement.
- Scissions.
- Changement de propriétaire (rachat).
- Co-entreprise.
- Restructuration : au sein d'un ou de plusieurs groupes d'entreprises.
- *Relocalisation*.
- *Reclassification*.
- *Relance des activités*.

La valeur ajoutée des statistiques fournies par le PIE dépend en grande partie de la correction des données que l'on effectue en fonction de ces événements lors de l'établissement de statistiques comparables sur les entreprises. La nature des corrections effectuées peut affecter l'actualité des données. Par exemple, pour déterminer si une entreprise a disparu ou si elle est simplement en veille, deux périodes (années) doivent s'être écoulées sans qu'elle ne réapparaisse (sous une forme ou une autre) dans le registre. Il n'est par conséquent généralement possible de calculer les disparitions et le taux de disparition que trois ans après la défaillance effective de l'entreprise. L'importance de ces corrections est illustrée par le graphique 1.2, qui compare les inscriptions au registre et les créations réelles d'entreprises en France.

Graphique 1.2. **Créations d'entreprises et inscriptions au registre en France**



Source : Agence pour la création d'entreprises (APCE), Observatoire de la création.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888932483619

1.3. Mettre au point des indicateurs actualisés de l'entrepreneuriat

Outre l'importance de la comparabilité internationale des données relatives à l'entrepreneuriat, le PIE reconnaît également la nécessité de disposer d'estimations récentes ; dans cette optique, il a ajouté un nouvel ensemble d'indicateurs actualisés de l'entrepreneuriat à ses données issues des registres statistiques d'entreprises. Contrairement aux indicateurs démographiques des entreprises de référence qui, bien qu'ils soient comparables d'un pays à l'autre, ne sont disponibles que deux à trois ans après la période de référence à laquelle ils s'appliquent, ces indicateurs relatifs aux créations et aux disparitions d'entreprises sont le plus souvent disponibles quelques mois après la période de référence. Cependant, comme nous l'exposons ci-après, ces données plus récentes s'avèrent moins comparables au niveau international. Les registres sont en effet généralement administratifs et reflètent les conditions juridiques d'enregistrement ou de suppression, qui diffèrent souvent considérablement selon le pays. Ils varient ainsi parfois selon le secteur d'activité couvert, le statut juridique (entreprise constituée ou non en société), la taille, ou encore d'autres critères administratifs tels que la législation du travail ou l'assujettissement à la TVA.

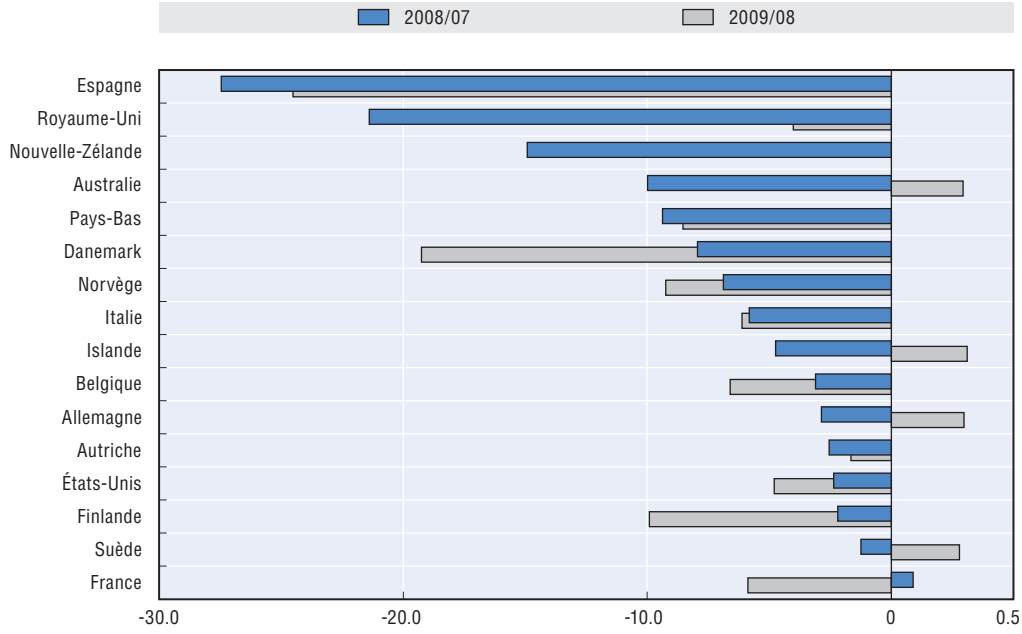
La différence de comparabilité internationale est l'une des raisons pour lesquelles s'opère dans cette publication une distinction entre ce qui est nommé « naissances » et « disparitions » par les statistiques de référence du PIE, et « créations » et « défaillances » par les indicateurs actualisés. Une autre raison importante tient toutefois aux disparités conceptuelles de ces deux mesures.

Une création peut par exemple résulter d'une fusion, d'un rachat ou d'un changement de nom, d'activité ou de propriétaire. Or aucun de ces événements ne peut être qualifié de naissance dans les indicateurs de référence. De même, pour les fermetures d'entreprises, les registres des faillites constituent la principale source d'information, mais toutes les déclarations de mise en faillite ne se soldent pas forcément par la disparition de l'entreprise. L'entreprise peut par exemple être restructurée ou rachetée au cours de cette période, en fonction de la législation nationale applicables aux faillites, et ces événements ne seraient pas considérés comme des disparitions dans les indicateurs de référence.

En raison des différences existant d'un pays à l'autre, on s'attache surtout à comparer au niveau international des tendances (corrigées des valeurs saisonnières à l'aide du modèle X12 ARIMA) et des taux de croissance, plutôt que des niveaux exacts. Il faut souligner le fait que les statistiques corrigées concernant la création et les faillites d'entreprises dans les différents pays présentent de nombreuses tendances similaires. Les sources et les définitions des créations et faillites d'entreprises sont présentées de manière détaillée en annexe II.A.

La possibilité qu'offrent les indicateurs actualisés de l'entrepreneuriat de faciliter l'analyse des conséquences de la crise économique et financière survenue récemment sur les créations et les faillites d'entreprises est mise en évidence par le graphique 1.3, dont les données couvrent la période 2007 à 2009. Le fait de disposer de données actualisées permet de cerner l'évolution des performances des entreprises pendant la crise. Elles montrent notamment que le nombre des entreprises a diminué en 2008 dans tous les pays pour lesquels il existe des données, sauf en France, même si l'ampleur de ce déclin diffère considérablement selon le pays. Il s'est poursuivi en 2009 dans la plupart des pays, bien que quelques-uns aient enregistré une légère augmentation.

Graphique 1.3. **Nombre d'entreprises nouvelles, variation en pourcentage par rapport à l'année précédente**



Source : Base de données des indicateurs actualisés de l'entrepreneuriat.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888932483638

Le PIE prévoit d'élargir la *Base de données des indicateurs actualisés de l'entrepreneuriat* afin d'englober davantage de pays et d'améliorer dans la mesure du possible la comparabilité internationale. Des travaux sont en cours pour évaluer la corrélation existant entre les indicateurs actualisés et les indicateurs harmonisés de référence de la démographie des entreprises. Enfin, Eurostat étudie la possibilité d'utiliser d'autres sources de données comptabilisant les entrées et les sorties d'entreprises pour établir des estimations officielles de la démographie des entreprises. Il s'agit là d'un domaine de recherche prometteur que le PIE souhaiterait prendre en compte.

Notes

1. Pour davantage d'informations sur le PIE, en particulier sur les études de faisabilité et les réunions qui ont permis la constitution du cadre, veuillez consulter *www.oecd.org/statistics/entrepreneurshipindicators*. La partie introductive du présent chapitre s'inspire de deux documents fondateurs du PEI écrits par Ahmad et Seymour (2008) et par Ahmad et Hoffman (2008).
2. Pour un examen complet de la comparabilité des registres d'entreprises, voir OCDE (2006) et Vale (2005).

Références

Ahmad, N. et A. Hoffman (2008), « A framework for addressing and measuring entrepreneurship », *document de travail statistique OCDE* n° 2008/02, *http://dx.doi.org/10.1787/243160627270*.

Ahmad, N. et R. Seymour (2008), « Defining Entrepreneurial Activity », *document de travail statistique OCDE* n° 2008/01, *http://dx.doi.org/10.1787/243164686763*.

Commission européenne (2003), *Répertoire d'entreprises – Manuel de recommandations*, 2003, *http://ec.europa.eu/eurostat/ramon/statmanuals/files/KS-BG-03-001-__-N-EN.pdf*.

Eurostat (2010a), *Development of Business Demography Statistics*, DOC.8/EN/EUROSTAT/G2/SBS/NOV10.

Eurostat (2010b), *Estimation of recent business demography data*, DOC.06/EN/EUROSTAT/G2/BD/JUN10.

OCDE (2010a), « Measuring Entrepreneurship », Cahier statistique OCDE n° 15, *www.oecd.org/dataoecd/50/56/46413155.pdf*.

OCDE (2010b), *Statistiques structurelles et démographiques des entreprises*, Paris, *www.oecd.org/document/17/0,3343,en_2649_34233_36938705_1_1_1_1,00.html*.

OCDE (2006), « A Proposed Framework for Business Demography Statistics », N. Ahmad, *document de travail statistique OCDE*.

OCDE-Eurostat (2007), *Eurostat-OECD Manual on Business Demography Statistics*, Paris, *www.oecd.org/document/34/0,3343,en_2649_34233_39913698_1_1_1_1,00.html*.

OCDE, site Internet sur l'entrepreneuriat, *www.oecd.org/std/entrepreneurship*.

Vale, S. (2005), *The Coverage of Micro-Enterprises in Business Registers*, document présenté lors de la réunion des experts en statistiques structurelles des entreprises, « Towards better Structural Business and SME Statistics », 3 et 4 novembre, Paris, *www.oecd.org/dataoecd/32/46/35506105.pdf*.

PARTIE I

Chapitre 2

Mesurer l'entrepreneuriat vert

Au lendemain de la crise financière et économique mondiale, dans beaucoup de pays les projecteurs se sont braqués sur le rôle essentiel de l'entrepreneuriat dans la reprise de l'activité économique. Les gouvernements ont souvent consacré une partie substantielle de leur programme de relance à l'aide attribuée aux entrepreneurs, qu'elle prenne la forme de garanties d'emprunts, d'allègements fiscaux, de crédits alloués à la recherche pour stimuler l'innovation ou de dispositifs destinés à favoriser l'activité indépendante. Cependant, plutôt que d'être affectées indifféremment à tous les secteurs, les mesures de relance ont souvent concerné en priorité les investissements favorables à l'environnement, tels que les projets visant à améliorer l'efficacité énergétique ou à développer des modes de transport durables. Ces priorités ne sont pas nouvelles. Elles font pratiquement toujours partie d'engagements à plus long terme en faveur de la protection de l'environnement, du soutien aux petites entreprises et de l'innovation. Compte tenu des difficultés économiques actuelles, un grand nombre de pays a augmenté les dépenses publiques pour relancer la croissance, tout en saisissant l'opportunité d'orienter les économies nationales vers la viabilité à long terme et la « croissance verte ». De nombreux pays réagissent favorablement à cette proposition. Selon le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE, 2009), la Corée du Sud a investi en 2009 79 % de son programme de relance dans des « activités vertes », soit près de 7 % de son PIB, suivie de la Chine et de l'Australie, qui ont consacré aux « investissements verts » respectivement 34 et 21 % de leurs mesures de relance, soit 5.2 et 0.9 % de leur PIB. Dans ce contexte, l'étude de l'entrepreneuriat vert est passée d'un simple sujet à la mode à un élément indispensable à l'élaboration des politiques publiques.

En s'appuyant sur des données statistiques, l'OCDE soutient les efforts entrepris pour stimuler la croissance verte et orienter les initiatives publiques pertinentes. Partie intégrante de la Stratégie de l'OCDE pour une croissance verte, le présent chapitre expose, à partir des données OCDE relatives à une sélection des secteurs verts, les différentes définitions de l'entrepreneuriat vert, les travaux déjà effectués pour le quantifier et les principaux résultats obtenus dans un certain nombre de pays.

2.1. Définitions et mesures de l'entrepreneuriat vert

Cadre conceptuel

Il n'est pas aisé de définir l'*entrepreneuriat vert*. Relativement récent, le concept en lui-même fait l'objet d'une attention croissante depuis les années 90. L'intérêt suscité par l'entrepreneuriat vert se manifeste d'un côté par le nombre croissant de documents sur le sujet et de l'autre par l'abondance des termes employés pour désigner ce concept. Les termes suivants figurent parmi les plus couramment utilisés : éco-entrepreneuriat, écopreneuriat, entrepreneuriat environnemental, entrepreneuriat durable, entrepreneuriat écologique. Comment ces concepts peuvent-ils être mesurés ? Quelles activités la partie « verte » de l'entrepreneuriat peut-elle comprendre ? Quelles sont les principales caractéristiques des entrepreneurs verts ? Les documents existant sur le sujet n'apportent pas de réponses précises à ces questions.

Un entrepreneur vert peut « verdir » son activité ou simplement se lancer dans une « activité verte ». Autrement dit, l'entrepreneuriat vert peut se définir en termes de technologies utilisées pour la production dans quelque secteur que ce soit, ou de secteur d'activité d'une entreprise, auquel cas l'attention porte uniquement sur les pans de l'économie produisant certains types d'extrants. La première définition est parfois dite *approche par les processus*, et la seconde *approche par la production*. Les auteurs ajoutent parfois encore à la complexité de ces définitions en associant des motivations éthiques, sociales ou environnementales à l'activité entrepreneuriale verte[1]. Les définitions ci-dessous illustrent la multiplicité des interprétations de ce concept :

Isaak (2005)	*Un écopreneur est une personne qui cherche à faire évoluer un secteur de l'économie vers la durabilité en lançant dans ce secteur une activité qui est conçue de manière verte, utilise des processus verts et s'engage à très long terme à favoriser la durabilité dans tout ce qui sera fait et dit.*
Volery (2002)	*Il existe deux types d'écopreneur :* *1) « les entrepreneurs conscients de l'environnement », qui mettent au point tout type d'innovation (produit, service, procédé) susceptible de diminuer les ressources utilisées et l'impact sur l'environnement ou d'améliorer le rapport coût-efficacité tout en se fixant un objectif de zéro déchet ;* *2) « les entrepreneurs verts », qui sont conscients des questions liées à l'environnement et qui exercent leur activité sur un marché environnemental. Ils recherchent les possibilités axées sur l'environnement qui présentent des perspectives de bénéfices intéressantes.*
Anderson (1998)	*L'entrepreneuriat et l'environnementalisme reposent sur une perception de la valeur. Les attitudes nées des préoccupations liées à l'environnement créent des domaines de valeur qu'il est possible d'exploiter d'un point de vue entrepreneurial. Les « entrepreneurs environnementaux » sont conscients de cette possibilité et mettent en place de réelles organisations pour saisir et fixer ces changements dans la société.*

La définition de l'entrepreneuriat vert adoptée dans le présent document se fonde sur la typologie de la production des entreprises. Pour simplifier, le terme « entrepreneuriat vert » désignera l'entrepreneuriat dans des secteurs « verts », ce terme renvoyant à des types précis de production, tout en reconnaissant que cette définition ne représente qu'une facette du phénomène de l'entrepreneuriat vert. Il convient en second lieu de délimiter clairement les secteurs « verts » (ou « environnementaux »), tâche qui s'avérerait également essentielle pour étudier tout autre sujet « vert » tel que les « technologies vertes » ou les « emplois verts ».

OCDE/Eurostat (1999) a proposé une définition de l'industrie de l'environnement à partir d'une *approche de la production* fondée sur des critères précis :

> « *L'industrie des biens et services environnementaux comprend les activités qui produisent des biens et des services servant à mesurer, prévenir, limiter, réduire au minimum ou corriger les atteintes à l'environnement, telles que la pollution de l'eau, de l'air et du sol, ainsi que les problèmes liés aux déchets, au bruit et aux écosystèmes. Cette industrie comprend les technologies, produits et services moins polluants, qui réduisent les risques pour l'environnement, minimisent la pollution et économisent les ressources.* »

Dans l'unique enquête sur les services et produits environnementaux (*Survey of Environmental Products and Services*, SEPS) qu'il a réalisée jusqu'à présent, le *US Census Bureau* (Becker et Shadbegian, 2008) avait déjà proposé une définition du secteur de l'environnement américain très proche de la définition OCDE/Eurostat :

> « *Fabrication de produits, prestation de services et construction de projets utilisés ou susceptibles d'être utilisés pour mesurer, prévenir, limiter ou corriger les atteintes à l'environnement telles que la pollution de l'air, de l'eau et du sol, ainsi que les services liés à la collecte, au transport, au stockage ou à la réduction des déchets, du bruit et des autres polluants.* »

Dès 1996, l'OCDE (voir OCDE, 1996) a proposé un cadre délimitant le secteur de l'environnement autour d'un ensemble d'« activités centrales », c'est-à-dire des activités exclusivement liées à l'environnement (telles que la récupération – CITI 37, ou le commerce de gros de déchets et débris – CITI 51.49), et d'un ensemble d'« activités satellites » regroupant les activités liées ou non à l'environnement (telles que la construction – CITI 45, dans laquelle les entreprises spécialisées dans la construction de bâtiments offrant un bon rendement énergétique sont considérées comme environnementales alors que celles qui construisent des routes ne le sont pas). Selon ce cadre, « *le terme 'satellites' ne signifie pas qu'il s'agit d'activités peu importantes, mais plutôt d'activités pour lesquelles persistent des problèmes d'identification et de mesure, et des désaccords* » (OCDE, 1996). La proportion des activités vertes au sein des secteurs satellites est généralement déterminée par l'examen de l'activité principale de chaque entreprise du secteur (Brolinson *et al.*, 2005). Ce cadre établit une distinction essentielle entre les catégories « primaire » et « secondaire » des activités environnementales. Les entreprises appartenant à l'un des secteurs centraux déclarent effectuer nécessairement une activité primaire, c'est-à-dire liée directement à l'environnement, tandis que celles dépendant des secteurs satellites peuvent déclarer réaliser des activités primaires ou secondaires, voire ne rien déclarer. La plupart des études visant à mesurer le secteur de l'environnement se fondent sur des statistiques réparties en secteurs centraux et satellites, et en activités primaires (ou spécialisées) et secondaires.

Cadre empirique : mesure des activités vertes

Eurostat a invité tous les pays européens à proposer une définition précise des secteurs verts à partir des critères figurant dans le guide publié en collaboration avec l'OCDE. Ce dernier comportait également des exemples illustrant les différentes possibilités de délimiter le secteur de l'environnement (voir l'exemple présenté en annexe I.A). Cet appel a entraîné la publication d'un certain nombre d'études. Les offices statistiques nationaux hongrois (HCSO, 2005) et suédois (Brolinson *et al.*, 2005), le ministère de l'Environnement, de l'Alimentation et des Affaires rurales du Royaume-Uni (Mansfield et Thomas, 2005), l'office statistique national des Pays-Bas (Van Rossum et Schenau, 2006) et le Bureau de la planification de Belgique (Janssen et Vadille, 2009) se sont efforcés d'évaluer la taille et les facteurs animant le secteur de l'environnement à partir des recommandations OCDE/Eurostat. Différents auteurs ont produit des rapports sur les entreprises du secteur, leur effectif et leur chiffre d'affaires, ainsi que, dans certains cas, sur leurs exportations et leur valeur ajoutée.

La question de la délimitation du secteur de l'environnement a été également largement débattue aux Nations Unies (Nations Unies, DAES, 2010) afin de créer un cadre harmonisé permettant la collecte de comptes environnementaux. Des recommandations relatives à la classification des activités ont été récemment soumises à consultation, en particulier la prise en compte de l'aspect environnemental des *intentions* des fabricants lorsque les particularités techniques de leurs activités n'apparaissent pas concluantes.

Il convient de souligner le fait que la littérature sur l'entrepreneuriat vert contient peu d'analyses empiriques solides. Les discussions théoriques suscitées ces dernières années par l'intérêt croissant porté à ce sujet ont incontestablement contribué à améliorer la compréhension de cette activité. Cependant, en raison de l'absence de faits stylisés, ces discussions apparaissent souvent assez éloignées de la réalité et ne permettent par conséquent pas de fournir des orientations concrètes aux initiatives publiques prises en la matière (encadré 2.1). Davantage de travaux empiriques ont en revanche été menés en ce qui concerne la délimitation et la mesure de l'industrie de l'environnement. Bien qu'il reste

difficile de mesurer avec précision l'entrepreneuriat vert, il existe des chiffres sur l'évolution de l'ampleur de l'industrie verte dans chaque pays, qui permettent d'illustrer les grandes tendances entrepreneuriales dans ces secteurs.

Nombre des études portant sur la mesure du secteur de l'environnement présentent le dynamisme entrepreneurial du secteur de manière indirecte, en citant les chiffres de l'évolution du nombre d'entreprises entre deux dates données. Par exemple, Janssen et Vadille (2009) indiquent qu'entre 1995 et 2005, le secteur belge de l'environnement a enregistré une hausse de 44 % du nombre de ses entreprises et une augmentation encore plus marquée, de 53 %, du nombre des entreprises spécialisées dans les activités environnementales primaires. À l'issue d'une analyse plus approfondie, Brolinson *et al.* (2005) ont ventilé les taux de croissance des activités primaires et secondaires par secteur économique. Ils ont notamment montré qu'en Suède, la plus forte augmentation du nombre d'entreprises déclarant effectuer des activités environnementales primaires entre 2002 et 2005 concernait les catégories « autres activités de services aux entreprises » (CITI 74) et « industries extractives et manufacturières » (CITI 10-37), autrement dit des secteurs « satellites ». Sans surprise, il en va de même pour la hausse la plus marquée du nombre d'entreprises réalisant des activités environnementales secondaires, qui s'est produite dans le secteur de la production et de la distribution d'électricité, de gaz et de chaleur (CITI 40) (tableau 2.1).

Tableau 2.1. **Nombre d'entreprises classées dans le secteur de l'environnement par groupe sectoriel en Suède, 2002-05**

	2002		2003		2004		2005	
	Primaire	Secondaire	Primaire	Secondaire	Primaire	Secondaire	Primaire	Secondaire
Industries extractives et manufacturières (NACE 10-37)	767	297	799	312	838	319	936	278
Production et distribution d'électricité, de gaz et de chaleur (NACE 40)	940	164	970	168	992	162	996	207
Commerce de gros et de détail (NACE 50-52)	1 505	399	1 515	413	1 515	442	1 616	486
Autres activités (NACE 74)	748	686	793	709	805	729	1 019	732
Distribution d'eau, assainissement et gestion des déchets (NACE 41 + 90)	1 925		1 915		1 728		1 984	
Autres industries (NACE 1-5, 45, 55-73, 75-85, 91-99)	2 953	1 493	2 998	1 517	3 162	1 548	1 958	1 354
Total	**8 838**	**3 039**	**8 990**	**3 119**	**9 040**	**3 200**	**8 509**	**3 057**

Source : Brolinson *et al.* (2005).

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888932484626

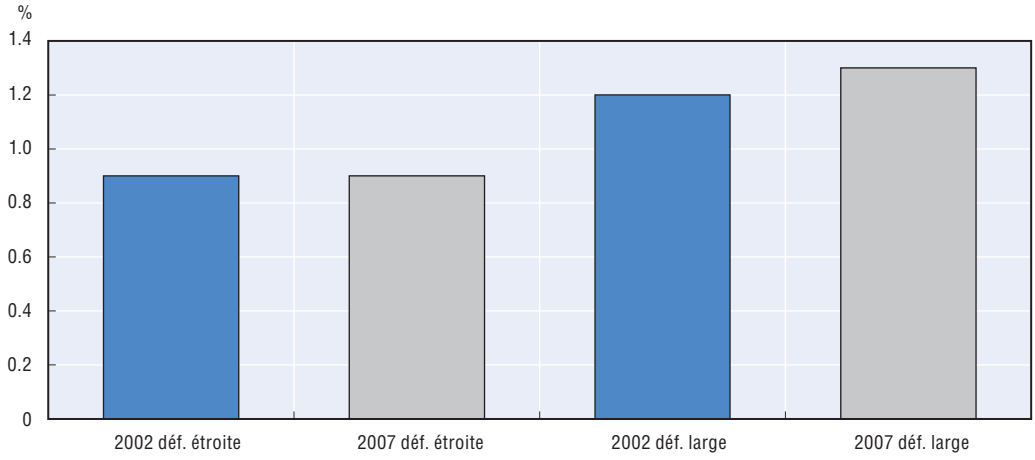
Les études relatives à l'industrie verte comportant des éléments sur la dynamique de ce secteur comprennent généralement des chiffres sur la croissance de l'emploi, le nombre d'entreprises, le chiffre d'affaires et d'autres variables. L'évolution et le niveau de croissance de l'emploi vont souvent de pair avec ceux du nombre d'entreprises.

Plutôt que d'étudier de grands secteurs économiques, de nombreux rapports consacrés à l'évaluation de l'industrie verte ont traité des biens et des services produits par les entreprises. Statistique Canada (2004) a effectué une décomposition extrêmement précise des activités industrielles vertes au niveau des codes SIAN à 6 chiffres (Système de classification des industries de l'Amérique du Nord, au niveau des codes produit) afin de mesurer le secteur de l'environnement, et a répertorié les données des transactions correspondantes à partir des enquêtes réalisées auprès des entreprises. Le ministère du Commerce des États-Unis (2010) a suivi la même approche pour une étude dans laquelle il a appliqué une définition relativement large de la notion de « vert »[2] à plus de 22 000 codes

produit de l'Economic Census pour estimer la part des activités « vertes » dans l'économie du pays. Afin de tenir compte des différentes manières de définir l'industrie verte, l'étude a adopté une définition « étroite » recouvrant uniquement les produits et services présentant un lien avec l'environnement relativement incontestable (tels que la collecte et le traitement des déchets), et une définition « large » applicable aux produits et services dont le caractère « vert » est davantage sujet à caution (tels que le transport des déchets). Les résultats ont été présentés en fonction de ces deux définitions.

Le ministère du Commerce des États-Unis (2010) compare l'emploi dans les entreprises environnementales et dans l'ensemble du secteur manufacturier de 2002 à 2007 (graphique 2.1) en fonction des définitions étroite et large des activités vertes. Il en ressort que la part de l'emploi vert reste stable, et ce malgré la diminution observée du nombre réel de salariés. Il semble que la proportion des activités vertes suive une tendance baissière dans l'ensemble du secteur manufacturier (Ministère du Commerce des États-Unis, 2010).

Graphique 2.1. **Part de l'emploi vert dans l'ensemble du secteur manufacturier, 2002 et 2007**



Source : Ministère du Commerce des États-Unis (2010). StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888932483657

Encadré 2.1. **Politiques ayant une incidence sur l'entrepreneuriat vert**

Les initiatives prises par les gouvernements visent rarement de manière explicite la création d'entreprises dans les secteurs de l'environnement. On observe en fait généralement un enchaînement d'interventions, avec tout d'abord l'adoption de mesures de protection de l'environnement, qui créent ensuite des conditions favorables à l'investissement, à la croissance et au développement de nouvelles entreprises dans ce secteur.

L'exemple du secteur de l'eau en Israël illustre bien le type d'incidence que peuvent avoir les interventions publiques dans le secteur de l'environnement sur l'entrepreneuriat (OCDE, 2010, Annexe II.B). Pour pallier les pénuries d'eau dans le pays, au cours des vingt dernières années le gouvernement israélien a mis en place des mesures encourageant la diminution de la consommation et le recyclage de l'eau, et a envoyé des signaux de prix significatifs. Les politiques ont visé le domaine du captage, du transport et de la distribution de l'eau, du traitement des eaux usées et de la réduction de la demande en eau. Ces différents facteurs ont eu un impact sur la demande et l'encouragement à l'innovation dans le secteur. Depuis 2007, il existe en Israël 270 entreprises spécialisées dans les technologies de l'eau, qui emploient près de 8 000 personnes. Une soixantaine d'entre elles sont des jeunes pousses, créées après 2001, et mènent des activités de R-D. En outre, les exportations du secteur des technologies de l'eau sont passées de 700 millions USD en 2005 à environ 850 millions USD en 2006, soit une hausse de 21 %.

Source : OCDE (2010), *La fiscalité, l'innovation et l'environnement*, OCDE, Paris.

2.2. La notion de « vert » dans le contexte de l'entrepreneuriat

Nous avons abordé dans la partie précédente la définition statistique et les différentes possibilités d'évaluation de l'ampleur des « secteurs verts ». Le fait que les industries de l'environnement puissent être délimitées de plusieurs façons soulève toutefois la question de la pertinence des définitions pour étudier l'entrepreneuriat. Cette partie met tout d'abord en évidence les raisons pour lesquelles il est difficile de décrire la dynamique entrepreneuriale lorsque l'on dresse un tableau global des activités liées à l'environnement, puis propose un moyen d'utiliser plus efficacement les données disponibles à des fins de mesure.

Difficultés de mesure

L'adoption d'une définition de l'entrepreneuriat vert fondée sur le type de production réalisé par les entreprises permet d'éviter un certain nombre de difficultés de mesure de l'économie verte. Le présent chapitre limite son examen aux entreprises qui déclarent des activités environnementales primaires.

La plus importante difficulté de mesure de l'entrepreneuriat vert porte sur la nécessité de distinguer clairement les activités relevant des secteurs « verts » de celles des autres secteurs de l'économie. Les indicateurs utilisés pour décrire les performances entrepreneuriales (tels que le taux de naissance, de décès ou de survie des entreprises) ne sont notamment souvent pas disponibles au niveau détaillé des activités industrielles qualifiées de vertes. Par exemple, la base de données de l'OCDE Statistiques structurelles et démographiques des entreprises, qui constitue ici la principale source utilisée pour mesurer la performance entrepreneuriale, comprend uniquement des données relatives à une classification sectorielle à deux chiffres. Il est impossible à ce niveau d'extraire des résultats concernant des créations d'entreprises opérant dans des secteurs verts classés dans une catégorie à quatre chiffres ou d'entreprises spécialisées dans des produits verts identifiés par un code à six chiffres.

Encadré 2.2. **Les différents systèmes de classification industrielle détaillée**

Les systèmes de classification industrielle détaillée sont élaborés afin de répondre aux tout derniers besoins de collecte de données. Celles-ci étant recueillies dans les différents pays à l'aide de systèmes sans lien entre eux, les niveaux de classification les plus détaillés présentent inévitablement des disparités. À titre d'exemple, le SCIAN (Système de classification des industries de l'Amérique du Nord) a été révisé en 2002 pour pouvoir notamment répertorier des secteurs supplémentaires correspondant à des activités nouvelles et émergentes. Des secteurs ont ainsi été créés pour les prestataires de services Internet, les portails de recherche Internet et la diffusion et la publication de contenus sur Internet. Dans le système NACE Rév. 1 (utilisé par Eurostat), le secteur des télécommunications (64.2) ne comprenait pas de sous-catégories. Bien que de nombreuses propositions aient été avancées dès 2002 pour l'instauration d'une nomenclature plus fine, il a fallu du temps pour parvenir à une relative harmonisation. Les disparités ne subsistent plus qu'aux niveaux de classification les plus détaillés.

Les activités vertes sont répertoriées à un niveau très détaillé. La difficulté à établir des correspondances entre les systèmes de classification industrielle à ce niveau de détail ralentit les efforts entrepris pour rassembler des données comparables concernant la taille du secteur de l'environnement dans les différents pays. Il devient complexe de comparer à l'échelle internationale des indicateurs de l'entrepreneuriat qui s'appuient sur des délimitations différentes des « secteurs verts » (présentant par ailleurs de nombreuses similitudes).

Tendances de l'entrepreneuriat vert

Afin de mieux utiliser les données disponibles, il a été décidé de s'intéresser exclusivement aux quelques secteurs qui sont entièrement représentatifs d'activités de l'économie verte. Ce chapitre présente plus particulièrement les résultats obtenus à partir d'une sélection d'industries « centrales » répertoriées selon un code à deux chiffres et relevant totalement du secteur de l'environnement : récupération (CITI 37) ; captage, traitement et distribution d'eau (CITI 41) ; assainissement, voirie et gestion des déchets (CITI 90). Le choix de ces secteurs se justifie par le fait qu'ils répondent *totalement* aux actions menées pour encourager les activités vertes et offrent par conséquent des conditions favorables au développement entrepreneurial dans ce secteur. Si l'angle retenu pour l'étude ne permet pas de parvenir à des conclusions générales sur l'économie verte, il rend toutefois possible l'examen de deux questions importantes : le niveau d'homogénéité des tendances entrepreneuriales dans l'économie verte et l'écart de dynamisme entrepreneurial entre les secteurs verts et le reste de l'économie.

Fait notable, le choix de secteurs centraux pour l'analyse des activités vertes n'est pas une nouveauté. Un autre exemple de cette même approche est fourni par une analyse récemment publiée de la compétitivité des éco-industries de l'Union européenne (UE, 2009), réalisée à partir de données statistiques concernant les industries « centrales » et l'éco-construction. Ses auteurs ont justifié leur choix en arguant « *de la pertinence, de la disponibilité des données et de l'homogénéité des activités couvertes* » par les secteurs de l'environnement centraux.

Dans les paragraphes qui suivent, les données sur les performances entrepreneuriales des secteurs centraux proviennent de différentes sources : base de données de l'OCDE sur les statistiques structurelles et démographiques des entreprises (SDBS), base de données de l'OCDE pour l'analyse structurelle (STAN), et base de données New Cronos d'Eurostat. Il y a quelque écart dans la couverture par secteur de chaque indicateur en raison la source des données.

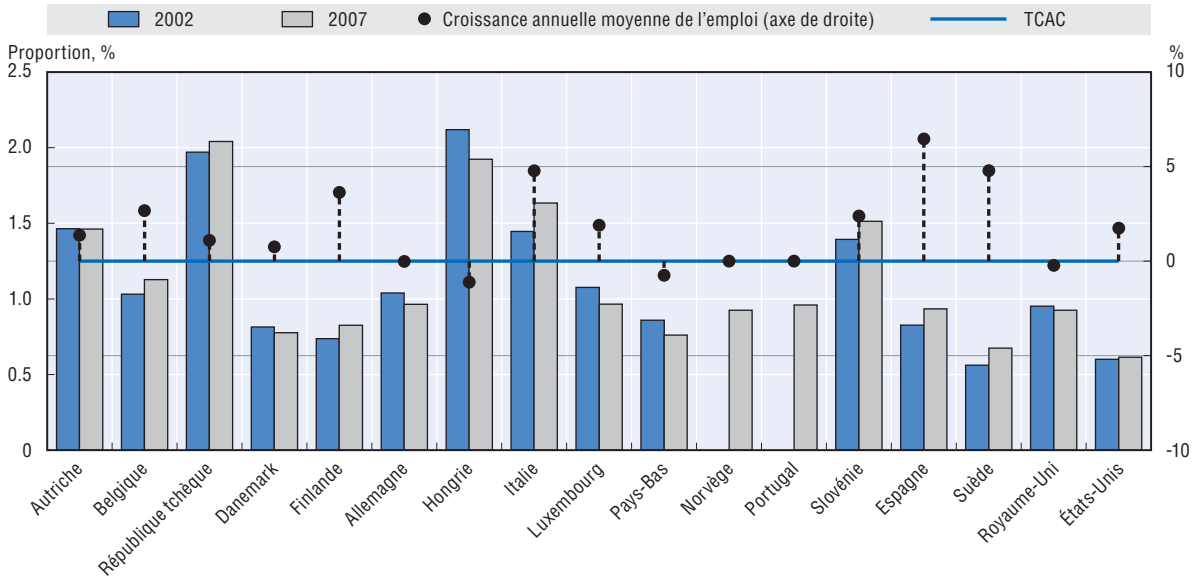
Le graphique 2.2 illustre la part de l'emploi dans les trois secteurs centraux sélectionnés pour certains pays européens et les États-Unis en 2002 et en 2007, ainsi que son taux de croissance annuel moyen entre ces deux années. L'emploi évolue de manière très différente selon le pays. Il varie fortement dans les pays nordiques (Finlande, Suède), en Espagne et en Italie, alors qu'il demeure stable dans certaines grandes économies, comme les États-Unis et l'Allemagne. Les données concernant les pays d'Europe centrale (Hongrie, République tchèque et Slovénie) révèlent un taux d'emploi élevé dans les secteurs exclusivement verts.

Le graphique 2.3 représente la part des entreprises vertes dans l'économie totale et leur dynamique. Les données proviennent de la *Base de données New Cronos d'Eurostat* et ne comprennent pas le secteur CITI 90 (assainissement, voirie et gestion des déchets). Elles incluent toutefois des secteurs classés selon un code à quatre chiffres : 25.12 (rechapage) et 51.57 (commerce de gros de déchets et débris). Le Portugal, la Grèce et la Slovaquie se distinguent particulièrement, même si les tendances observées ne correspondent pas totalement à celles qui se dégagent du graphique 2.2. Ces différences peuvent s'expliquer en partie par les secteurs sélectionnés dans chacun des graphiques.

Le graphique 2.4 compare le taux de création d'entreprises dans un certain nombre de secteurs centraux par rapport au taux enregistré dans l'ensemble de l'économie (hors secteur primaire). On constate de grandes divergences entre les secteurs verts. Suède, Finlande, Espagne et Italie se distinguent, tandis que certains pays non européens, comme la Nouvelle-Zélande et le Brésil, affichent un dynamisme entrepreneurial particulièrement

Graphique 2.2. **Emploi dans les secteurs CITI 37, 41 et 90, en pourcentage de l'économie totale***

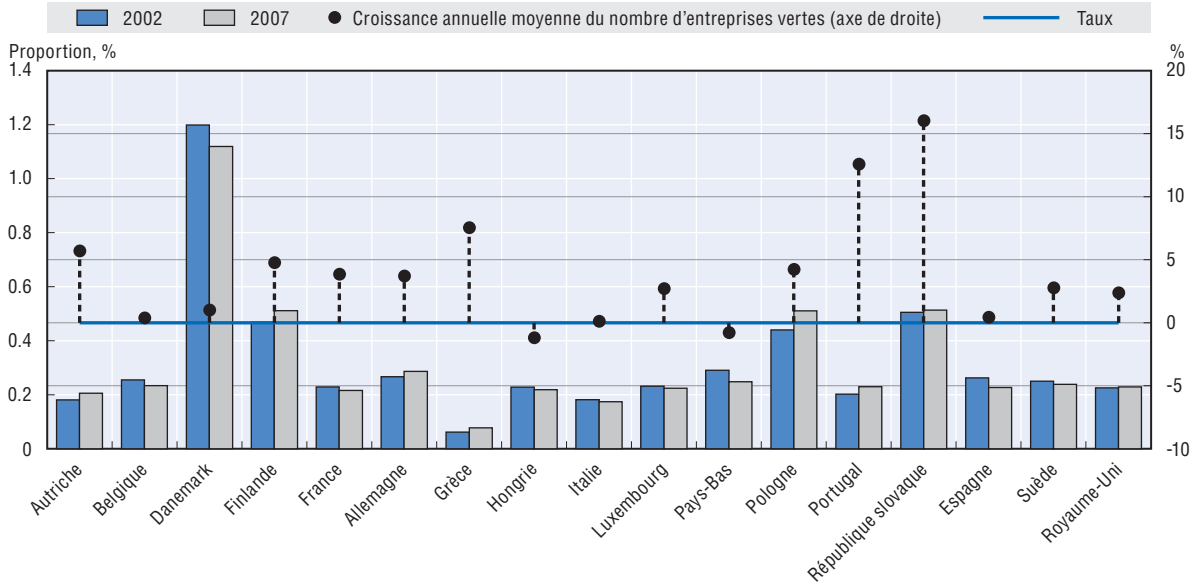
2002-07



* L'économie totale correspond aux secteurs CITI 10 à 74, sans les secteurs 65 à 67.
CITI 37 : Récupération.
CITI 41 : Captage, traitement et distribution d'eau.
CITI 90 : Assainissement, voirie et gestion des déchets.
Note : Les chiffres de l'emploi de la *Base de données STAN* proviennent des comptes nationaux et peuvent comprendre des données corrigées afin de prendre en compte les entreprises non immatriculées du secteur informel.
Source : Base de données statistiques structurelles et démographiques des entreprises de l'OCDE, Base de données STAN de l'OCDE pour le secteur CITI 90.
StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888932483676

Graphique 2.3. **Entreprises vertes (NACE : 25.12, 37, 41 et 51.57), en pourcentage du nombre total des entreprises de l'économie***

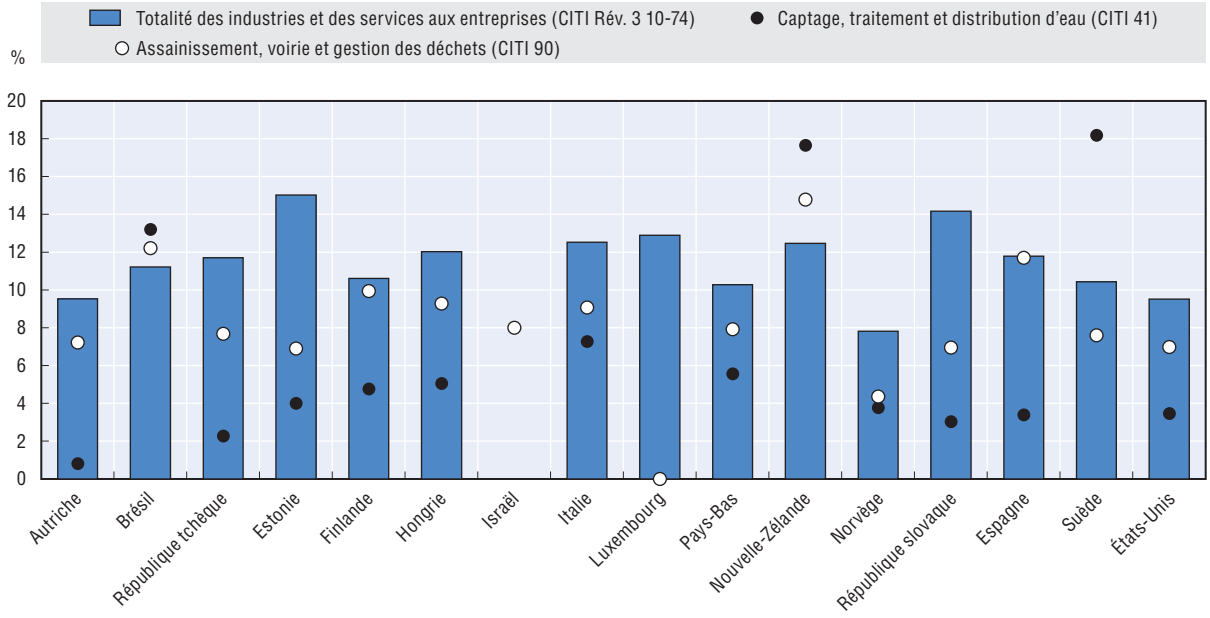
2002-07



* L'économie totale correspond à la classification NACE C à K.
NACE 25.12 : Rechapage.
NACE 37 : Récupération.
NACE 41 : Captage, traitement et distribution d'eau.
Belgique : NACE 37, 41 et 51.57 uniquement.
Grèce : NACE 25.12 et 51.57 uniquement.
Belgique, Grèce et Pologne : Année 2003.
Source : Base de données New Cronos d'Eurostat.
StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888932483695

Graphique 2.4. **Taux de création d'entreprises vertes par rapport à l'ensemble de l'industrie et des services**

2006 ou dernière année disponible



* Remarque : Toutes catégories d'effectif confondues. Données 2005 pour la République tchèque, la Finlande, les Pays-Bas et la Slovaquie.

Source : Base de données statistiques structurelles et démographiques des entreprises de l'OCDE.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888932483714

marqué. Ces divergences sectorielles ne sont toutefois pas le fruit du hasard. Des différences systématiques dans la nature des activités de chaque secteur pourraient expliquer une grande partie de l'écart observé entre les pays. Les coûts fixes d'entrée, l'élasticité de la demande ou les marges bénéficiaires des nouvelles entreprises figurent parmi les multiples facteurs qui peuvent exercer une incidence sur la rentabilité d'une activité entrepreneuriale dans un secteur donné. On constate par exemple que le secteur « captage, traitement et distribution d'eau » (CITI 41) enregistre un taux de création d'entreprises inférieur à celui du secteur « assainissement » (CITI 90) dans tous les pays, sauf ceux qui font montre d'un grand dynamisme dans le secteur CITI 41. Outre qu'elles attestent de la diversité existant entre les secteurs verts, ces observations stylisées ont pour les pouvoirs publics des implications qu'il importe de prendre en compte.

2.3. Remarques finales

Les travaux exposés dans le présent chapitre pourraient constituer une première étape dans la différenciation des dynamiques entrepreneuriales propres à un groupe de secteurs verts présentant un grand intérêt pour l'action publique. En concentrant les analyses sur les secteurs centraux de l'environnement, on peut mettre au point des indicateurs intéressants, susceptibles toutefois de présenter des variations importantes parfois difficiles à expliquer. Cette application pilote confirme toutefois l'intérêt de poursuivre dans cette voie : il existe de grandes disparités au sein des secteurs de l'environnement qu'il convient d'étudier séparément afin de mieux orienter les initiatives publiques prises en la matière.

Les travaux futurs pourraient comprendre un certain nombre de projets importants. L'élargissement de la couverture des sous-secteurs environnementaux dans les bases de données existantes est déjà prévu ou effectué dans de nombreux pays européens (Eurostat, 2009) et est également considérée dans la révision du SEEA 2003 (Système intégré des comptes environnementaux and économiques) des Nations Unies, prévu pour 2012. Des actions de même nature entreprises dans d'autres pays de l'OCDE pourraient également orienter utilement l'action publique dans les secteurs verts. Par ailleurs, l'utilisation des microdonnées permettra à l'avenir de mieux définir les activités vertes et la dynamique entrepreneuriale. Les données fournies à ces micro-niveaux renforceront considérablement la cohérence des différentes estimations apportées dans ce domaine. Elles permettront en outre de mener des études personnalisées et d'élaborer sur les performances entrepreneuriales des indicateurs ciblés sur des groupes d'entreprises, de régions, de secteurs ou d'activités qu'il aurait été difficile de calculer auparavant.

Notes

1. Quelle que soit la définition de l'entrepreneuriat vert que l'on retient, l'importance accordée à ses différentes composantes fondamentales varie selon les cas. Un entrepreneur utilisera des moyens de production verts et non verts pour produire des biens verts et non verts. Les motivations d'un entrepreneur vert ne sont pas nécessairement uniquement vertes.
2. Un produit ou un service est considéré comme « vert » s'il permet de préserver les ressources énergétiques ou d'autres ressources naturelles ou s'il réduit la pollution (Ministère du Commerce des États-Unis, 2010).

Références

Anderson, A. (1998), « Cultivating the garden of eden: Environmental Entrepreneuring », *Journal of Organizational Change Management*, 11(2), p. 135-144.

Becker, R. A. et R. J. Shadbegian (2008), « The Green industry – An examination of Environmental products Manufacturing », *Center for Economic Studies Discussion Paper* 08-34, US Census Bureau, Washington.

Brolinson, H. M. Cederlund et M. Eberhardson (2006), « Environmental goods and services sector in Sweden 2002-2005 », Statistics Sweden (SCB), Stockholm.

Commission européenne (2009), Study on the Competitiveness of the EU eco-industry, within the Framework Contract of Sectoral Competitiveness Studies – ENTR/06/054, Direction générale Entreprises et industrie, Bruxelles.

Eurostat (2009), *The environmental goods and services sector*, *A data collection handbook*, Luxembourg.

Isaak, R. (2005), « The making of the ecopreneur »*in* Schaper, M. (dir. pub.), « Making ecopreneurs: developing sustainable entrepreneurship », Corporate Social Responsibility, Londres.

Janssen, L. et G. Vandille (2009), « The Belgian environment industry (1995-2005) », *Document de travail du Bureau de planification fédéral* 7-09, Bruxelles.

Mansfield, T. et D. Thomas (2005), *The Environmental Industry Unit's Analysis of the Sector in 2004*, Environmental Industries Unit, DTI, ministère de l'Environnement, de l'Alimentation et des Affaires rurales (DEFRA), Londres.

Ministère du Commerce des États-Unis (2010), *Measuring the Green Economy*, Washington.

Nations Unies, Département des affaires économiques et sociales (2010), Outcome paper for global consultation, Issue 5: Environmental Goods and Services Sector, New York.

OCDE (1996), Définition et classification intérimaires de l'industrie de l'environnement pour la collecte des données, OCDE/GD(96)117, Paris.

OCDE/Eurostat (1999), L'industrie des biens et services environnementaux : Manuel de collecte et d'analyse des données, Paris.

OCDE (2010), Monitoring progress towards Green Growth – Ministerial report on Green Growth Indicators, ENV/EPOC/SE(2010)4, Paris.

Office statistique central hongrois (2005), Towards Environmental Protection Expenditure and Environment Industry Accounts in Hungary – Final Report, Budapest.

PNUE (2009), *Global Green New Deal*, actualisation pour le Sommet du G20 de Pittsburgh, Programme des Nations Unies pour l'environnement, Paris.

Statistique Canada (2007), *Industrie de l'environnement : secteur des entreprises – 2002 (révisée) et 2004*, 16F0008XIE au catalogue, Ottawa.

Van Rossum, M., et S. Schenau (2006), *Economic indicators for the Eco-Industries in the Netherlands, 2003*, office statistique des Pays-Bas (CBS), La Haye.

Volery, T. (2002), Ecopreneurship: Rationale, current issues and future challenges, *in* Actes de la conférence qui s'est déroulée lors des Rencontres de l'université de St-Gall.

ANNEXE I.A

Exemple de secteurs environnementaux

Ces exemples proviennent d'OCDE/Eurostat (1999). Statistique Canada a utilisé une ventilation comparable, fondée sur la classification présentée dans OCDE (1996), pour mener une enquête de l'industrie des biens et services environnementaux sur l'année 1995*. La ventilation présentée ci-après a été réorganisée afin de prendre en compte les révisions apportées à l'OCDE (1996). Elle sert aussi de base pour établir une liste détaillée des codes SH.

A. Groupe gestion de la pollution

Production d'équipements et de matériaux spécifiques dans les domaines suivants :

1. Lutte contre la pollution atmosphérique

1.1. Appareils de traitement de l'air

1.2. Convertisseurs catalytiques

1.3. Systèmes de récupération des produits chimiques

1.4. Collecteurs de poussière

1.5. Séparateurs, précipitateurs

1.6. Incinérateurs, épurateurs

1.7. Matériels de désodorisation

2. Gestion des eaux usées

2.1. Systèmes d'aération

2.2. Systèmes de récupération des produits chimiques

2.3. Systèmes de récupération biologique

2.4. Système de sédimentation par gravité

2.5. Systèmes de séparation des hydrocarbures

2.6. Filtres et tamis

2.7. Épuration des eaux usées

2.8. Matériel de recyclage des eaux usées et de lutte contre la pollution de l'eau

2.9. Matériel et biens de traitement des eaux usées

* Voir Statistique Canada (1997), Industrie de l'environnement, 1995, Données préliminaires.

3. Gestion des déchets solides

- 3.1. Matériel de stockage et de traitement des déchets dangereux
- 3.2. Matériel de collecte des déchets
- 3.3. Matériel d'évacuation des déchets
- 3.4. Matériel de traitement des déchets
- 3.5. Matériel de séparation des déchets
- 3.6. Matériel de recyclage
- 3.7. Matériel d'incinération

4. Dépollution et assainissement du sol et de l'eau

- 4.1. Absorbants
- 4.2. Nettoyage
- 4.3. Matériel de traitement des eaux

5. Lutte contre le bruit et les vibrations

- 5.1. Amortisseurs de bruit et silencieux
- 5.2. Matériel d'insonorisation
- 5.3. Dispositifs antivibrations
- 5.4. Murs antibruit

6. La surveillance, l'analyse et l'évaluation de l'environnement.

- 6.1. Matériel de mesure et de surveillance
- 6.2. Systèmes d'échantillonnage
- 6.3. Matériel de commande des procédés
- 6.4. Systèmes d'acquisition de données
- 6.5. Autres instruments et machines

7. Autres

Prestation de services dans les domaines suivants :

8. Lutte contre la pollution atmosphérique

- 8.1. Surveillance des émissions
- 8.2. Évaluation/planification

9. Gestion des eaux usées

- 9.1. Systèmes d'épuration des eaux usées
- 9.2. Systèmes de recyclage des eaux usées
- 9.3. Systèmes de traitement de l'eau

10. Gestion des déchets solides

- 10.1. Interventions d'urgence et nettoyage en cas de déversement
- 10.2. Manutention des déchets, collecte, transport et évacuation

10.3. Gestion des sites
10.4. Recyclage (tri, mise en balles, nettoyage)
10.5. Gestion des stations de recyclage (installations de récupération de matériaux)
10.6. Gestion des déchets dangereux
10.7. Gestion des déchets d'origine médicale

11. Dépollution et assainissement du sol et de l'eau
11.1. Nettoyage
11.2. Gestion des stations d'épuration
11.3. Services industriels (nettoyage d'installations et de cuves)

12. Lutte contre le bruit et les vibrations
12.1. Évaluation/surveillance

13. Recherche et développement sur l'environnement
13.1. Procédés moins polluants
13.2. Lutte antipollution en bout de chaîne

14. Sous-traitance et services d'ingénierie dans le domaine de l'environnement
14.1. Études d'ingénierie/spécifications/gestion de projet
14.2. Études de la biologie et des écosystèmes
14.3. Études d'impact sur l'environnement et audits
14.4. Traitement de l'eau
14.5. Planification environnementale
14.6. Évaluation des risques et des dangers
14.7. Services de laboratoire et services sur le terrain
14.8. Économie de l'environnement
14.9. Services juridiques (droit de l'environnement)
14.10. Gestion environnementale

15. Services d'analyse, de collecte et d'analyse des données
15.1. Mesure et détection
15.2. Échantillonnage
15.3. Commande des procédés
15.4. Acquisition des données
15.5. Autres

16. Formation, éducation, information
16.1. Formation et éducation en matière d'environnement
16.2. Services de recherche sur l'information environnementale
16.3. Gestion et analyse des données relatives à l'environnement

17. Autres

Construction et travaux d'installation dans les domaines suivants :

18. Lutte contre la pollution atmosphérique

19. Gestion des eaux usées

19.1. Réseaux d'égouts

19.2. Station d'épuration des eaux usées

20. Gestion des déchets solides

20.1. Traitement, stockage et élimination des déchets solides

20.2. Gestion des déchets dangereux

20.3. Recyclage

21. Dépollution et assainissement du sol et de l'eau

22. Lutte contre le bruit et les vibrations

22.1. Murs antibruit

23. Surveillance, analyse et évaluation de l'environnement

24. Autres

B. Groupe technologies et produits moins polluants

Production d'équipements, de technologies, de matériaux spécifiques ou de services pour :

1. Technologies et procédés moins polluants/plus économes en ressources

1.1. Composants des technologies économes en ressources et moins polluantes

1.2. Biotechnologie

2. Produits économes en ressources et moins polluants

2.1. Composants des produits économes en ressources et moins polluants

C. Groupe gestion des ressources

Production d'équipements, de technologie et de matériaux spécifiques, services, construction et installation dans les domaines suivants :

1. Lutte contre la pollution de l'air à l'intérieur de locaux

2. Distribution d'eau

2.1. Traitement de l'eau potable

2.2. Systèmes d'épuration de l'eau

2.3. Distribution d'eau potable

3. Matériaux recyclés

3.1. Papier recyclé

3.2. Autres produits recyclés

4. *Installations utilisant des énergies renouvelables*
   - 4.1. Énergie solaire
   - 4.2. Énergie éolienne
   - 4.3. Énergie marémotrice
   - 4.4. Énergie géothermique
   - 4.5 Autres

5. *Gestion et économies en matière de chaleur et d'énergie*

6. *Agriculture et pêche durables*

7. *Foresterie durable*
   - 7.1. Reboisement
   - 7.2. Gestion des forêts

8. *Gestion des risques naturels*

9. *Écotourisme*

10. *Autres*
    - 10.1. Conservation et gestion des ressources

PARTIE II

Indicateurs de l'entrepreneuriat





INDICATEURS STRUCTURELS SUR LA POPULATION DES ENTREPRISES

1. Les entreprises par classe de taille
2. L'emploi par classe de taille
3. La valeur ajoutée par classe de taille
4. Les exportations par classe de taille

1. Les entreprises par classe de taille

La ventilation des entreprises par taille fournit des informations essentielles sur la structure du secteur des entreprises. Elle renseigne sur la répartition des entreprises par secteur d'activité et par âge, et sur la taille du marché intérieur. Elle est particulièrement utile, tout comme d'autres statistiques sur les entreprises par classe de taille, aux responsables gouvernementaux qui souhaitent mieux cerner le rôle des entreprises de différentes tailles dans l'économie.

Définition

Une entreprise est une entité juridique habilitée à mener des activités pour son compte propre, notamment à signer des contrats, à posséder des biens, à contracter des dettes et à établir des comptes bancaires. Elle peut être constituée d'une ou plusieurs unités locales ou établissements qui correspondent à des unités productrices sises en un lieu géographiquement distinct et dans lesquelles une ou plusieurs personnes travaillent pour le compte de l'entreprise dont elles sont salariées.

La classification par taille est établie sur la base du nombre total de personnes occupées, à savoir les personnes qui ont travaillé dans ou pour l'unité considérée durant la période de référence.

Les graphiques 1.1 et 1.2 présentent le nombre d'entreprises qui composent chaque classe de taille, en pourcentage du nombre total d'entreprises.

Comparabilité

L'unité statistique sur laquelle reposent les informations présentées est l'entreprise pour tous les pays sauf le Japon, la Corée et le Mexique, qui utilisent l'établissement. Dans la mesure où la plupart des entreprises sont constituées d'un seul établissement, cela ne devrait pas poser de problèmes significatifs de comparabilité.

Pour l'Irlande, seules les entreprises comptant au minimum trois personnes occupées sont prises en compte, alors que pour le Japon et la Corée, les données n'incluent pas les établissements de moins de quatre et cinq personnes occupées respectivement. Pour les États-Unis, l'emploi dans les entreprises se réfère au nombre de salariés et non au nombre de personnes occupées.

Étant donné les pratiques différentes des pays en matière de collecte de données, la ventilation par classe de taille utilisée, à savoir 1-9, 10-19, 20-49, 50-249 et 250+, offre une comparabilité optimale. Certains pays utilisent des conventions différentes : la classe « 20-49 » se réfère en réalité à « 20-99 » pour les États-Unis ; la classe « 50-249 » à « 50-199 » pour l'Australie et la Corée, « 50-99 » pour la Nouvelle-Zélande et « 100-499 » pour les États-Unis ; et la classe « 250+ » à « 200+ » pour l'Australie et la Corée, « 100+ » pour la Nouvelle-Zélande et « 500+ » pour les États-Unis.

Les données portent sur l'économie marchande, hors intermédiation financière ; pour le Brésil, la Corée, l'Irlande, Israël, le Japon, le Luxembourg et la République slovaque, elles couvrent uniquement le secteur manufacturier. Cela peut se traduire par une proportion plus faible de micro-entreprises pour ces pays, puisque la taille moyenne des entreprises est généralement inférieure dans le secteur des services.

L'année de référence des données est 2007, sauf pour l'Australie, la Corée et les États-Unis (2006), l'Islande (2005) et le Mexique (2003).

Dans le graphique 1.1, la forte proportion d'entreprises comptant 1 à 9 personnes occupées ne permet pas de comparer visuellement les parts des différentes classes de taille au-delà de 10 personnes occupées. C'est pourquoi un second graphique consacré aux entreprises de plus de 10 personnes occupées est proposé.

À retenir

Quel que soit le pays, la population des entreprises se compose de manière prédominante de micro-entreprises, c'est-à-dire d'entreprises de moins de dix salariés.

Source/base de données en ligne

Statistiques structurelles et démographiques des entreprises (SDBS), *Base de données de l'OCDE*, *http://dx.doi.org/10.1787/sdbs-data-fr*.

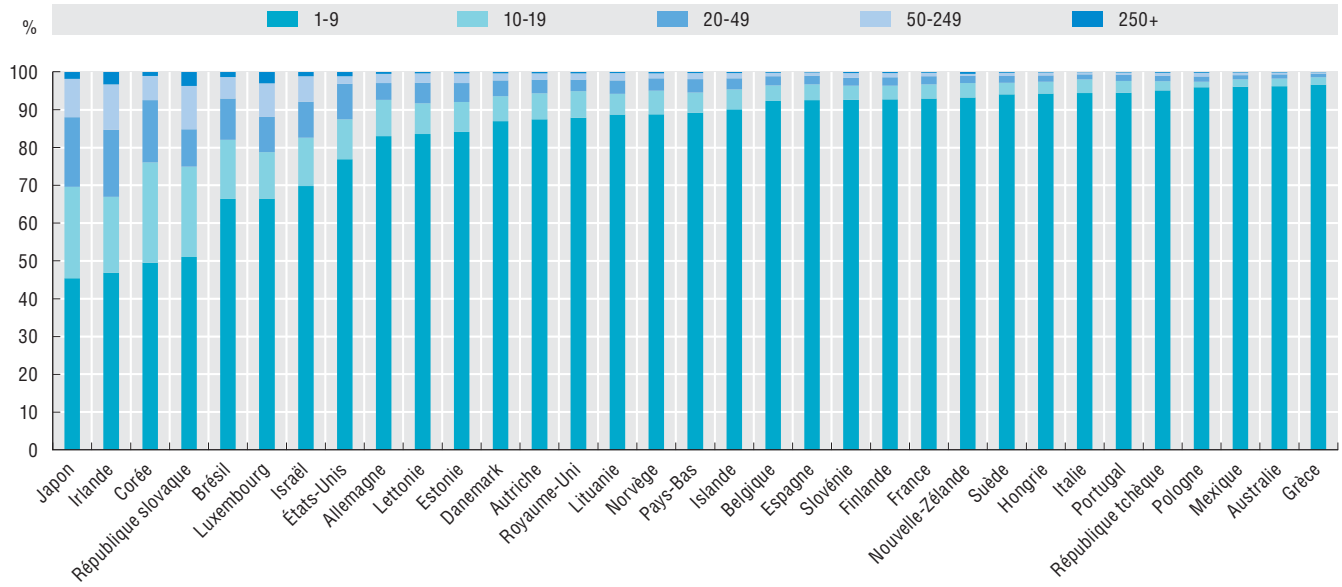
Pour en savoir plus

OCDE (2010), Statistiques structurelles et démographiques des entreprises, Éditions OCDE, Paris, *http://dx.doi.org/10.1787/9789264072886-fr*.

Ahmad, N. (2007), *The OECD's Business Statistics database and Publication*, document présenté à la réunion d'experts sur les statistiques structurelles des entreprises, Paris, 10 et 11 mai 2007, *www.oecd.org/dataoecd/59/34/38516035.pdf*.

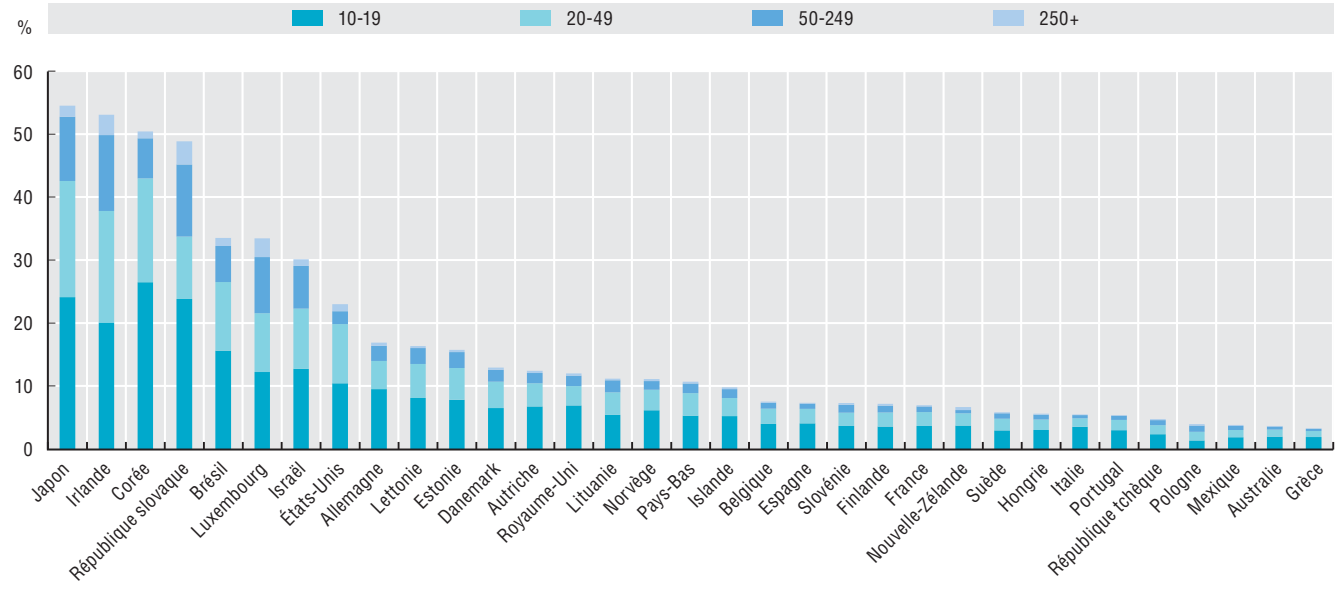
Informations sur les données pour Israël : *http://dx.doi.org/10.1787/888932315602*

Graphique 1.1. **Ventilation des entreprises par classe de taille, 2007**



StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888932483733

Graphique 1.2. **Ventilation des entreprises par classe de taille, 2007 : entreprises de 10 personnes occupées ou plus**



StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888932483752

2. L'emploi par classe de taille

La ventilation de l'emploi par classe de taille indique la manière dont l'emploi total est réparti entre entreprises de différentes tailles. Elle fournit des informations très utiles sur leur capacité d'absorption de l'emploi.

Définition

Le nombre de personnes occupées est défini comme le nombre total de personnes ayant travaillé dans ou pour l'unité considérée durant l'année de référence.

Sont exclus les directeurs d'entreprises constituées en société commerciale et les membres des conseils d'administration qui ne sont rémunérés que par des jetons de présence, la main-d'œuvre mise à la disposition d'autres unités et facturée à celles-ci, les personnes effectuant des travaux de réparation et d'entretien dans l'unité pour le compte d'autres unités, ainsi que les travailleurs à domicile. Sont également exclues les personnes en congé de durée indéterminée, accomplissant leur service militaire ou ne touchant pas de l'entreprise d'autre rémunération qu'une pension.

Sauf indication contraire, les données sont exprimées en pourcentage du nombre total de personnes occupées dans le secteur. L'emploi total par pays est indiqué au tableau 2.1.

Comparabilité

Les données concernant tous les pays se rapportent au nombre de personnes occupées, à l'exception du Brésil et de la Nouvelle-Zélande, pour lesquels elles se réfèrent au nombre de salariés.

L'unité statistique sur laquelle reposent les informations présentées est l'entreprise pour tous les pays sauf le Japon, la Corée et le Mexique, qui utilisent l'établissement.

Pour l'Irlande, seules les entreprises comptant au minimum trois personnes occupées sont prises en compte, alors que pour le Japon et la Corée, les données n'incluent pas les établissements de moins de quatre et cinq personnes occupées respectivement.

Étant donné les pratiques différentes des pays en matière de collecte de données, la ventilation par classe de taille utilisée, à savoir 1-9, 10-19, 20-49, 50-249 et 250+, offre une comparabilité optimale. Certains pays utilisent des conventions différentes : la classe « 20-49 » se réfère en réalité à « 20-99 » pour les États-Unis ; la classe « 50-249 » à « 50-199 » pour l'Australie et la Corée, « 50-99 » pour la Nouvelle-Zélande et « 100-499 » pour les États-Unis ; et la classe « 250+ » à « 200+ » pour l'Australie et « 100+ » pour la Nouvelle-Zélande.

Les données portent sur l'économie marchande, hors intermédiation financière ; pour le Brésil, la Corée, l'Irlande, Israël, le Japon, le Luxembourg et la République slovaque, elles couvrent uniquement le secteur manufacturier. Cela peut se traduire par une proportion plus faible d'emploi dans les micro-entreprises pour ces pays, puisque la taille moyenne des entreprises est généralement inférieure dans le secteur des services.

L'année de référence des données est 2007, à l'exception de l'Australie et de la Corée (2006), et du Mexique (2003).

À retenir

La répartition de l'emploi parmi les entreprises de différentes tailles présente des écarts considérables d'un pays à l'autre. En Grèce, en Italie au Mexique et au Portugal, plus de 40 % de l'emploi se situe dans des entreprises de moins de dix personnes occupées, tandis que la même catégorie d'entreprises représente moins de 20 % de l'emploi total en Allemagne.

Source/base de données en ligne

Statistiques structurelles et démographiques des entreprises (SDBS), *Base de données de l'OCDE*, *http://dx.doi.org/10.1787/sdbs-data-fr*.

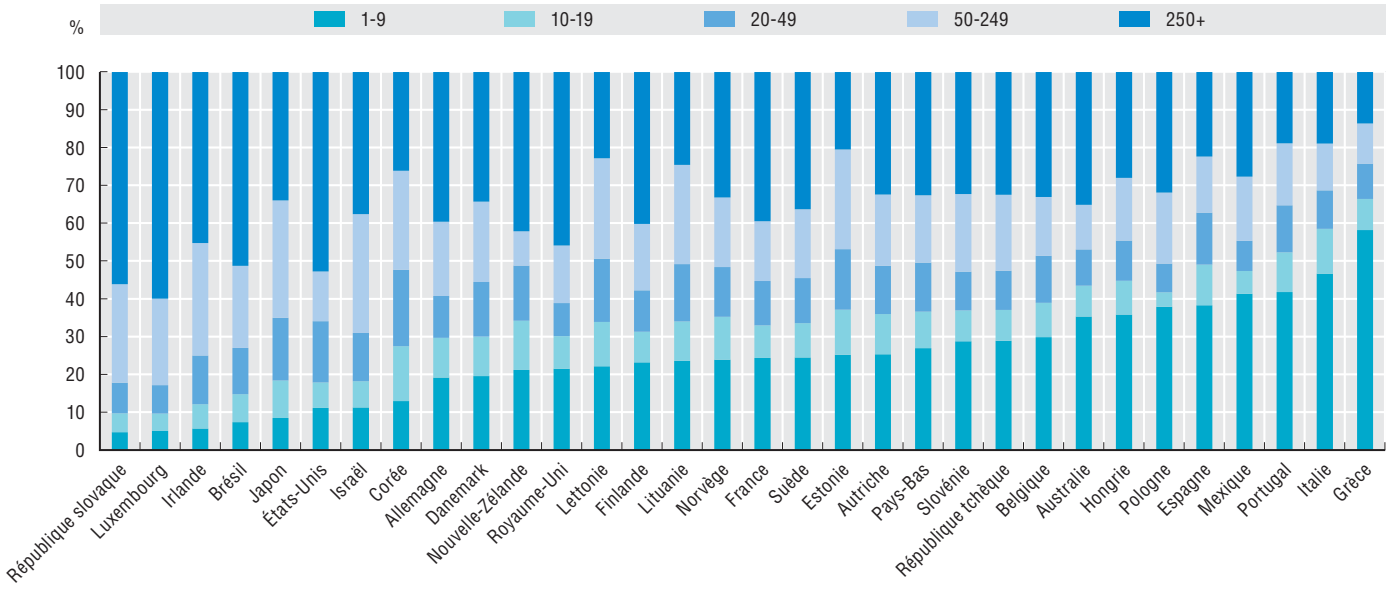
Pour en savoir plus

OCDE (2010), Statistiques structurelles et démographiques des entreprises, Éditions OCDE, Paris, *http://dx.doi.org/10.1787/9789264072886-fr*.

Ahmad, N. (2007), *The OECD's Business Statistics database and Publication*, document présenté à la réunion d'experts sur les statistiques structurelles des entreprises, Paris, 10 et 11 mai 2007, *www.oecd.org/dataoecd/59/34/38516035.pdf*.

Informations sur les données pour Israël:
http://dx.doi.org/10.1787/888932315602

Graphique 2.1. **Ventilation de l'emploi par classe de taille, 2007**



StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888932483771

Tableau 2.1. **Nombre de personnes occupées en 2007**

Pays	Emploi	Pays	Emploi	Pays	Emploi	Pays	Emploi
Rép. slovaque (secteur manufacturier)	424 295	Allemagne	22 199 161	France	15 104 252	Australie	6 401 000
Luxembourg (secteur manufacturier)	37 254	Danemark	1 802 120	Suède	2 873 836	Hongrie	2 534 548
Irlande (secteur manufacturier)	223 612	Nouvelle-Zélande (effectif salarié)	1 215 528	Estonie	430 345	Pologne	8 248 415
Brésil (effectif salarié, secteur manufacturier)	6 955 162	Royaume-Uni	18 136 892	Autriche	2 452 145	Espagne	14 260 730
Japon (secteur manufacturier)	8 621 393	Lettonie	668 605	Pays-Bas	5 034 991	Mexique	13 110 232
États-Unis (effectif salarié)	71 505 608	Finlande	1 292 748	Slovénie	608 448	Portugal	3 324 727
Israël (secteur manufacturier)	360 744	Lituanie	983 249	Rép. tchèque	3 613 318	Italie	15 589 199
Corée (secteur manufacturier)	2 910 935	Norvège	1 042 387	Belgique	2 512 687	Grèce	2 600 028

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888932484645

3. La valeur ajoutée par classe de taille

La valeur ajoutée par classe de taille indique la contribution des entreprises de différentes tailles à la valeur ajoutée totale du secteur. Cet indicateur permet de mieux comprendre quels types d'entreprises créent plus de valeur ajoutée.

Définitions

La valeur ajoutée est égale à la valeur de la production déduction faite de la consommation intermédiaire, sachant que la consommation intermédiaire totale doit toujours être évaluée au prix d'achat. La valeur ajoutée peut se mesurer de l'une quelconque des quatre manières suivantes : au coût des facteurs, aux prix de base, aux prix du marché ou aux prix départ-usine, en fonction du traitement appliqué aux impôts indirects et aux subventions.

Les données de cette section présentent la valeur ajoutée dans chaque classe de taille en pourcentage de la valeur ajoutée de l'ensemble des entreprises.

Comparabilité

Les données se rapportent à la valeur ajoutée aux coûts des facteurs pour les pays de l'UE et à la valeur ajoutée aux prix de base pour l'Australie, le Japon et la Corée. L'unité statistique sur laquelle reposent les informations présentées est l'entreprise pour tous les pays sauf le Japon, la Corée et le Mexique, qui utilisent l'établissement.

En Irlande, seules les entreprises comptant au minimum trois personnes occupées sont prises en compte, alors qu'au Japon et en Corée, les données n'incluent pas les établissements de moins de quatre et cinq personnes occupées respectivement.

Étant donné les pratiques différentes des pays en matière de collecte de données, la ventilation par classe de taille qui est utilisée offre une comparabilité optimale. Certains pays utilisent des conventions différentes. Les données de la classe « 50-249 » se réfèrent en réalité à « 50-199 » pour l'Australie et la Corée ; et les données présentées pour la classe « 250+ » à « 200+ » pour l'Australie et la Corée.

Les données portent sur l'économie marchande, hors intermédiation financière. Elles couvrent uniquement le secteur manufacturier pour le Brésil, la Corée, l'Irlande, Israël, la Hongrie, le Japon, le Luxembourg et la République slovaque.

Les données se rapportent à 2007, à l'exception de l'Australie et de la Corée (2006), et du Mexique (2003).

À retenir

Dans la plupart des pays, les entreprises de plus de 250 personnes occupées représentent une part considérable de la valeur ajoutée du secteur des entreprises, même si elles ne constituent qu'une infime partie de la population des entreprises.

Source/base de données en ligne

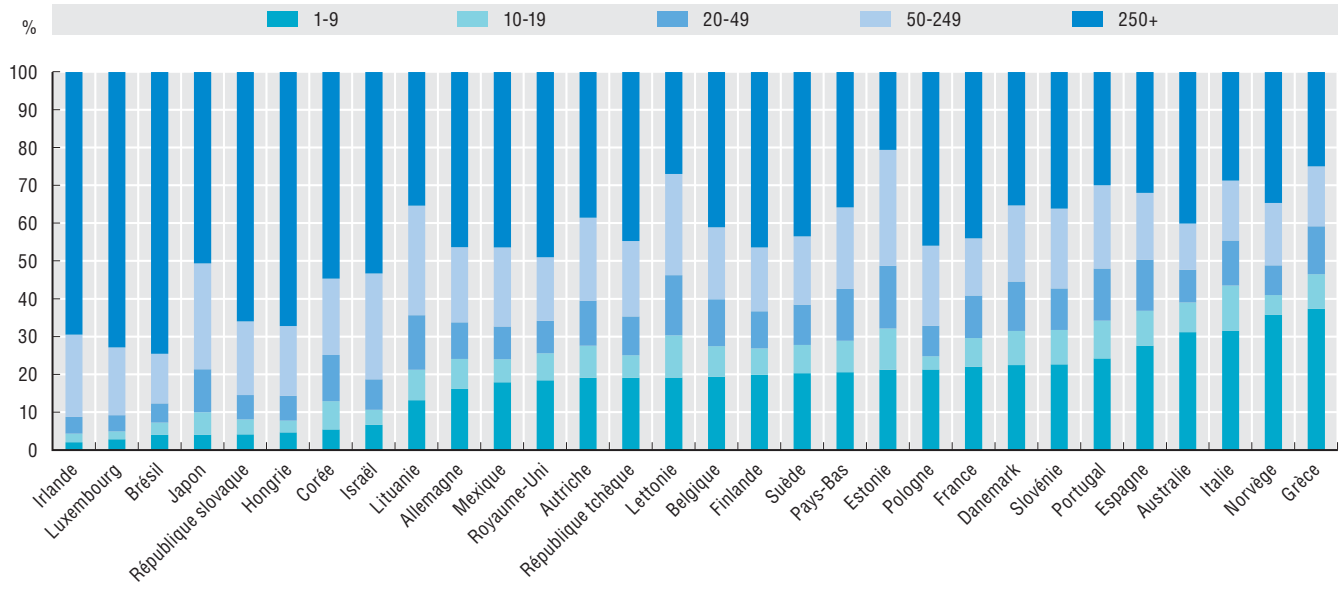
Statistiques structurelles et démographiques des entreprises (SDBS), *Base de données de l'OCDE*, *http://dx.doi.org/10.1787/sdbs-data-fr*.

Pour en savoir plus

OCDE (2010), Statistiques structurelles et démographiques des entreprises, Éditions OCDE, Paris, *http://dx.doi.org/10.1787/9789264072886-fr*.

Informations sur les données pour Israël : *http://dx.doi.org/10.1787/888932315602*

Graphique 3.1. **Valeur ajoutée par classe de taille, 2007**



StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888932483790

Tableau 3.1. **Valeur ajoutée par classe de taille, 2007, en pourcentage de la valeur ajoutée de l'ensemble des entreprises**

Pays	1-9	10-19	20-49	50-249	250+
Irlande	2.0	2.3	4.4	21.8	69.5
Luxembourg	2.8	2.1	4.3	17.9	72.9
Brésil	3.9	3.2	5.1	13.2	74.6
Japon	4.0	6.0	11.4	28.0	50.7
Rép. slovaque	4.1	4.0	6.4	19.5	66.0
Hongrie	4.6	3.1	6.6	18.4	67.3
Corée	5.4	7.4	12.3	20.2	54.7
Israël	6.6	3.9	8.1	28.0	53.3
Lituanie	13.1	8.0	14.5	29.0	35.4
Allemagne	16.1	8.0	9.7	19.9	46.3
Mexique	17.8	6.2	8.7	20.9	46.4
Royaume-Uni	18.4	7.2	8.5	16.9	49.0
Autriche	19.1	8.5	11.9	22.0	38.5
Rép. tchèque	19.1	6.0	10.3	19.9	44.7
Lettonie	19.1	11.2	15.9	26.8	27.0
Belgique	19.3	8.1	12.4	19.1	41.1
Finlande	19.9	7.0	9.8	16.9	46.4
Suède	20.3	7.5	10.7	18.1	43.5
Pays-Bas	20.6	8.3	13.7	21.6	35.8
Estonie	21.2	10.9	16.5	30.8	20.6
Pologne	21.3	3.5	8.1	21.2	46.0
France	22.0	7.6	11.2	15.2	44.0
Danemark	22.4	9.0	13.0	20.2	35.3
Slovénie	22.6	9.1	11.0	21.1	36.2
Portugal	24.2	10.0	13.8	22.0	30.0
Espagne	27.5	9.2	13.5	17.7	32.0
Australie	31.1	7.9	8.6	12.3	40.1
Italie	31.5	12.0	11.9	15.9	28.7
Norvège	35.8	5.2	7.9	16.5	34.6
Grèce	37.3	9.2	12.6	15.9	24.9

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888932484702

4. Les exportations par classe de taille

Les exportations par classe de taille d'entreprise indiquent la contribution des entreprises de différentes tailles aux exportations totales. Cet indicateur fournit des informations sur les caractéristiques des exportateurs.

Définitions

Les exportations désignent les mouvements de biens d'un pays vers un autre.

Les données de cette section présentent les exportations des entreprises de chaque classe de taille en pourcentage des exportations de l'ensemble des entreprises.

Comparabilité

Les statistiques sur les échanges selon les caractéristiques des entreprises sont établies par mise en relation des registres commerciaux et des registres d'entreprises.

Les données sont compilées suivant le système de commerce spécial pour les États membres de l'UE, tandis que le Canada et les États-Unis appliquent le système de commerce général. La principale différence entre le commerce spécial et le commerce général réside dans l'inclusion ou non des échanges placés sous le régime de l'entrepôt douanier.

Pour les États membres de l'UE, les données concernant les exportations intra et extracommunautaires sont traitées séparément, en raison de systèmes de collecte de données et de seuils différents. Les exportations totales sont compilées par addition des exportations intra et extracommunautaires.

À retenir

Dans la majorité des pays, plus de 50 % des exportations totales sont le fait de grandes entreprises, et le chiffre est particulièrement élevé pour les États-Unis, la Hongrie et la Finlande.

Source/base de données en ligne

Statistiques du commerce en fonction des caractéristiques des entreprises (TEC), *Base de données de l'OCDE*.

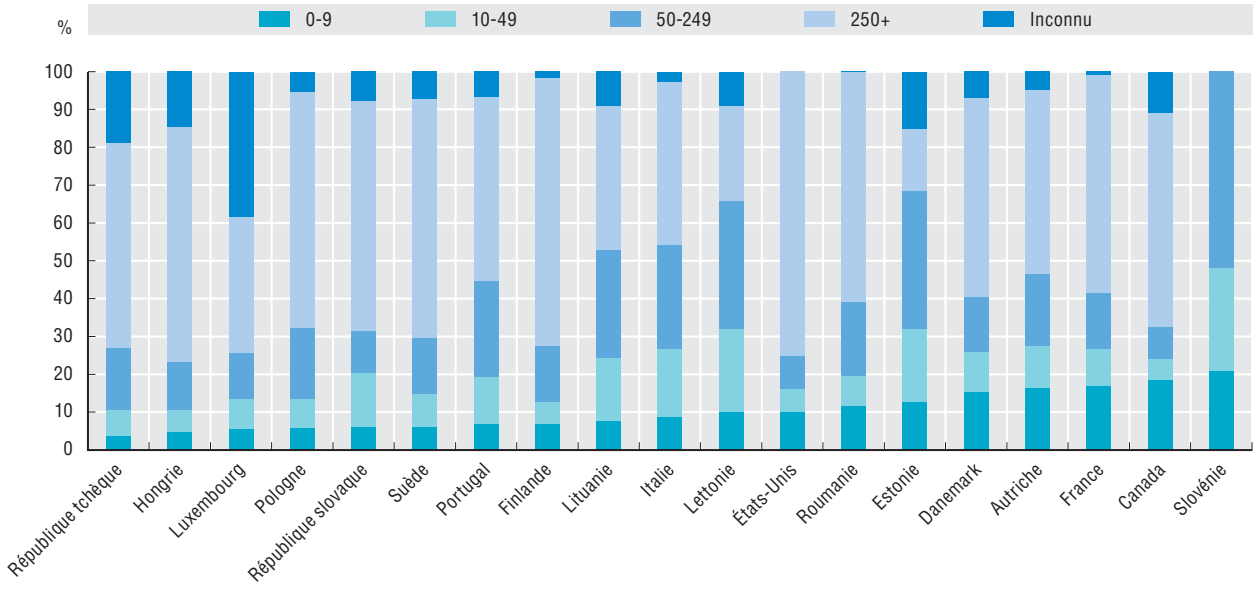
Pour en savoir plus

OCDE (2011), *Selling to Foreign Markets: a Portrait of OECD Exporters*, Cahiers Statistiques n° 16, *www.oecd.org/dataoecd/28/27/47014723.pdf*.

OCDE (2010), Statistiques structurelles et démographiques des entreprises, Éditions OCDE, Paris, *http://dx.doi.org/10.1787/9789264072886-fr*.

Eurostat (2007), *External Trade by Enterprise Characteristics*, Luxembourg.

Graphique 4.1. **Exportations par classe de taille, 2007**



StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888932483809

Tableau 4.1. **Exportations par classe de taille, 2007, en pourcentage des exportations de l'ensemble des entreprises**

Pays	0-9	10-49	50-249	250+	Inconnu
République tchèque	3.6	7.1	16.4	54.1	18.8
Hongrie	4.9	5.7	12.8	61.9	14.6
Luxembourg	5.5	8.2	11.9	36.1	38.3
Pologne	6.0	7.5	18.8	62.4	5.3
République slovaque	6.1	14.4	11.2	60.6	7.8
Suède	6.3	8.5	14.9	63.0	7.3
Portugal	6.9	12.5	25.4	48.4	6.8
Finlande	7.0	5.6	14.9	70.7	1.7
Lituanie	7.8	16.6	28.6	37.9	9.1
Italie	8.7	18.1	27.3	43.2	2.7
Lettonie	10.1	22.1	33.6	25.2	8.9
États-Unis	10.3	5.9	8.6	75.2	0.0
Roumanie	11.8	7.8	19.5	60.7	0.2
Estonie	12.9	19.3	36.3	16.5	15.0
Danemark	15.4	10.5	14.7	52.3	7.0
Autriche	16.4	11.2	18.9	48.5	5.0
France	16.9	9.9	14.7	57.6	0.9
Canada	18.5	5.7	8.3	56.8	10.8
Slovénie	21.0	27.1	51.9	0.0	0.0

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888932484721





NAISSANCE, DÉCÈS ET SURVIE DES ENTREPRISES

5. Taux de naissance des entreprises employant des salariés
6. Taux de décès des entreprises employant des salariés
7. Taux de renouvellement des entreprises employant des salariés
8. Taux de survie des entreprises employant des salariés

5. Taux de naissance des entreprises employant des salariés

La naissance d'entreprises nouvelles est un indicateur déterminant du dynamisme des affaires. Elle témoigne d'une dimension très utile de l'entrepreneuriat dans un pays, à savoir la capacité de création de toutes nouvelles entreprises.

Définition

La naissance d'une entreprise employant des salariés désigne la naissance d'une entreprise comptant au moins un salarié. Cette population d'entreprises comprend tout d'abord des entreprises « nouvellement » nées, c'est-à-dire les entreprises nouvelles déclarant au moins un salarié au cours de leur première année d'existence, et ensuite les entreprises qui existaient avant l'année considérée mais se situaient alors sous le seuil d'un salarié, et qui ont déclaré au moins un salarié l'année en cours.

Les naissances d'entreprises employant des salariés n'incluent pas les entrées survenues dans la population à la suite de fusions, dissolutions, scissions ou restructurations au sein d'un groupe d'entreprises. De même, ne sont pas comprises les entrées dans une sous-population qui ne résultent que d'un changement d'activité.

Le *taux de naissance des entreprises employant des salariés* correspond au nombre de naissances d'entreprises employant des salariés en pourcentage de la population d'entreprises actives comptant au moins un salarié.

Comparabilité

Les indicateurs concernant les « entreprises employant des salariés » semblent plus pertinents à des fins de comparaisons internationales que ceux couvrant toutes les entreprises, dans la mesure où ces derniers dépendent du champ couvert par les registres d'entreprises. Dans de nombreux pays, les principales sources de données utilisées par ces registres sont les registres administratifs fiscaux et de l'emploi, qui amènent souvent à ne prendre en compte que les entreprises affichant un certain niveau ou seuil de chiffre d'affaires ou d'effectif. Une économie qui se caractérise par des seuils relativement élevés devrait logiquement afficher des statistiques de naissance inférieures à celles des économies de même type dotées de seuils plus bas. L'évolution chronologique des seuils peut également poser des problèmes. Les seuils de nature monétaire évoluent progressivement en fonction, par exemple, de l'inflation et de la politique budgétaire, lesquelles sont susceptibles d'influer sur les comparaisons chronologiques et internationales des taux de naissance. L'utilisation du seuil d'un salarié améliore la comparabilité, car elle permet d'exclure les très petites unités, qui sont le plus sujettes aux variations de seuil.

Le concept même de naissance d'entreprise employant des salariés pose des problèmes. De nombreux pays ont une population non négligeable de travailleurs indépendants. Si un pays met en place des incitations pour que les travailleurs indépendants se salarient dans leur propre entreprise, le nombre total de naissances d'entreprises employant des salariés augmentera, faussant peut-être les comparaisons chronologiques et internationales même si le changement est minime d'un point de vue économique et entrepreneurial.

Les données présentées se rapportent à l'ensemble de la population des entreprises employant des salariés, à l'exception du Canada, pour lequel elles se réfèrent aux entreprises employant moins de 250 salariés.

À retenir

Les taux de naissance des entreprises employant des salariés sont plus élevés dans le secteur des services que dans le secteur manufacturier. Les nouvelles entreprises créées emploient en général 1 à 4 personnes, et peu d'entre elles démarrent avec plus de 10 salariés.

Source/base de données en ligne

Statistiques structurelles et démographiques des entreprises (SDBS), *Base de données de l'OCDE*, *http://dx.doi.org/10.1787/sdbs-data-fr*.

Pour en savoir plus

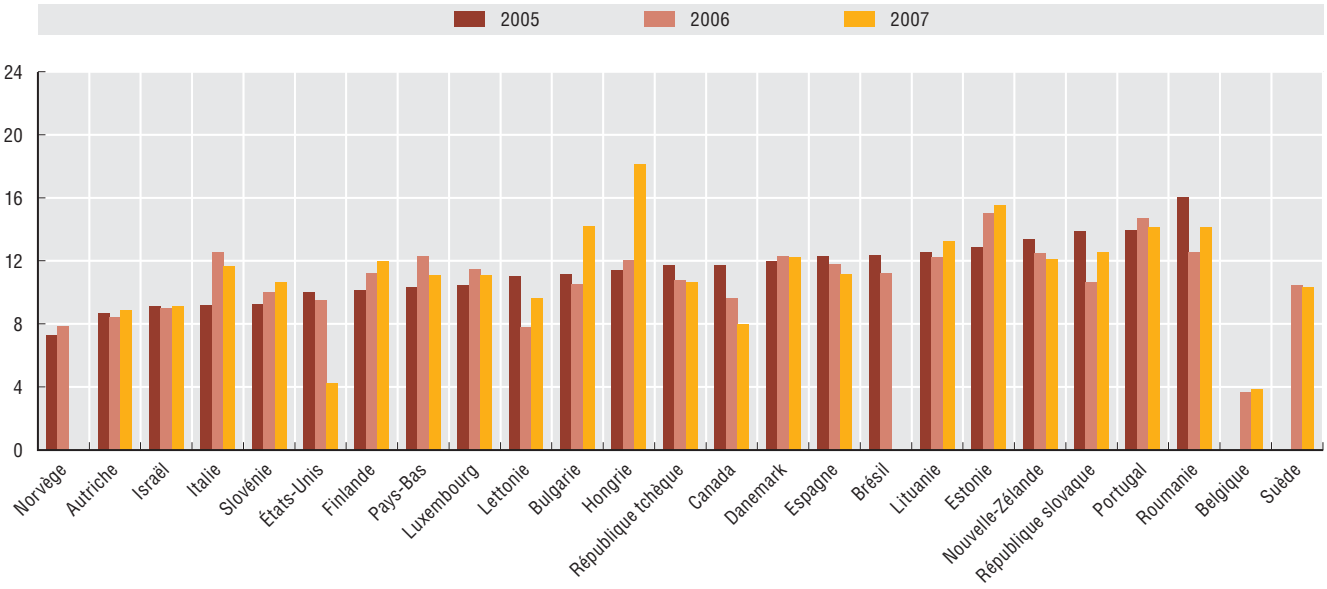
OCDE (2010), Statistiques structurelles et démographiques des entreprises, Éditions OCDE, Paris, *http://dx.doi.org/10.1787/9789264072886-fr*.

Eurostat/OCDE (2007), *Eurostat-OECD Manual on Business Demography Statistics*, OCDE, Paris.

Ahmad, N. (2006), *A Proposed Framework for Business Demography Statistics*, OECD Statistics Working Papers, 2006/3, OECD Publishing, Paris, *http://dx.doi.org/10.1787/145777872685*

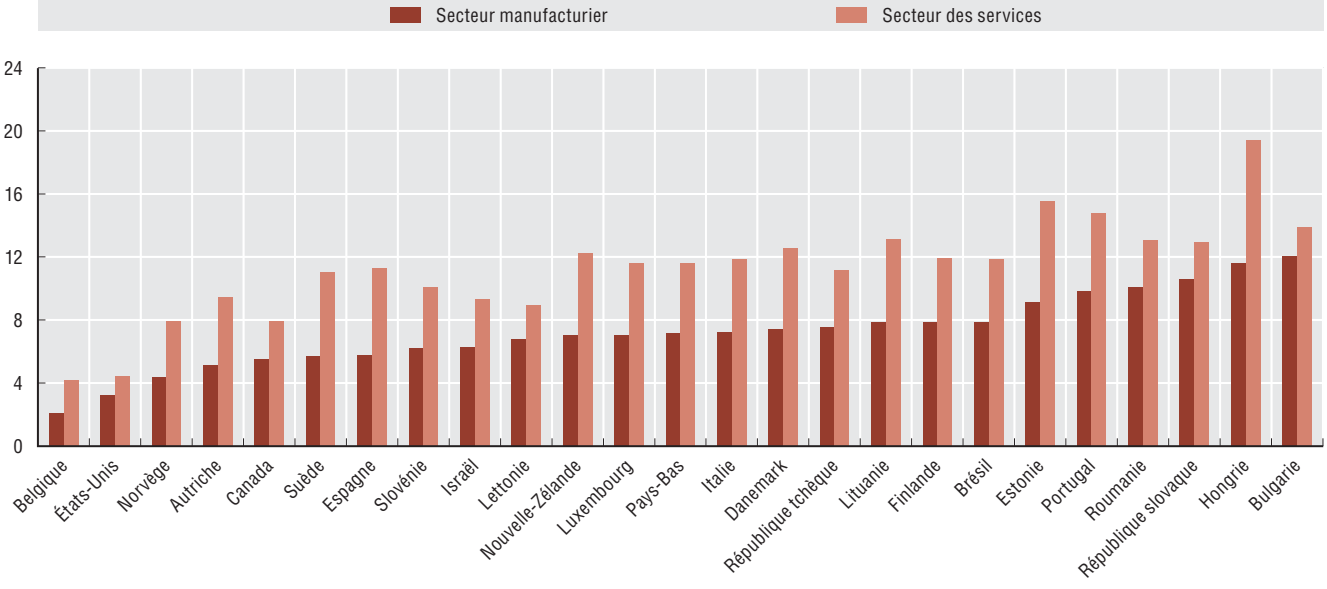
Informations sur les données pour Israël :
http://dx.doi.org/10.1787/888932315602

Graphique 5.1. **Taux de naissance des entreprises employant des salariés, tous secteurs confondus, 2005-07**



StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888932483828

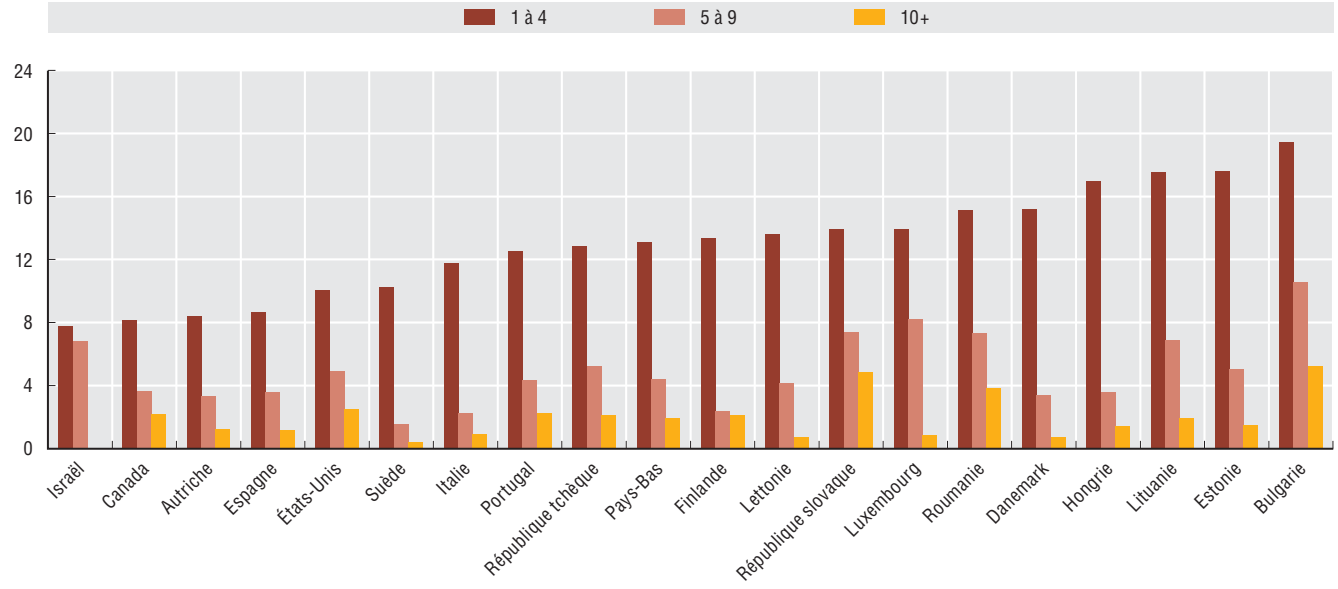
Graphique 5.2. **Taux de naissance des entreprises employant des salariés dans le secteur manufacturier et le secteur des services, 2007**



StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888932483847

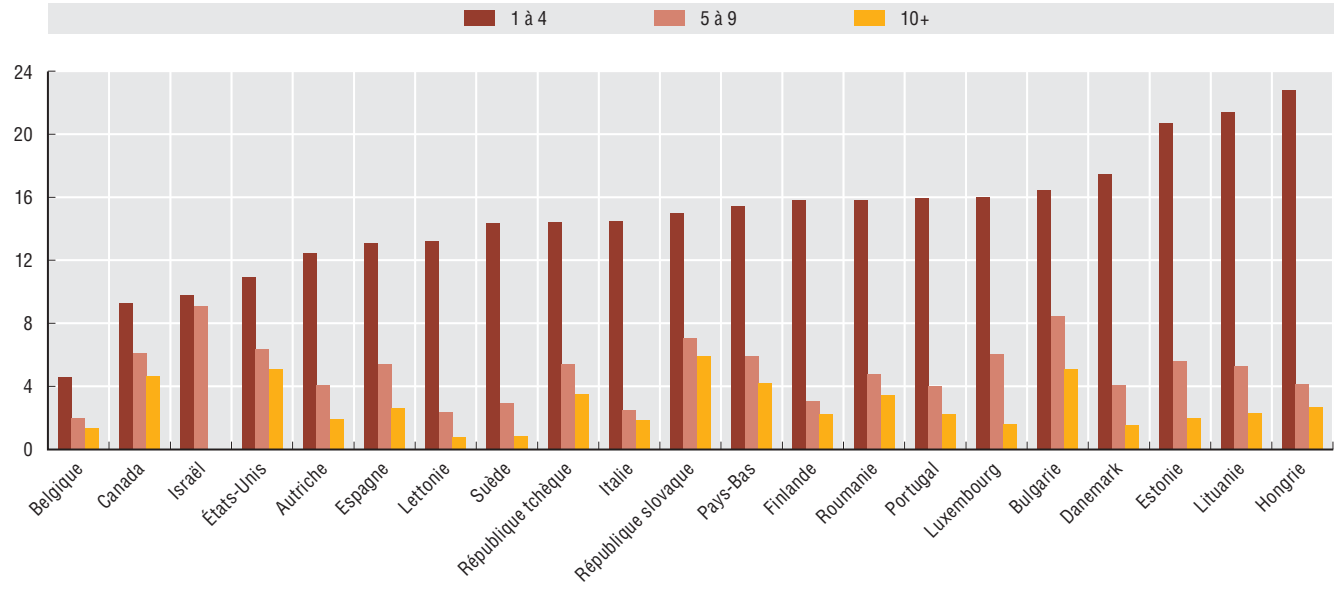
5. Taux de naissance des entreprises employant des salariés

Graphique 5.3. **Taux de naissance des entreprises employant des salariés par classe de taille dans le secteur manufacturier, 2007**



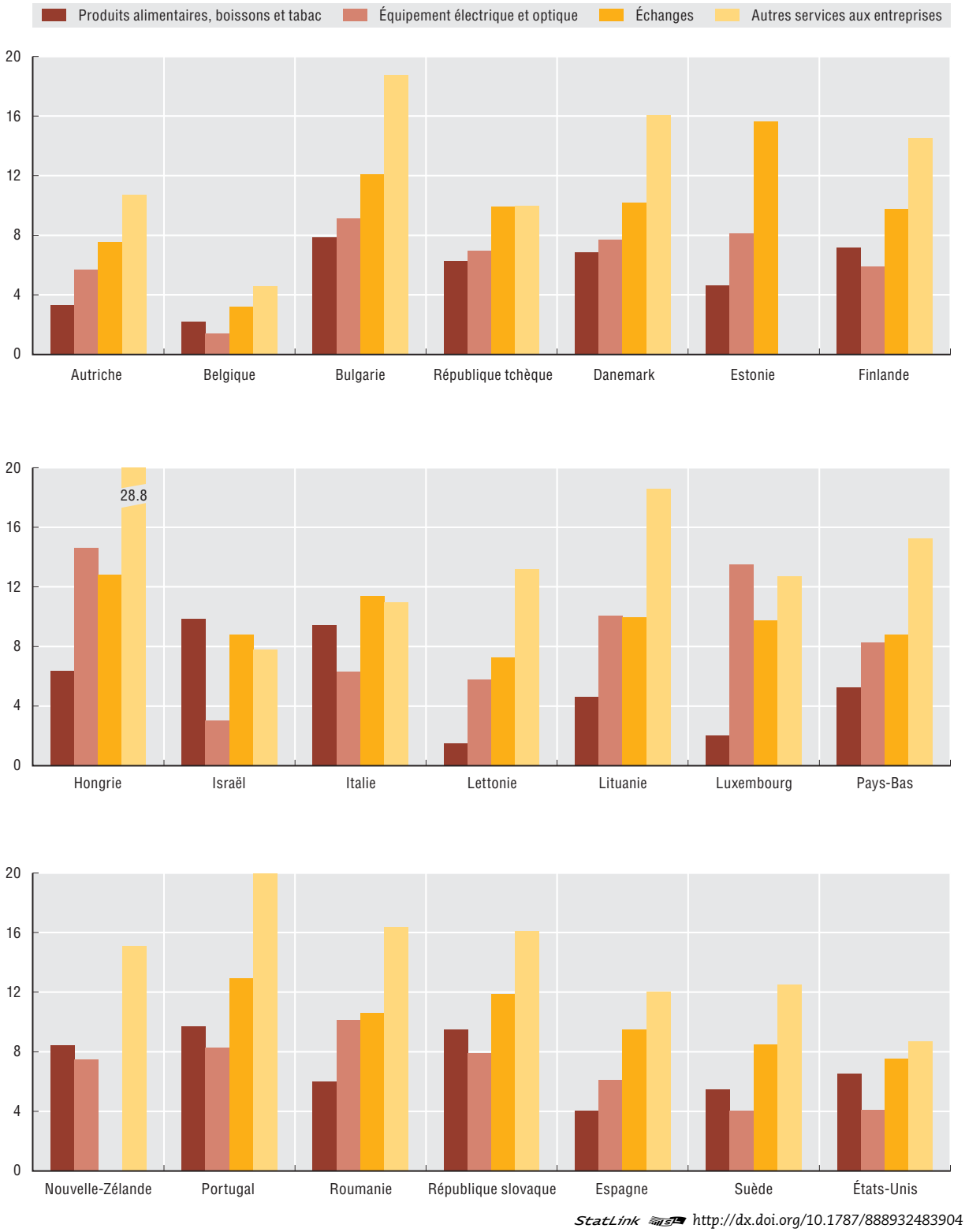
StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888932483866

Graphique 5.4. **Taux de naissance des entreprises employant des salariés par classe de taille dans le secteur des services, 2007**



StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888932483885

Graphique 5.5. **Taux de naissance des entreprises employant des salariés dans différents secteurs, 2007**



StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888932483904

6. Taux de décès des entreprises employant des salariés

Le décès des entreprises fait partie intégrante du phénomène entrepreneurial. Le fait de connaître le pourcentage d'entreprises qui décèdent une année donnée et de le comparer chronologiquement et à l'échelle internationale est extrêmement utile aux responsables gouvernementaux pour comprendre, par exemple, l'impact de facteurs structurels et cycliques sur la disparition des entreprises.

Définition

Le décès d'une entreprise employant des salariés correspond soit au décès d'une entreprise comptant au moins un salarié au cours de l'année en question, soit au passage d'une entreprise sous le seuil d'un salarié pendant au moins deux ans.

Les décès n'incluent pas les sorties de la population dues à des fusions, absorptions, dissolutions ou restructurations au sein d'un groupe d'entreprises. De même, les sorties d'une sous-population ne résultant que d'un changement d'activité ne sont pas incluses.

Le *taux de décès des entreprises employant des salariés* correspond au nombre de décès d'entreprises employant des salariés en pourcentage de la population d'entreprises actives comptant au moins un salarié.

Comparabilité

Comparé aux données concernant les naissances d'entreprises employant des salariés, il existe au niveau de la collecte de données concernant les décès d'entreprises un décalage chronologique supplémentaire qui tient au processus de confirmation de l'événement : il faut vérifier que l'entreprise n'a pas été réactivée (ou qu'elle n'a pas eu de salariés) au cours des deux années suivantes. C'est pourquoi les informations sur les taux de décès présentées dans cette publication se rapportent principalement à 2006, et non à 2007 comme pour tous les autres indicateurs.

Les indicateurs concernant les « entreprises employant des salariés » semblent plus pertinents à des fins de comparaisons internationales que ceux couvrant toutes les entreprises, dans la mesure où ces derniers dépendent du champ couvert par les registres d'entreprises. Dans de nombreux pays, les principales sources de données utilisées par ces registres sont les registres administratifs fiscaux et de l'emploi, qui amènent souvent à ne prendre en compte que les entreprises affichant un certain niveau ou seuil de chiffre d'affaires ou d'effectif. L'évolution des seuils dans le temps peut également poser des problèmes. Les seuils de nature monétaire évoluent progressivement en fonction, par exemple, de l'inflation et de la politique budgétaire, lesquelles sont susceptibles d'influer sur les comparaisons internationales et chronologiques des taux de naissance. L'utilisation du seuil d'un salarié améliore la comparabilité, car elle permet d'exclure les très petites unités, qui sont le plus sujettes aux variations de seuil.

Les données se rapportent à l'ensemble de la population des entreprises employant des salariés, à l'exception du Canada, pour lequel elles se réfèrent aux entreprises employant moins de 250 salariés.

À retenir

Quels que soient les pays, les taux de décès des entreprises employant des salariés dans le secteur des services sont systématiquement supérieurs aux taux correspondants dans le secteur manufacturier. Ils sont stables dans le temps, mais il est intéressant de noter que les données présentées couvrent la période précédant la crise, à savoir 2005-07. Les très petites entreprises comptant de 1 à 4 salariés affichent des taux de décès plus élevés que les entreprises appartenant à d'autres classes de taille.

Source/base de données en ligne

Statistiques structurelles et démographiques des entreprises (SDBS), *Base de données de l'OCDE*, *http://dx.doi.org/10.1787/sdbs-data-fr*.

Pour en savoir plus

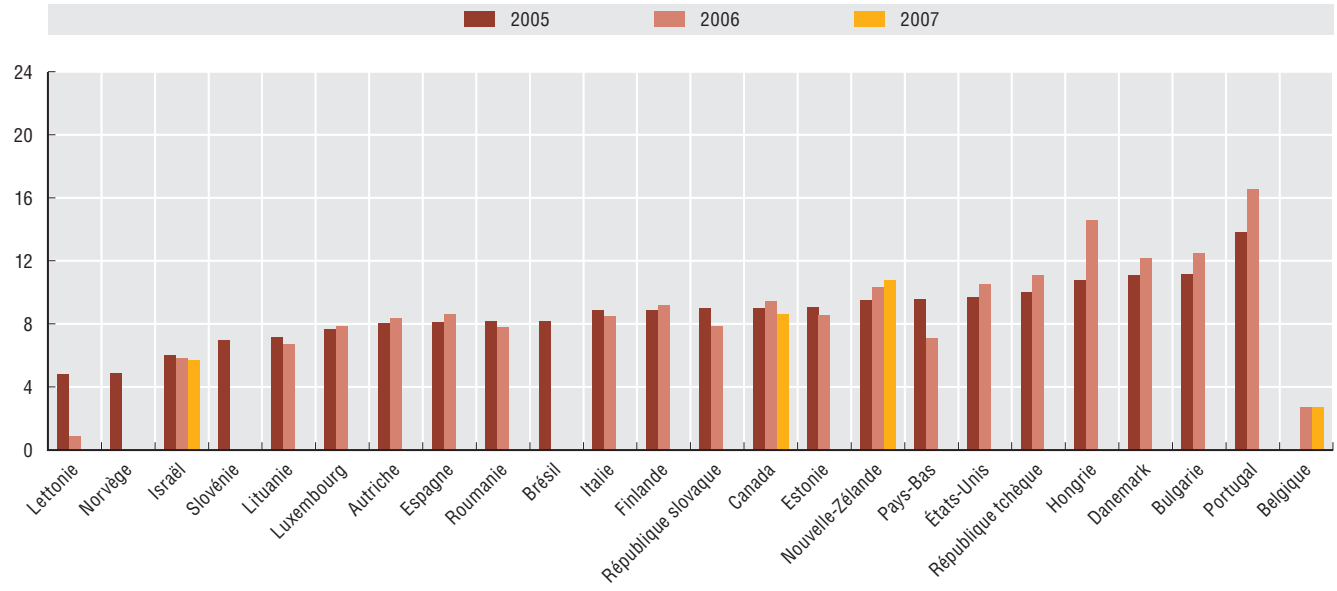
OCDE (2010), Statistiques structurelles et démographiques des entreprises, Éditions OCDE, Paris, *http://dx.doi.org/10.1787/9789264072886-fr*.

Eurostat/OCDE (2007), *Eurostat-OECD Manual on Business Demography Statistics*, OCDE, Paris.

Ahmad, N. (2006), *A Proposed Framework for Business Demography Statistics*, OECD Statistics Working Papers, 2006/3, OECD Publishing, Paris, *http://dx.doi.org/10.1787/145777872685*

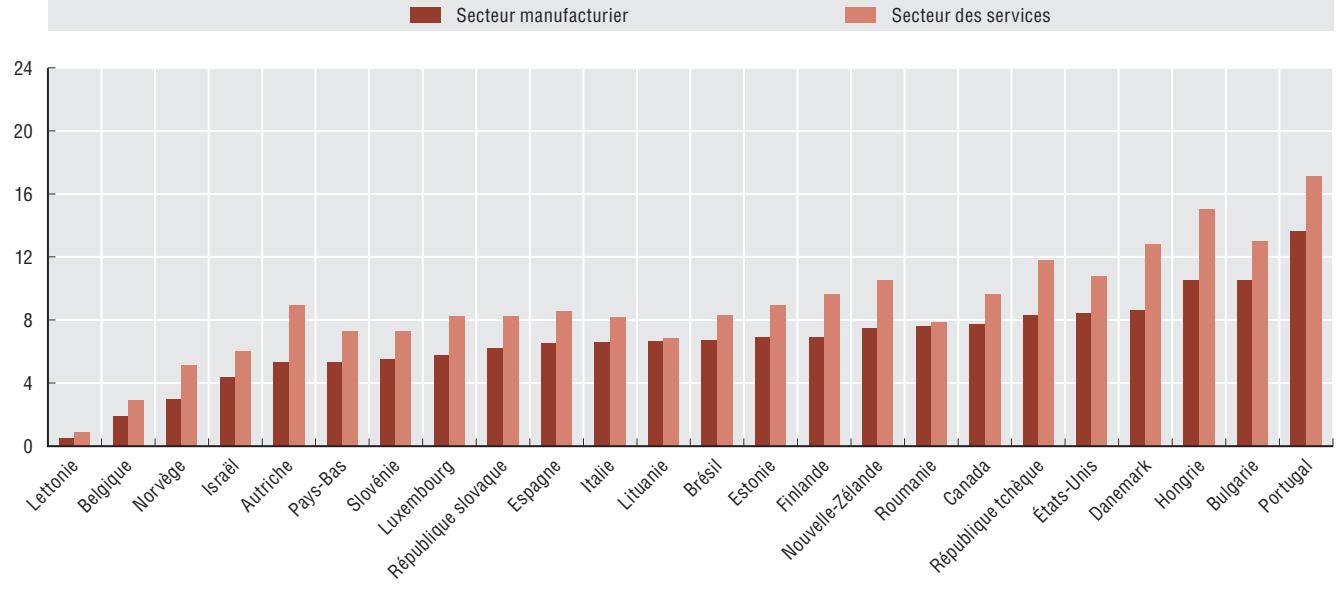
Informations sur les données pour Israël :
http://dx.doi.org/10.1787/888932315602

Graphique 6.1. **Taux de décès des entreprises employant des salariés, tous secteurs confondus, 2005-07**



StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888932483923

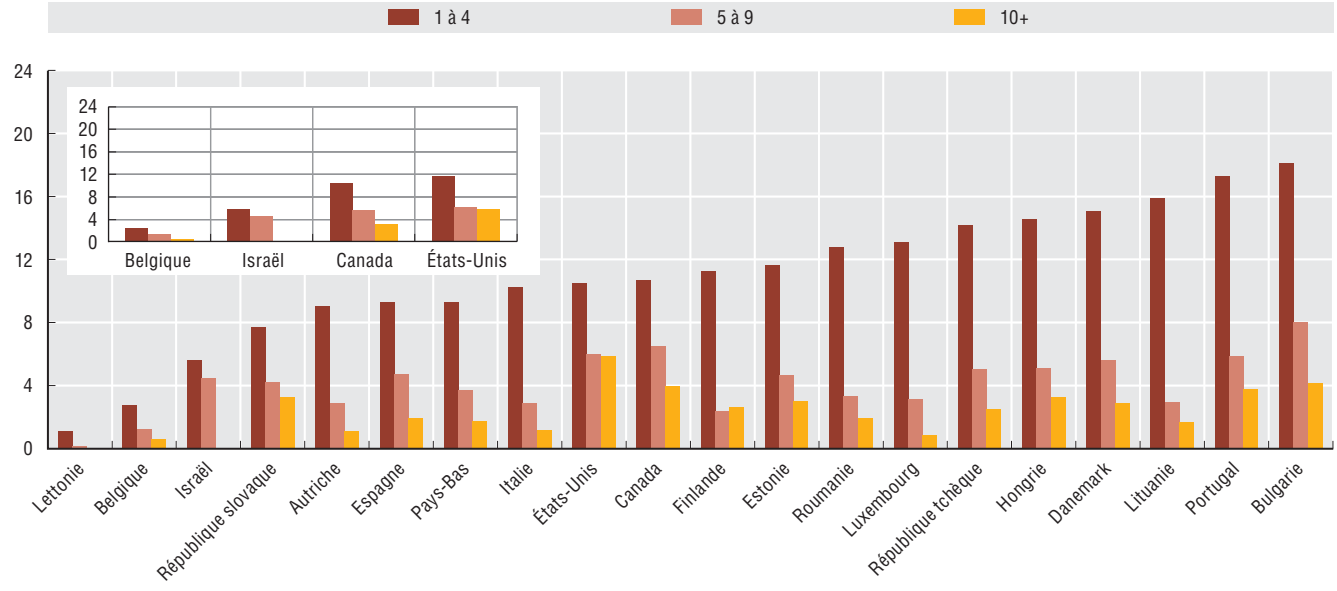
Graphique 6.2. **Taux de décès des entreprises employant des salariés dans le secteur manufacturier et le secteur des services, 2006**



StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888932483942

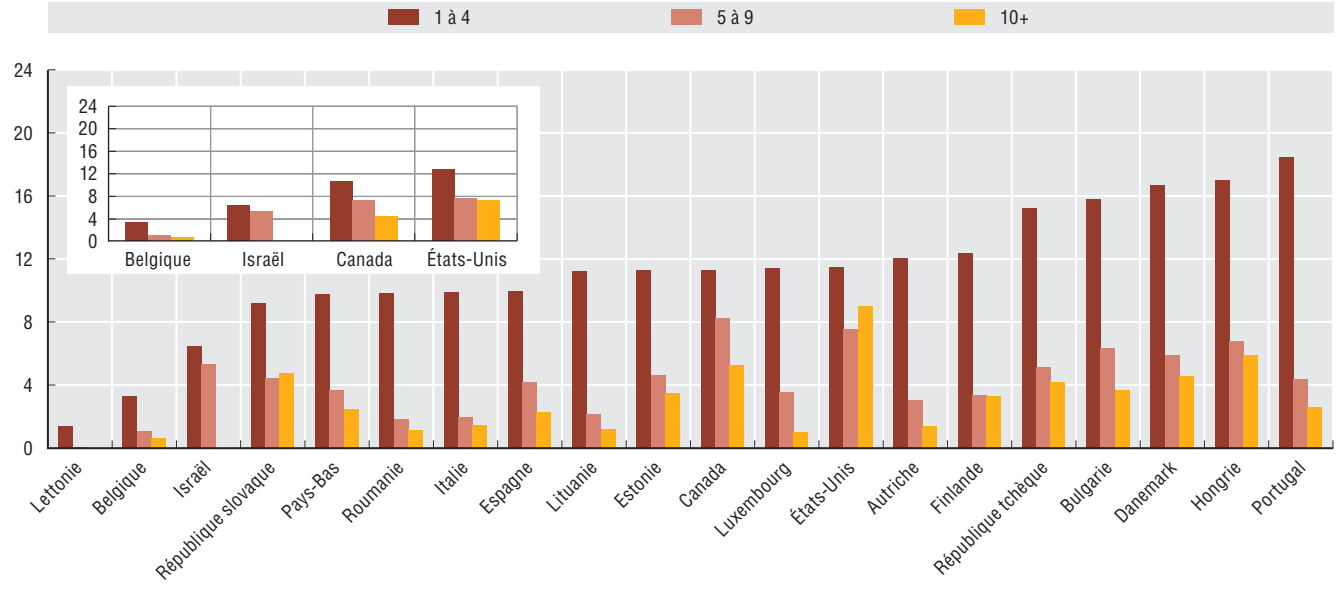
6. Taux de décès des entreprises employant des salariés

Graphique 6.3. **Taux de décès des entreprises employant des salariés dans le secteur manufacturier par classe de taille, 2006 (2007 dans l'encadré)**



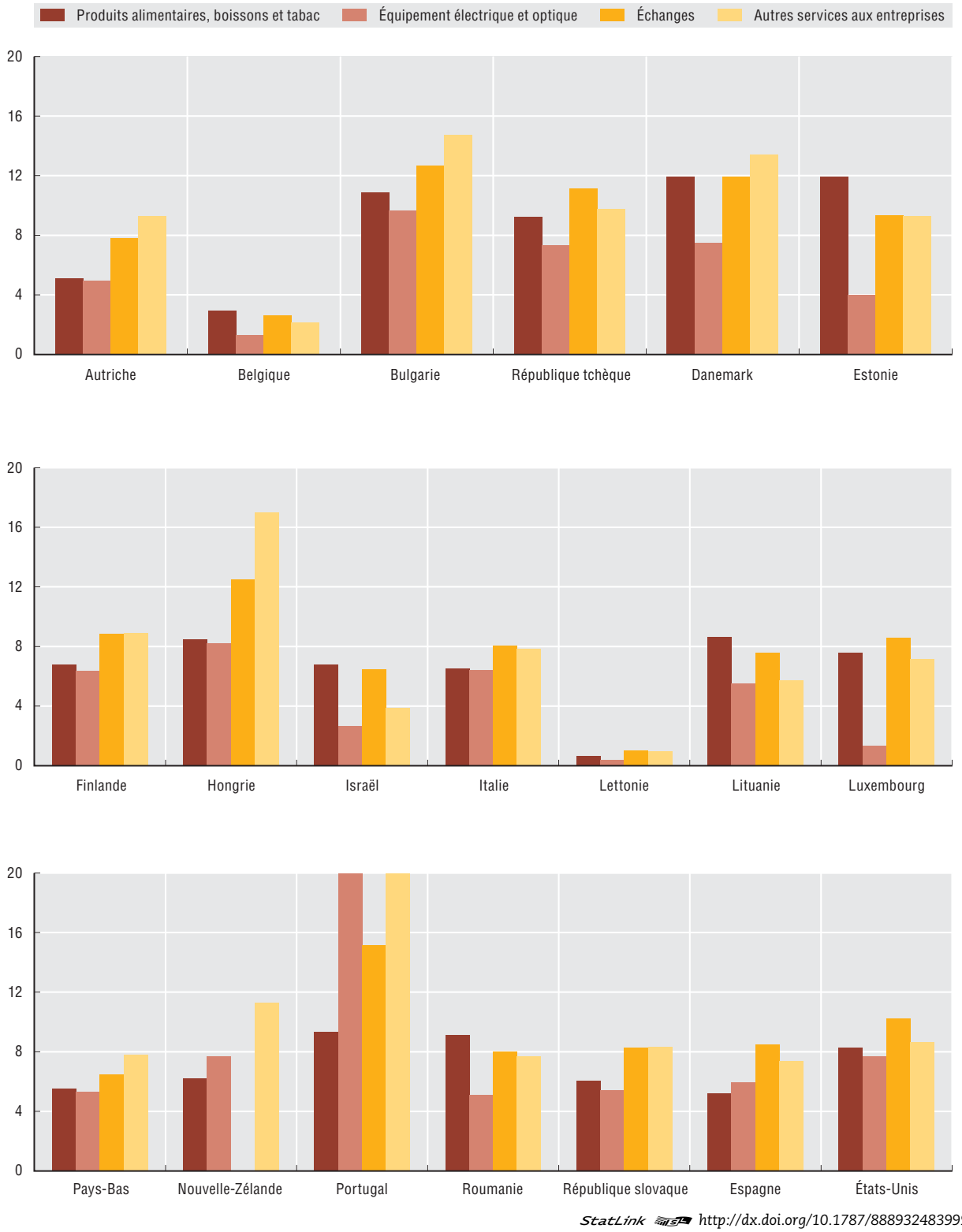
StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888932483961

Graphique 6.4. **Taux de décès des entreprises employant des salariés dans le secteur des services par classe de taille, 2006 (2007 dans l'encadré)**



StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888932483980

Graphique 6.5. **Taux de décès des entreprises employant des salariés dans différents secteurs, 2006**



StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888932483999

7. Taux de renouvellement des entreprises employant des salariés

Le taux de renouvellement, c'est-à-dire la somme des naissances et des décès d'entreprises, indique à quelle fréquence se créent des entreprises nouvelles et ferment des entreprises existantes. Le nombre de naissances et de décès d'entreprises représente en effet une part non négligeable du nombre total d'entreprises dans la plupart des économies. L'indicateur rend compte du degré de « destruction créatrice » d'un pays, et il est très utile pour analyser, par exemple, la contribution du renouvellement des entreprises à la hausse globale de la productivité.

Définition

Le taux de renouvellement des entreprises employant des salariés est compilé par addition de leur taux de naissance et de leur taux de décès.

Le taux de renouvellement des entreprises employant des salariés n'inclut pas les entrées et les sorties dues à des fusions, dissolutions ou restructurations au sein d'un groupe d'entreprises. Il n'inclut pas les sorties liées à des absorptions, ni les entrées résultant de scissions. Ne sont pas comprises non plus les entrées et sorties survenues dans une sous-population à la suite d'un simple changement d'activité.

Il existe au niveau de la compilation du taux de renouvellement des entreprises employant des salariés un décalage chronologique qui tient au processus de confirmation des décès d'entreprises employant des salariés, dans la mesure où il faut vérifier que les entreprises comptabilisées dans les décès n'ont pas été réactivées (ou qu'elles n'ont pas eu de salarié) au cours des deux années suivantes. C'est pourquoi les informations sur les taux de renouvellement présentées dans cette publication se rapportent à 2006.

Comparabilité

Les données concernant les naissances et les décès d'entreprises employant des salariés utilisées dans la compilation du taux de renouvellement s'appuient sur la définition de l'*Eurostat-OECD Manual on Business Demography Statistics*.

Comme précisé dans les sections précédentes, les indicateurs concernant les « entreprises employant des salariés » semblent plus pertinents à des fins de comparaisons internationales que ceux couvrant toutes les entreprises, dans la mesure où ces derniers dépendent du champ couvert par les registres d'entreprises.

Les données se rapportent à l'ensemble de la population des entreprises employant des salariés, à l'exception du Canada, pour lequel les données se réfèrent aux entreprises employant moins de 250 salariés.

À retenir

Les taux de renouvellement des entreprises employant des salariés sont plus élevés dans le secteur des services que dans le secteur manufacturier, ce qui témoigne du plus grand dynamisme des entreprises dans les services. Les taux de renouvellement sont relativement proches d'un pays à l'autre, s'échelonnant de 12 à 16 % dans le secteur manufacturier et de 18 à 22 % dans celui des services. Seuls quelques pays affichent des taux de renouvellement beaucoup plus faibles (Belgique) ou beaucoup plus élevés (Portugal, par exemple).

Source/base de données en ligne

Statistiques structurelles et démographiques des entreprises (SDBS), *Base de données de l'OCDE*, *http://dx.doi.org/10.1787/sdbs-data-fr*.

Pour en savoir plus

OCDE (2010), Statistiques structurelles et démographiques des entreprises, Éditions OCDE, Paris, *http://dx.doi.org/10.1787/9789264072886-fr*.

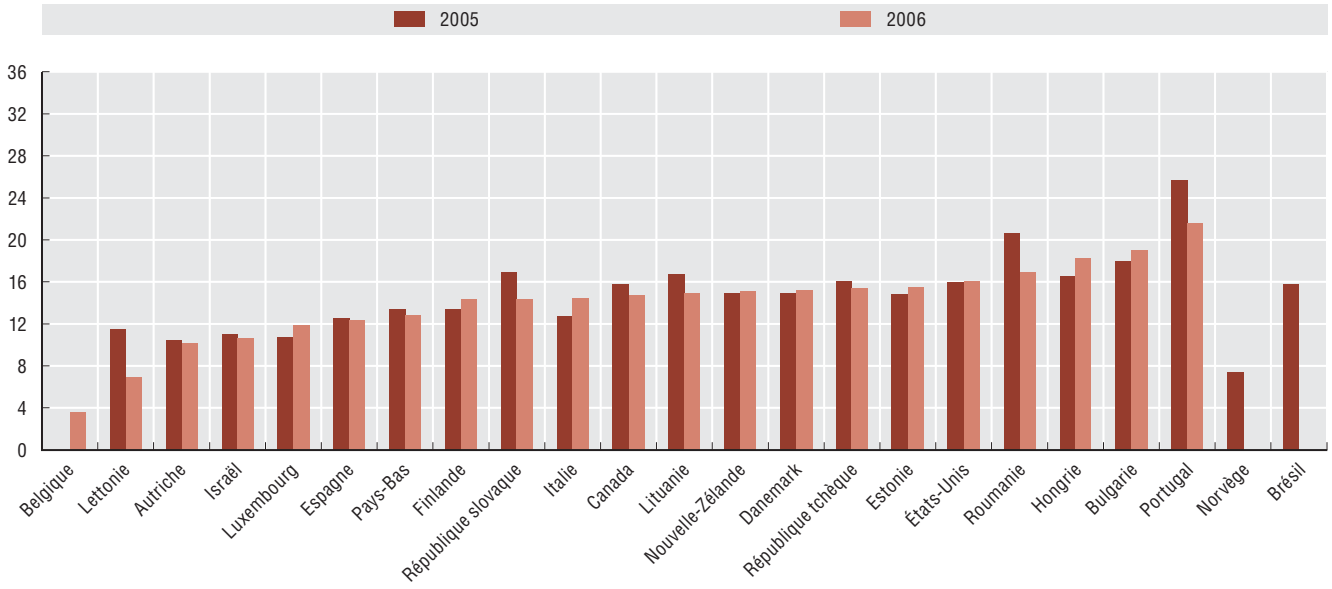
Eurostat/OCDE (2007), *Eurostat-OECD Manual on Business Demography Statistics*, OCDE, Paris.

Ahmad, N. (2006), *A Proposed Framework for Business Demography Statistics*, OECD Statistics Working Papers, 2006/3, OECD Publishing, Paris, *http://dx.doi.org/10.1787/145777872685*

Scarpetta, S. *et al.* (2002), Le rôle des politiques et des institutions sur le plan de la productivité et de la dynamique d'entreprise : observations tirées des données microéconomiques et sectorielles, Document de travail n° 329 du Département des affaires économiques de l'OCDE, *http://dx.doi.org/10.1787/547061627926*

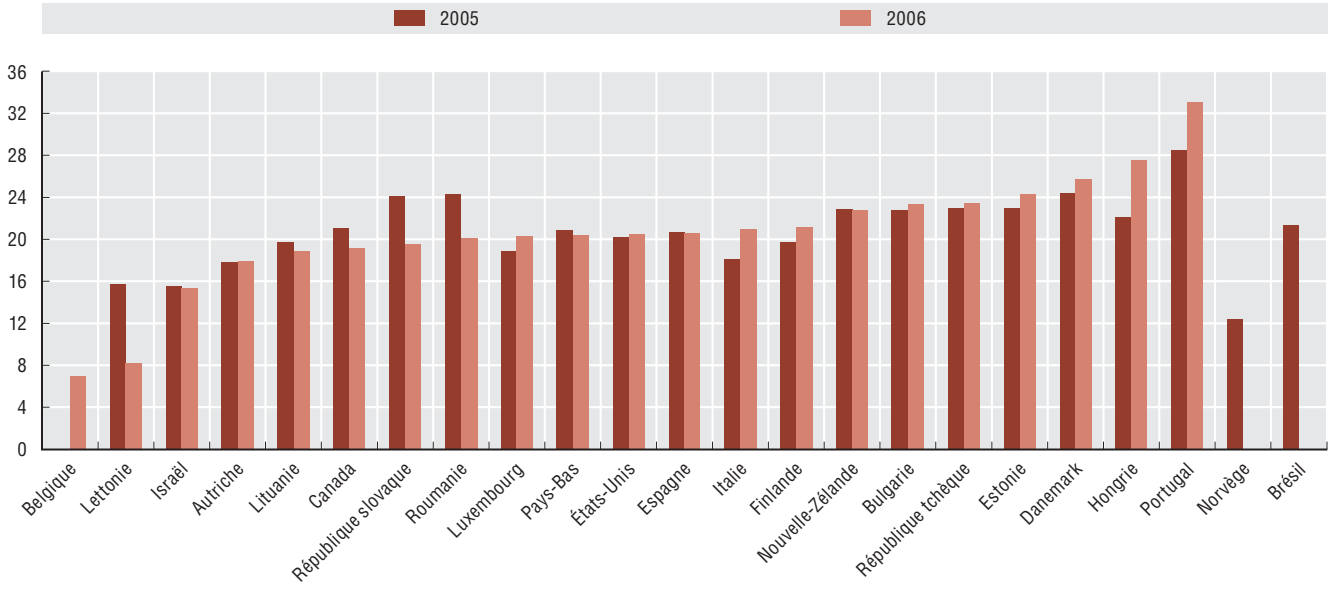
Informations sur les données pour Israël : *http://dx.doi.org/10.1787/888932315602*

Graphique 7.1. **Taux de renouvellement des entreprises employant des salariés dans le secteur manufacturier, 2006 et 2005**



StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888932484018

Graphique 7.2. **Taux de renouvellement des entreprises employant des salariés dans le secteur des services, 2006 et 2005**



StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888932484037

8. Taux de survie des entreprises employant des salariés

L'étude de la performance des entreprises après leur entrée sur le marché est tout aussi importante que l'analyse de leur taux de naissance. Le taux de survie des entreprises fournit des informations sur la proportion de celles qui sont en vie une année ou plus après leur naissance, et permet d'étudier des questions telles que la durée de vie des jeunes pousses après leur création et les différences de taux de survie entre pays et secteurs.

Définitions

Le nombre d'entreprises qui, l'année *t*, ont survécu *n* années correspond au nombre d'entreprises qui ont eu au moins un salarié pour la première fois l'année *t-n* et n'ont pas disparu l'année *t*.

On considère également qu'une entreprise a survécu si l'entité ou les entités légales liées ont cessé d'être actives, mais que leur activité a été reprise par une nouvelle entité légale créée spécifiquement dans le but de reprendre leurs facteurs de production (survie par absorption). Cette définition de la survie exclut les cas dans lesquels les entreprises fusionnent ou sont absorbées par une entreprise existante l'année *t-n*.

La survie d'une entreprise est un événement qui devrait toujours être étudié sur deux années consécutives. Par exemple, une entreprise créée l'année *t-2* ne doit être considérée comme ayant survécu en *t* que si elle employait au moins un salarié également en *t-1*, et ainsi de suite.

Le *taux de survie des entreprises employant des salariés* mesure le nombre d'entreprises d'une cohorte de naissance spécifique qui ont survécu plusieurs années. Le taux de survie *n* années l'année de référence *t* correspond au nombre d'entreprises ayant survécu *n* années en pourcentage de l'ensemble des entreprises qui ont déclaré au moins un salarié pour la première fois en *t-n*.

La *part des entreprises employant des salariés âgées de* n *années l'année donnée* t désigne le nombre d'entreprises ayant survécu *n* années en pourcentage de la population totale des entreprises employant des salariés.

Comparabilité

Les données concernant la survie des entreprises employant des salariés utilisées dans cette publication s'appuient sur la définition de l'*Eurostat-OECD Manual on Business Demography Statistics*.

Elles se rapportent à l'ensemble de la population des entreprises employant des salariés, à l'exception du Canada, pour lequel les données se réfèrent aux entreprises employant moins de 250 salariés.

À retenir

Les taux de survie des entreprises employant des salariés dans le secteur manufacturier sont généralement plus élevés que dans celui des services, et la différence se maintient toutes les années qui suivent l'année de naissance ; le Canada fait figure d'exception, les taux de survie étant quasiment identiques dans les deux secteurs. En moyenne, les taux de survie après un an avoisinent 85-90 % dans le secteur manufacturier et 75-80 % dans celui des services, et ils continuent de baisser sans interruption les années suivantes.

Source/base de données en ligne

Statistiques structurelles et démographiques des entreprises (SDBS), *Base de données de l'OCDE*, *http://dx.doi.org/10.1787/sdbs-data-fr*.

Pour en savoir plus

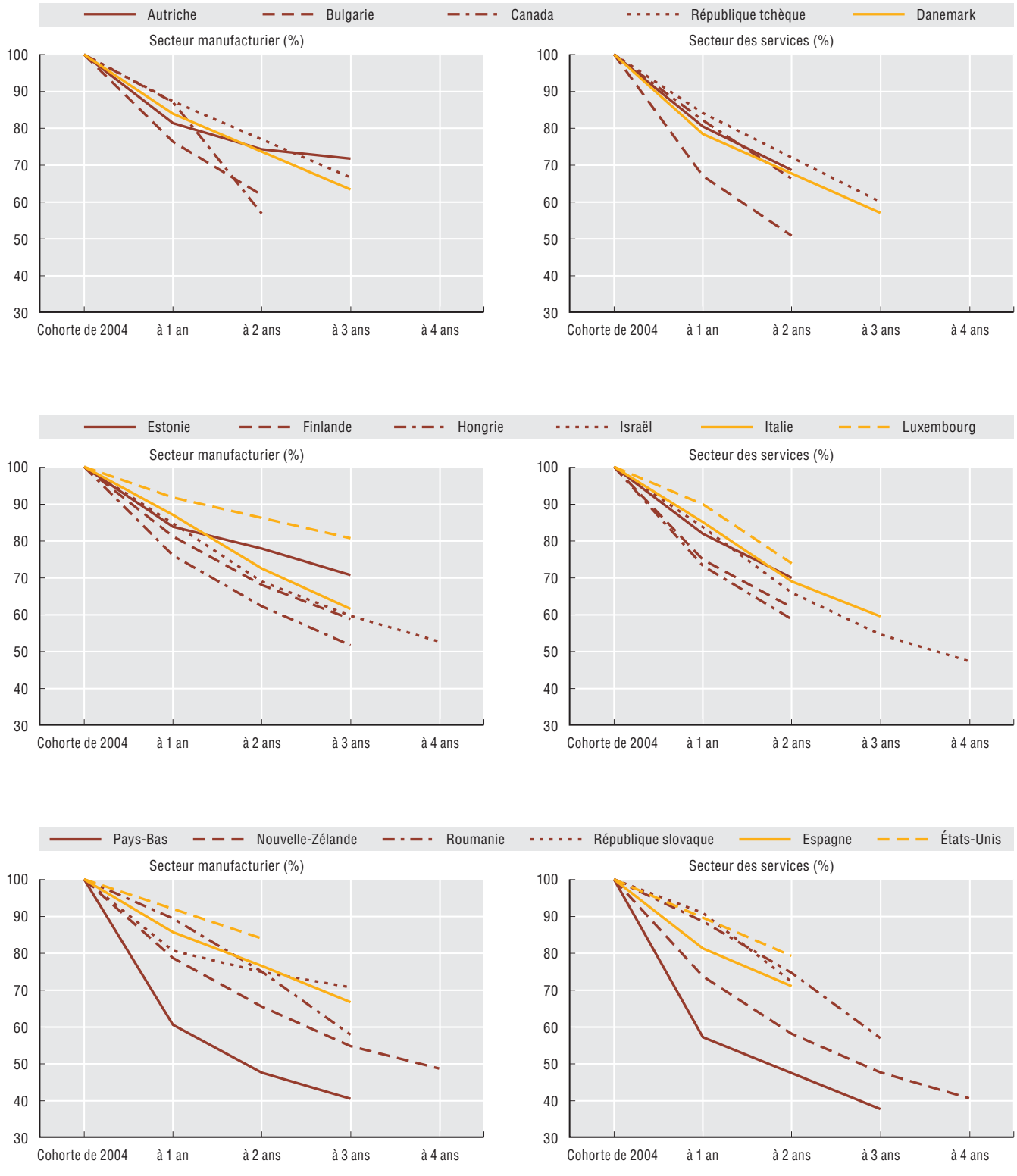
OCDE (2010), *Statistiques structurelles et démographiques des entreprises*, Éditions OCDE, Paris, *http://dx.doi.org/10.1787/9789264072886-fr*

Eurostat/OCDE (2007), *Eurostat-OECD Manual on Business Demography Statistics*, OCDE, Paris.

Ahmad, N. (2006), *A Proposed Framework for Business Demography Statistics*, OECD Statistics Working Papers, 2006/3, OECD Publishing, Paris, *http://dx.doi.org/10.1787/145777872685*

Informations sur les données pour Israël :
http://dx.doi.org/10.1787/888932315602

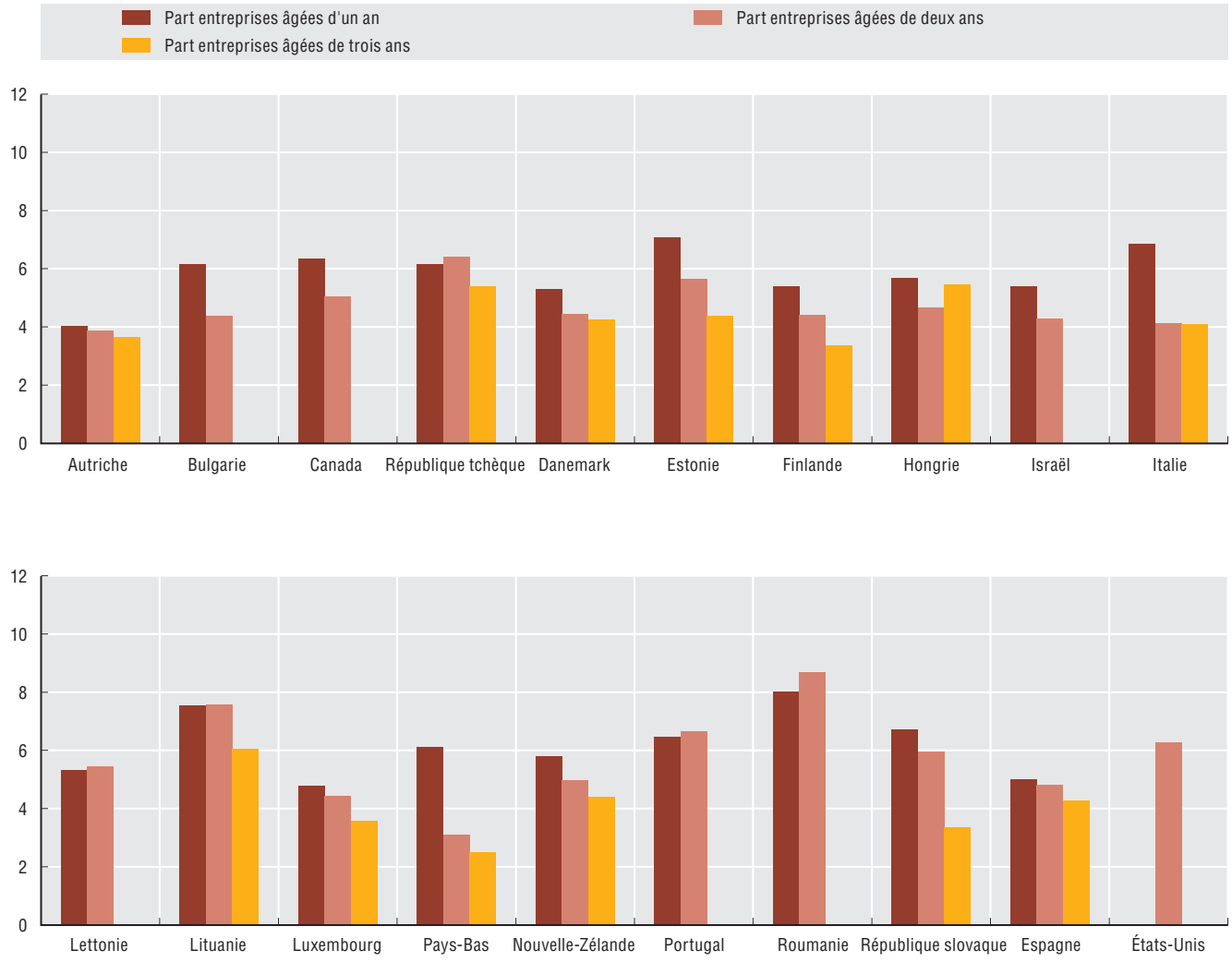
Graphique 8.1. **Taux de survie des entreprises dans le secteur manufacturier et le secteur des services**



StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888932484056

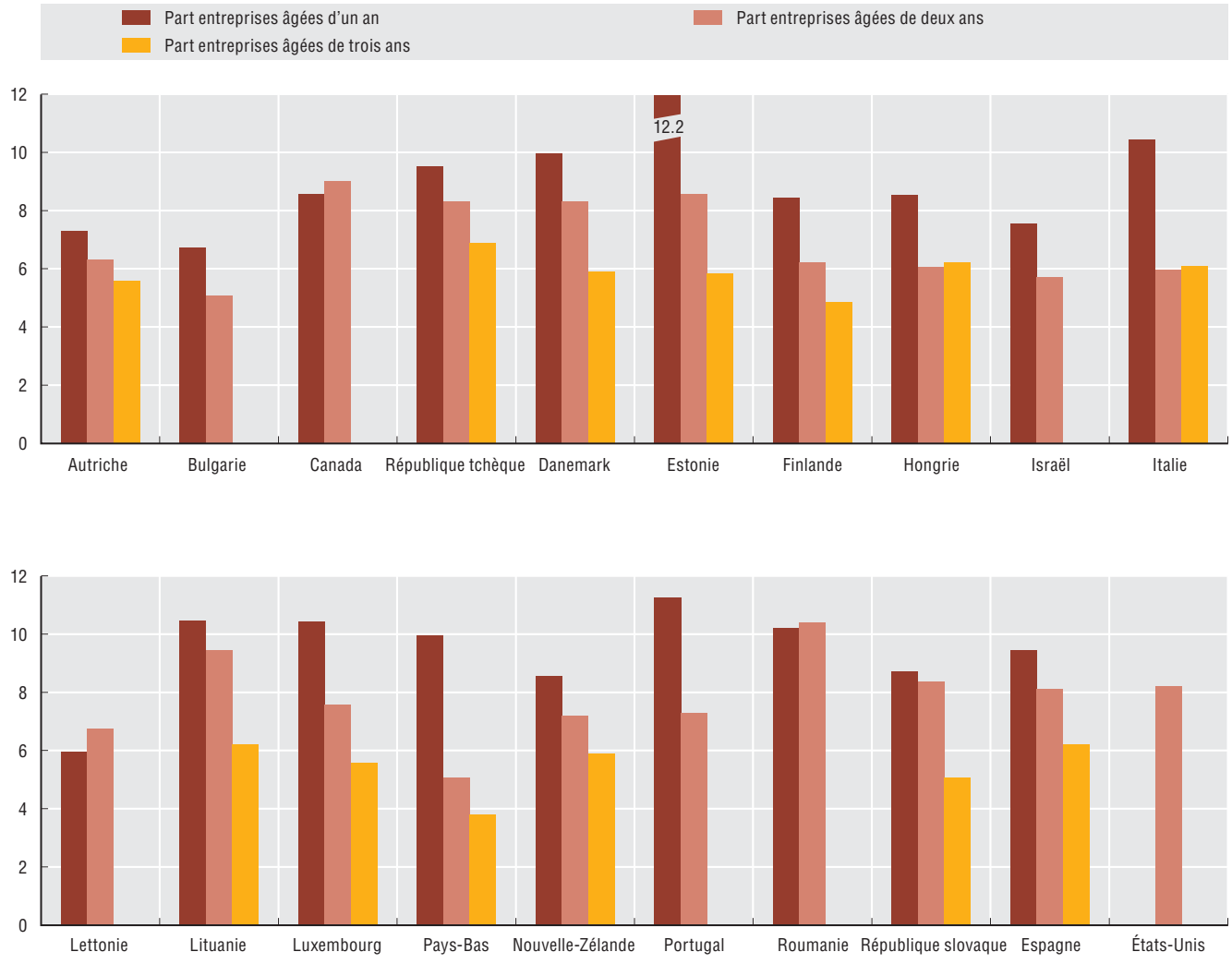
8. Taux de survie des entreprises employant des salariés

Graphique 8.2. **Répartition des entreprises par groupe d'âge dans le secteur manufacturier, 2007**



StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888932484075

Graphique 8.3. **Répartition des entreprises par groupe d'âge dans le secteur des services, 2007**



StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888932484094





CRÉATION ET DESTRUCTION D'EMPLOIS

9. Création et destruction d'emplois dues aux naissances et décès d'entreprises

10. Création et destruction d'emplois dans les entreprises survivantes

9. Création et destruction d'emplois dues aux naissances et décès d'entreprises

L'observation de l'emploi créé par les naissances d'entreprises ou détruit par les décès d'entreprises renseigne sur la contribution de la démographie des entreprises aux évolutions globales de l'emploi dans l'économie.

Définitions

La *création d'emplois imputable aux naissances d'entreprises* correspond à la part de l'emploi liée aux naissances d'entreprises employant des salariés. Elle est calculée en divisant le nombre de personnes employées au cours de la période de référence *t* dans des entreprises employant des salariés nouvellement créées en *t* par le nombre de personnes employées en *t* dans le stock de ces entreprises.

À l'inverse, la *destruction d'emplois imputable aux décès d'entreprises* correspond à la part de l'emploi liée aux décès d'entreprises employant des salariés. Elle est calculée en divisant le nombre de personnes employées au cours de la période de référence *t* dans les entreprises employant des salariés détruites en *t* par le nombre de personnes employées en *t* dans le stock de ces entreprises.

Si de nombreux indices tendent aussi à démontrer le rôle prépondérant des petites ou des plus grandes entreprises dans la croissance nette de l'emploi, des travaux de recherche menés aux États-Unis ont mis en exergue le fait que l'âge des entreprises pouvait être plus pertinent que leur taille pour déterminer leur contribution à cette croissance. En particulier, les jeunes entreprises semblent être responsables d'une grande proportion du renouvellement des emplois, c'est-à-dire de la création et de la destruction d'emplois dans l'économie, parce qu'elles sont plus instables : les jeunes pousses ont de plus fortes probabilités de sortir du marché au cours de leurs premières années d'existence.

Comparabilité

Les données se réfèrent à l'ensemble de la population des entreprises employant des salariés.

À retenir

L'influence exercée respectivement par la naissance et le décès d'entreprises employant des salariés sur la création et la destruction d'emplois dans l'économie est très variable d'un pays à l'autre. Quel que soit le pays cependant, le taux de renouvellement des emplois est relativement stable au fil des ans, et constamment plus élevé dans le secteur des services que dans le secteur manufacturier.

Source/base de données en ligne

Statistiques structurelles et démographiques des entreprises (SDBS), *Base de données de l'OCDE*, *http://dx.doi.org/10.1787/sdbs-data-fr*

Pour en savoir plus

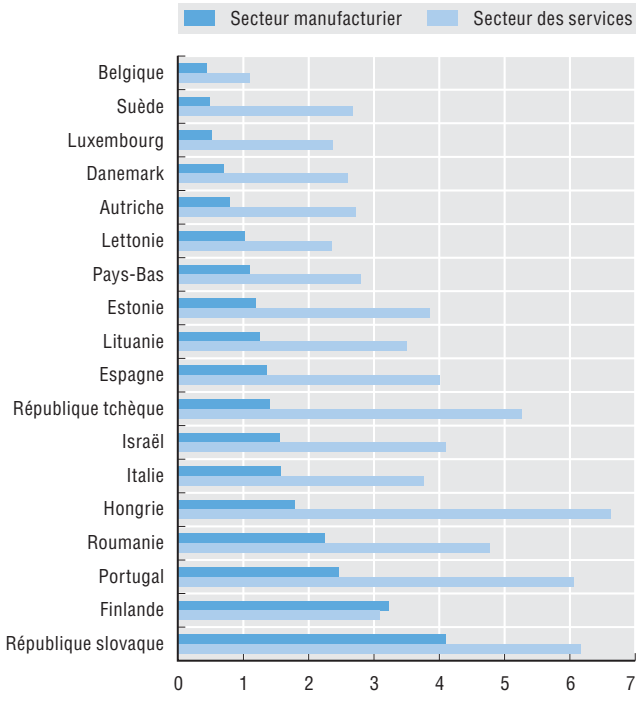
Haltiwanger, J., R. S. Jarmin et J. Miranda (2010), *Who create jobs? Small* vs. *Large* vs. *Young*, Discussion Papers, US Census Bureau.

Eurostat/OCDE (2007), *Eurostat-OECD Manual on Business Demography Statistics*, OCDE, Paris.

Ahmad, N. (2006), *A Proposed Framework for Business Demography Statistics*, OECD Statistics Working Papers, 2006/3, OECD Publishing, Paris, *http://dx.doi.org/10.1787/145777872685*

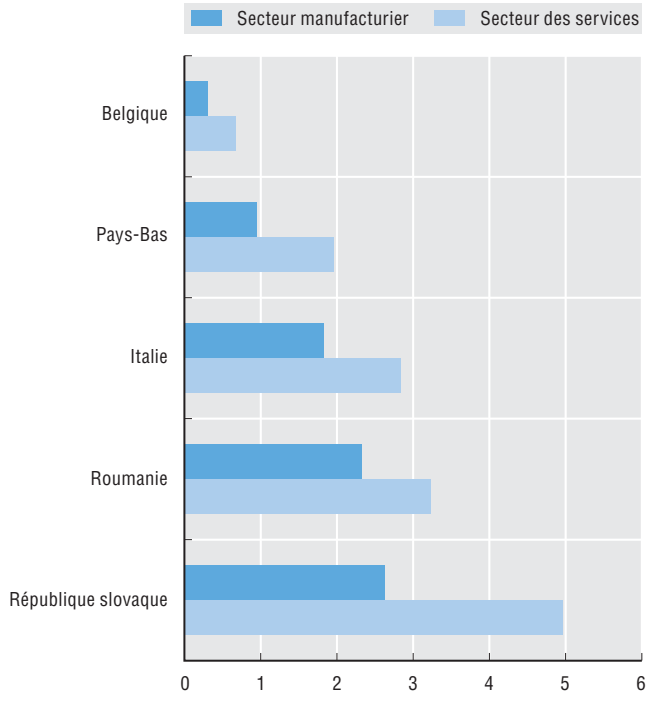
Informations sur les données pour Israël :
http://dx.doi.org/10.1787/888932315602

Graphique 9.1. **Part de l'emploi imputable aux naissances d'entreprises employant des salariés dans le secteur manufacturier et le secteur des services, 2007**



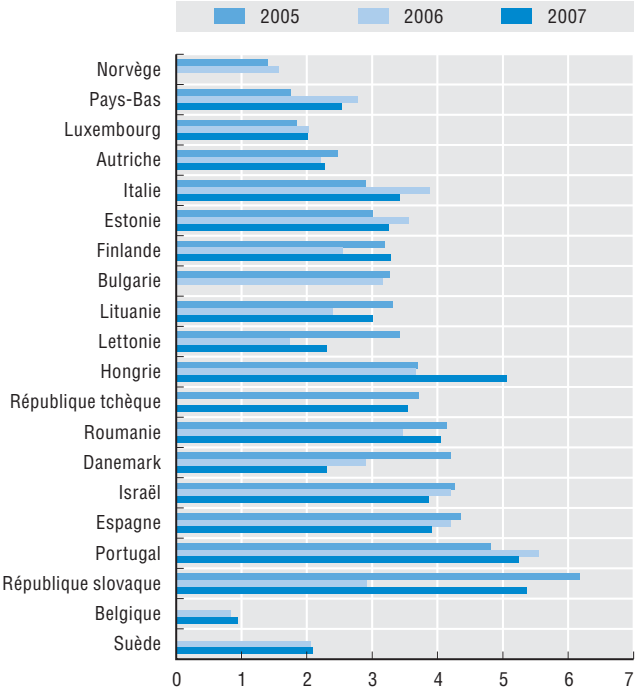
StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888932484113

Graphique 9.2. **Part de l'emploi imputable aux décès d'entreprises employant des salariés dans le secteur manufacturier et le secteur des services, 2007**



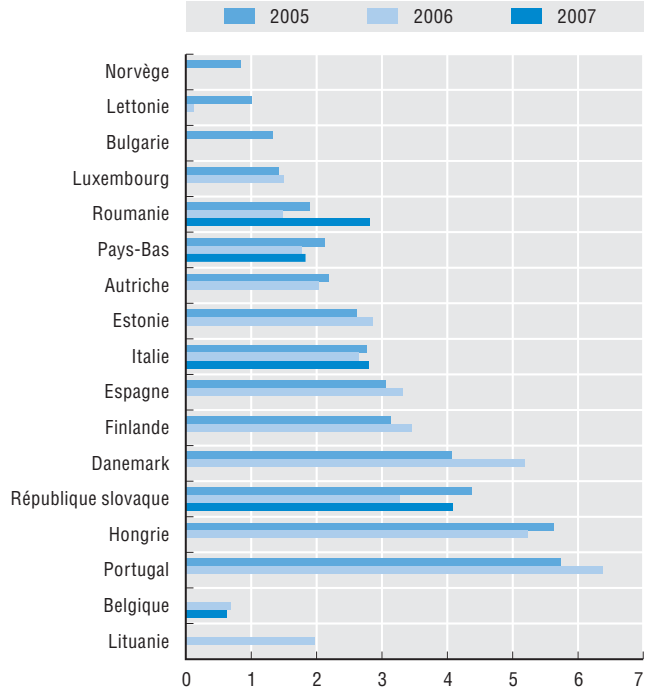
StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888932484132

Graphique 9.3. **Part de l'emploi imputable aux naissances d'entreprises employant des salariés dans l'ensemble de l'économie, 2005-07**



StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888932484151

Graphique 9.4. **Part de l'emploi imputable aux décès d'entreprises employant des salariés dans l'ensemble de l'économie, 2005-07**



StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888932484170

10. Création et destruction d'emplois dans les entreprises survivantes

La comparaison de la part dans l'emploi des entreprises âgées d'un an (respectivement deux ans) l'année de leur naissance avec leur part dans l'emploi après un an (deux ans) d'existence donne une indication de la rapidité avec laquelle les jeunes entreprises survivantes font passer le nombre de leurs salariés au-dessus du niveau initial et contribuent aux évolutions globales de l'emploi dans l'économie.

Définitions

La *part dans l'emploi à la naissance des entreprises employant des salariés âgées d'un an (respectivement deux ans)* correspond à l'effectif employé au cours de leur année de naissance par les entreprises ayant survécu un an (deux ans) divisé par l'emploi dans la population totale des entreprises employant des salariès.

La *part dans l'emploi des entreprises employant des salariés âgées d'un an (respectivement deux ans)* correspond à l'effectif employé dans les entreprises âgées d'un an divisé par l'emploi dans la population totale des entreprises employant des salariés.

Comparabilité

Les données se réfèrent à l'ensemble de la population des entreprises employant des salariés.

À retenir

En moyenne, la part dans l'emploi des entreprises âgées d'un an en 2007 affichait une hausse de 40 % par rapport à leur année de naissance. L'augmentation de la part dans l'emploi des entreprises âgées de deux ans par rapport à leur année de naissance (environ 55 %) est bien entendu plus élevée, mais ces chiffres tendraient à indiquer que la première année de survie est plus déterminante que la deuxième année de survie pour la croissance de l'emploi.

Source/base de données en ligne

Statistiques structurelles et démographiques des entreprises (SDBS), *Base de données de l'OCDE*, *http://dx.doi.org/10.1787/sdbs-data-fr*.

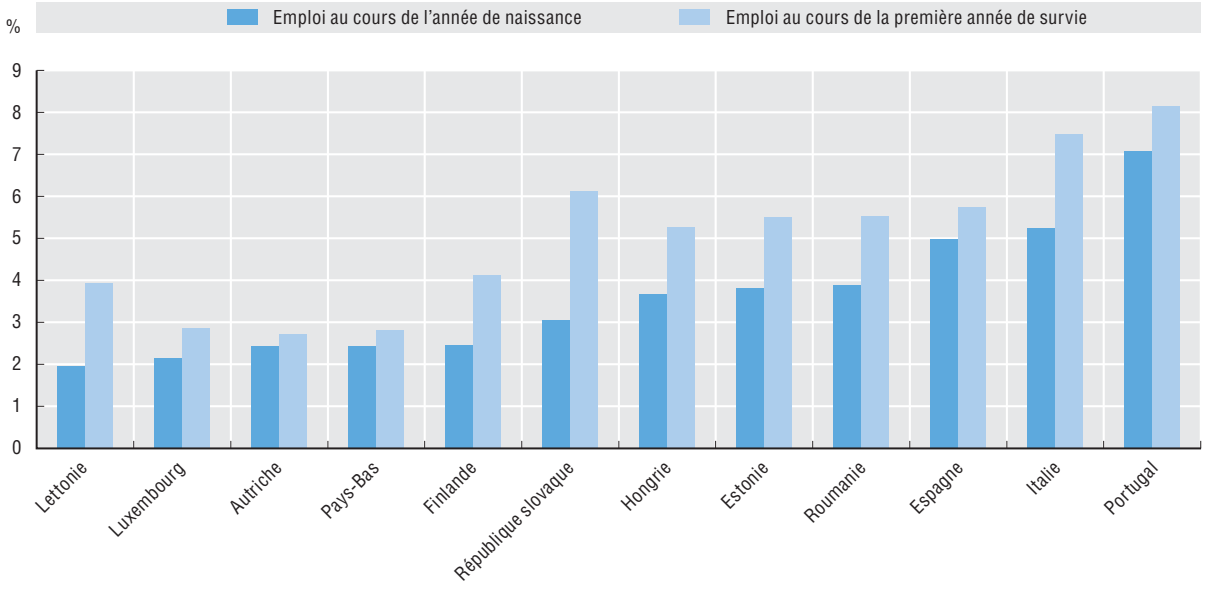
Pour en savoir plus

Haltiwanger, J., R. S. Jarmin et J. Miranda (2010), *Who create jobs? Small* vs. *Large* vs. *Young*, Discussion Papers, US Census Bureau.

Eurostat/OCDE (2007), *Eurostat-OECD Manual on Business Demography Statistics*, OCDE, Paris.

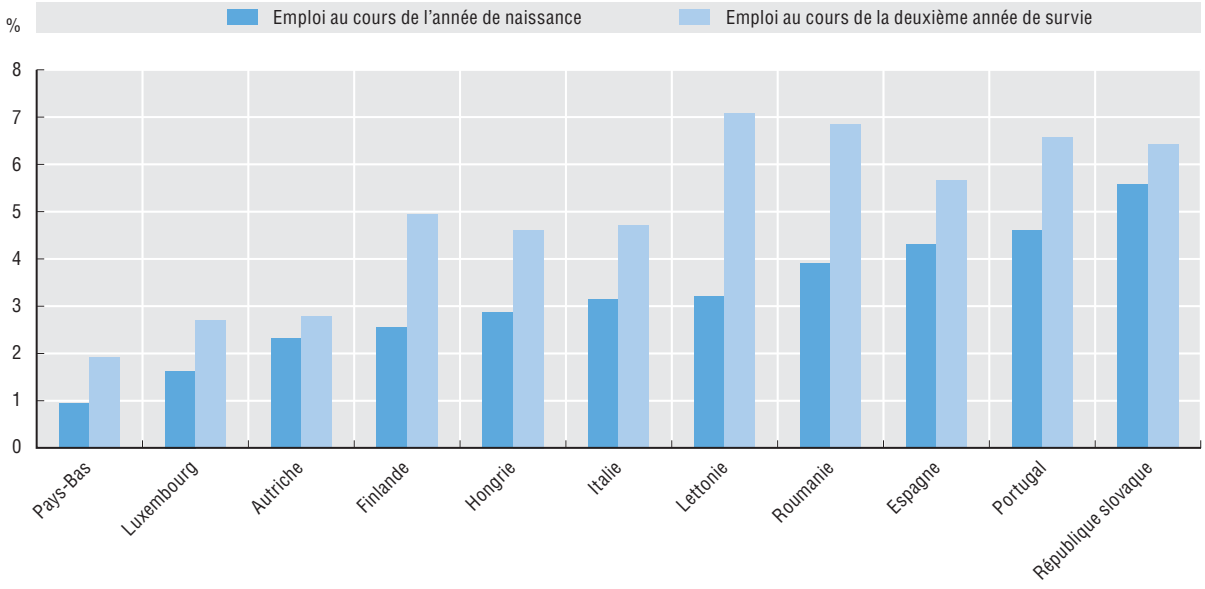
Ahmad, N. (2006), *A Proposed Framework for Business Demography Statistics*, OECD Statistics Working Papers, 2006/3, OECD Publishing, Paris, *http://dx.doi.org/10.1787/145777872685*

Graphique 10.1. **Emploi au cours de l'année de naissance et au cours de la première année de survie, tous secteurs confondus, entreprises ayant survécu un an en 2007, en pourcentage de l'emploi dans la population des entreprises actives**



StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888932484189

Graphique 10.2. **Emploi au cours de l'année de naissance et au cours de la deuxième année de survie, tous secteurs confondus, entreprises ayant survécu deux ans en 2007, en pourcentage de l'emploi dans la population des entreprises actives**



StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888932484208





CROISSANCE DES ENTREPRISES

11. Taux d'entreprises à forte croissance

12. Taux de « gazelles »

13. Répartition des entreprises par taux de croissance

11. Taux d'entreprises à forte croissance

Les entreprises à forte croissance sont les entreprises qui, du fait de leur extraordinaire essor, apportent la plus grande contribution à la création nette d'emplois, même si elles ne représentent généralement qu'une toute petite partie de la population des entreprises. Leur présence dans l'économie étant jugée prometteuse pour la création d'emplois supplémentaires et pour l'innovation, elles suscitent beaucoup d'intérêt chez les responsables gouvernementaux.

Définition

Les entreprises à forte croissance, mesurées d'après leur effectif (ou chiffre d'affaires), sont des entreprises qui affichent une augmentation annuelle moyenne du nombre de salariés (ou du chiffre d'affaires) de plus de 20 % sur une période de trois ans, et qui comptent au moins 10 salariés au début de la période d'observation.

La *part des entreprises à forte croissance* correspond au nombre d'entreprises à forte croissance en pourcentage de la population des entreprises d'au moins 10 salariés.

Comparabilité

Un seuil de 10 salariés au début de chaque période d'observation a été fixé pour éviter le biais de la classe de petite taille que la définition ci-dessus de la forte croissance implique inévitablement. Le seuil optimal en termes de taille d'entreprise au démarrage, de taux de croissance et de période de croissance doit concilier deux critères opposés : fournir des informations aussi détaillées et significatives que possible, et optimiser les informations présentant un risque de divulgation, c'est-à-dire respectant des règles de confidentialité et permettant de produire les indicateurs au niveau le plus détaillé possible du secteur, et par classe-type de taille (d'effectif).

Si l'on fixe des seuils trop bas pour l'effectif par exemple, on limite les problèmes d'information, mais on suscite en même temps l'apparition statistique d'une quantité disproportionnée de petites entreprises. Avec un seuil trop élevé, en revanche, les problèmes d'information augmentent, en particulier pour les petites économies, qui comptent sensiblement moins de grosses entreprises que les plus grandes économies. Il est évident qu'un seuil absolu aura sur les pays et les secteurs un impact qui variera selon leur taille.

Le seuil de taille d'au moins 10 salariés s'applique aussi bien aux mesures du chiffre d'affaires qu'à celles de l'emploi. L'avantage est que la population est la même au départ, que la croissance soit appréciée en termes d'effectif ou de chiffre d'affaires. De plus, en raison des taux de change, de l'inflation, etc., il serait difficile d'appliquer un seuil de chiffre d'affaires uniforme à tous les pays.

Les données concernant le Canada se rapportent aux entreprises de moins de 250 salariés.

Les données relative au secteur manufacturier pour le Canada excluent les activités extractives ainsi que l'électricité le gaz et l'eau.

À retenir

Les entreprises à forte croissance représentent en moyenne une petite part de la population totale des entreprises, généralement entre 3.5 % et 6 % en termes de croissance de l'emploi ; la proportion d'entreprises qui affichent une forte croissance de leur chiffre d'affaires est plus élevée : 20 %, voire plus. En outre, dans la plupart des pays, les entreprises à forte croissance (en termes d'effectif) sont en général plus présentes dans les services, tandis qu'elles sont plus répandues dans le secteur manufacturier si l'on apprécie leur forte croissance à l'aune du chiffre d'affaires.

Source/base de données en ligne

Statistiques structurelles et démographiques des entreprises (SDBS), *Base de données de l'OCDE*, *http://dx.doi.org/10.1787/sdbs-data-fr*.

Pour en savoir plus

OCDE (2010), Statistiques structurelles et démographiques des entreprises, Éditions OCDE, Paris, *http://dx.doi.org/10.1787/9789264072886-fr*.

Eurostat/OCDE (2007), *Eurostat-OECD Manual on Business Demography Statistics*, OCDE, Paris.

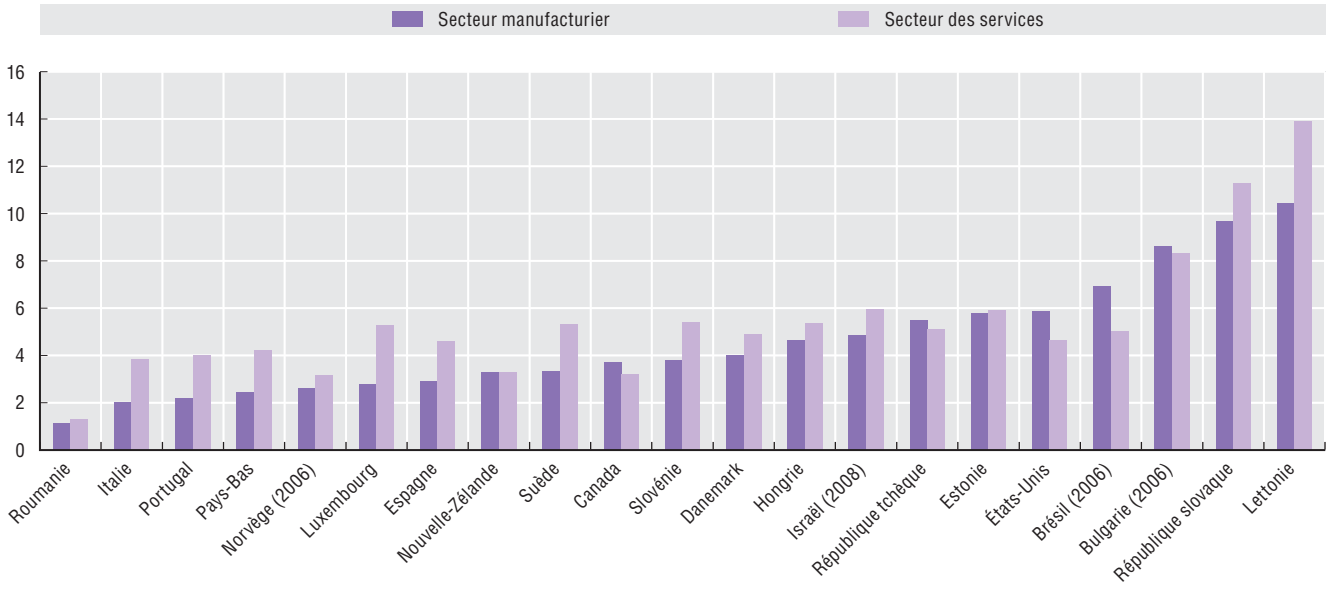
Ahmad, N. et D. Rude Petersen (2007), *High-Growth Enterprises and Gazelles – Preliminary and Summary Sensitivity Analysis*, OCDE-FORA, Paris.

The *OECD Entrepreneurship Indicators Programme: Workshop on the Measurement of High-growth Enterprises*, 19 novembre 2007, Paris, *www.oecd.org/document/31/0,3746,en_2825_499554_39151327_1_1_1_1,00.html*.

Ahmad, N. et E. Gonnard, (2007), « *High-growth Enterprises and Gazelles* », document rédigé pour le Consortium international sur l'entrepreneuriat (ICE), Copenhague, Danemark, *http://ice.foranet.dk/upload/highgrowth.pdf*

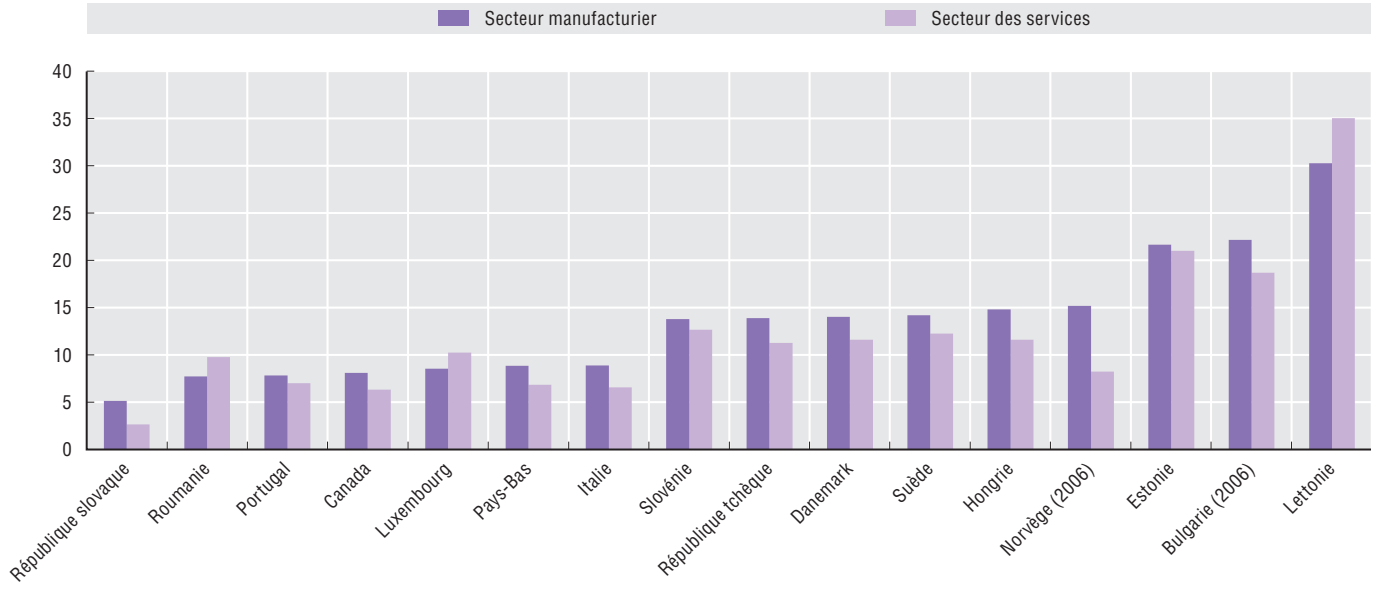
Informations sur les données pour Israël : *http://dx.doi.org/10.1787/888932315602*

Graphique 11.1. **Part des entreprises à forte croissance (en termes d'effectif), 2007**



StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888932484227

Graphique 11.2. **Part des entreprises à forte croissance (en termes de chiffre d'affaires), 2007**



StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888932484246

12. Taux de « gazelles »

Les « gazelles » sont les plus jeunes des entreprises à forte croissance. Leur rôle dans la création d'emplois présente un intérêt certain pour les responsables gouvernementaux.

Définition

Les « gazelles » constituent un sous-groupe des entreprises à forte croissance ; il s'agit d'entreprises à forte croissance nées au plus cinq ans avant la fin de la période d'observation de trois ans.

Appréciées en termes d'effectif (ou de chiffre d'affaires), les « gazelles » sont des entreprises qui emploient des salariés depuis au maximum cinq ans, la hausse annuelle moyenne de leur effectif salarié (ou chiffre d'affaires) étant supérieure à 20 % par an sur une période de trois ans, et qui comptent au moins 10 salariés au début de la période d'observation.

La *proportion de « gazelles »* est exprimée en pourcentage de la population des entreprises d'au moins 10 salariés.

Comparabilité

Les données concernant le Canada se rapportent aux entreprises de moins de 250 salariés.

Les données relative au secteur manufacturier pour le Canada excluent les activités extractives ainsi que l'electricité le gaz et l'eau.

À retenir

Dans une majorité de pays, moins de 1 % (voire moins de 0.5 %) des entreprises d'au moins 10 salariés sont des « gazelles » si l'on apprécie la croissance à l'aune de l'emploi ; la part est légèrement supérieure pour les « gazelles » évaluées en fonction de l'augmentation du chiffre d'affaires. Ce n'est que dans quelques rares nouveaux États membres de l'Union européenne (anciennes économies en transition) que la part des « gazelles » peut, suivant le critère de croissance retenu, atteindre 4 %. Il est à noter que les proportions sont restées stables au cours des trois années de la collecte de données.

Source/base de données en ligne

Statistiques structurelles et démographiques des entreprises (SDBS), *Base de données de l'OCDE*, *http://dx.doi.org/10.1787/sdbs-data-fr*.

Pour en savoir plus

OCDE (2010), Statistiques structurelles et démographiques des entreprises, Éditions OCDE, Paris, *http://dx.doi.org/10.1787/9789264072886-fr*.

Eurostat/OCDE (2007), *Eurostat-OECD Manual on Business Demography Statistics*, OCDE, Paris.

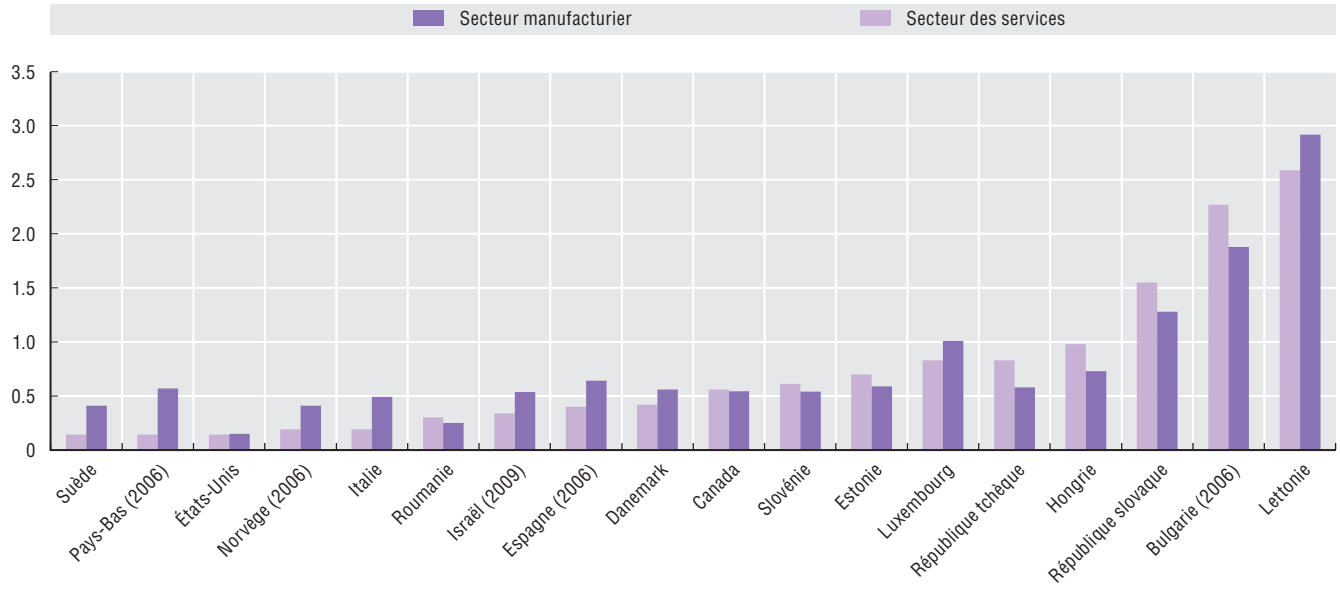
Ahmad, N. et D. Rude Petersen (2007), *High-Growth Enterprises and Gazelles – Preliminary and Summary Sensitivity Analysis*, OCDE-FORA, Paris.

Ahmad, N. et E. Gonnard, (2007), « *High-growth Enterprises and Gazelles* », document rédigé pour le Consortium international sur l'entrepreneuriat (ICE), Copenhague, Danemark, *http://ice.foranet.dk/upload/highgrowth.pdf*.

The OECD Entrepreneurship Indicators Programme: Workshop on the Measurement of High-growth Enterprises, 19 novembre 2007, Paris, *www.oecd.org/document/31/0,3746,en_2825_499554_39151327_1_1_1_1,00.html*.

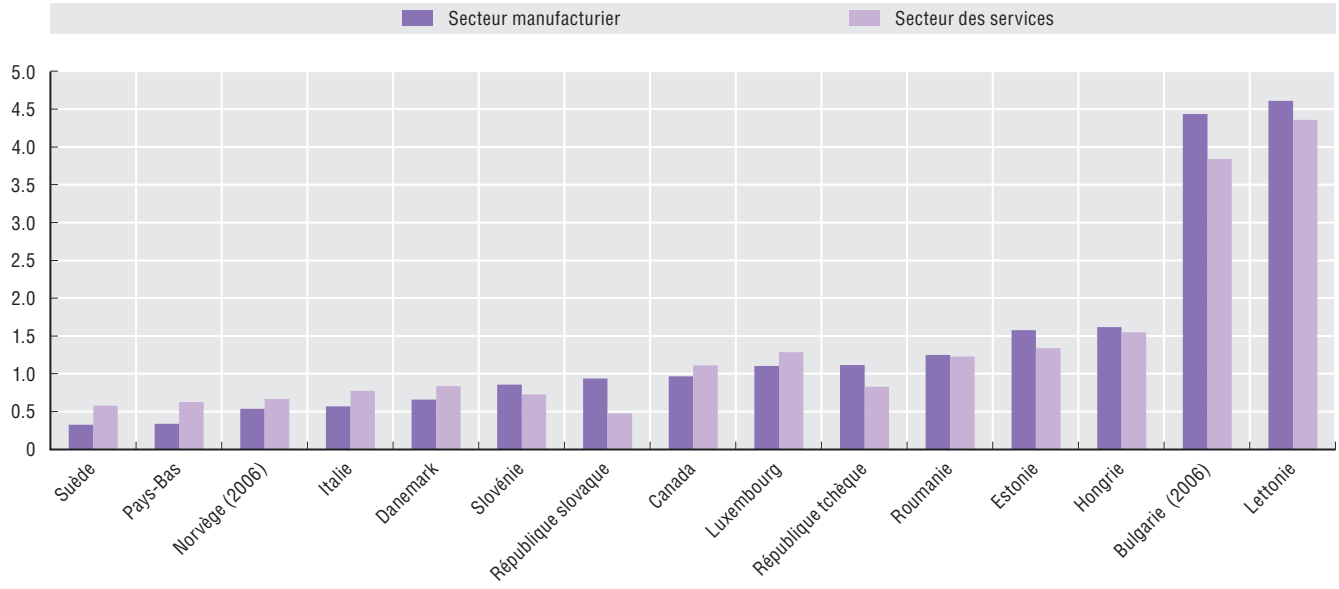
Informations sur les données pour Israël : *http://dx.doi.org/10.1787/888932315602*

Graphique 12.1. **Proportion de « gazelles » (en termes d'effectif), 2007**



StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888932484265

Graphique 12.2. **Proportion de « gazelles » (en termes de chiffre d'affaires), 2007**



StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888932484284

13. Répartition des entreprises par taux de croissance

La répartition des entreprises par taux de croissance est un indicateur important de l'hétérogénéité de leur dynamisme. Elle permet par exemple d'analyser la création d'emplois et la productivité.

Définition

Les indicateurs présentés mesurent la répartition de la croissance des entreprises sur une période de trois ans. Une croissance annuelle moyenne, en termes d'effectif salarié, est appréciée pour chaque entreprise et, en fonction du résultat, les entreprises sont classées dans l'un des onze intervalles de croissance définis, de moins de –20 % à plus de +20 % de croissance de l'emploi par an.

Dans le graphique 13.1, chaque colonne représente la part des entreprises d'au moins 10 salariés dont la croissance annuelle moyenne de l'emploi sur une période de trois ans correspond à un intervalle de croissance donné.

Pour chaque pays, la part des entreprises à forte croissance correspond à la colonne la plus élevée de la ventilation de la croissance.

Comparabilité

Les entreprises à forte croissance sont des entreprises qui affichent une augmentation annuelle moyenne de l'effectif de plus de 20 % par an, sur une période de trois ans, et qui comptent 10 salariés ou plus au début de la période d'observation, comme le définit l'*Eurostat-OECD Manual on Business Demography Statistics*. Cependant, les données du graphique 13.1 correspondent à la part des entreprises dans chaque intervalle de croissance rapportée à toutes les entreprises survivantes d'au moins 10 salariés. Pour un même pays, la part des entreprises se situant dans l'intervalle « plus de 20 % » n'est donc pas directement comparable avec la part indiquée dans la section « entreprises à forte croissance » de la présente publication, qui rend compte de la part des entreprises à forte croissance par rapport à la population totale d'entreprises d'au moins 10 salariés actives au cours de l'année de référence.

Les données se rapportent à la population des entreprises d'au moins 10 salariés, hors Canada, pour lequel les données se réfèrent aux entreprises d'au moins 10 salariés et de moins de 250 salariés.

À retenir

Dans les pays européens, une grande partie des entreprises conserve une croissance stable dans le temps, tandis que la répartition de la croissance des entreprises aux États-Unis indique que les entreprises américaines se développent et se contractent plus rapidement.

Source

Bravo Biosca, A. (2010), « Growth Dynamics », rapport de recherche du FORA-NESTA.

Pour en savoir plus

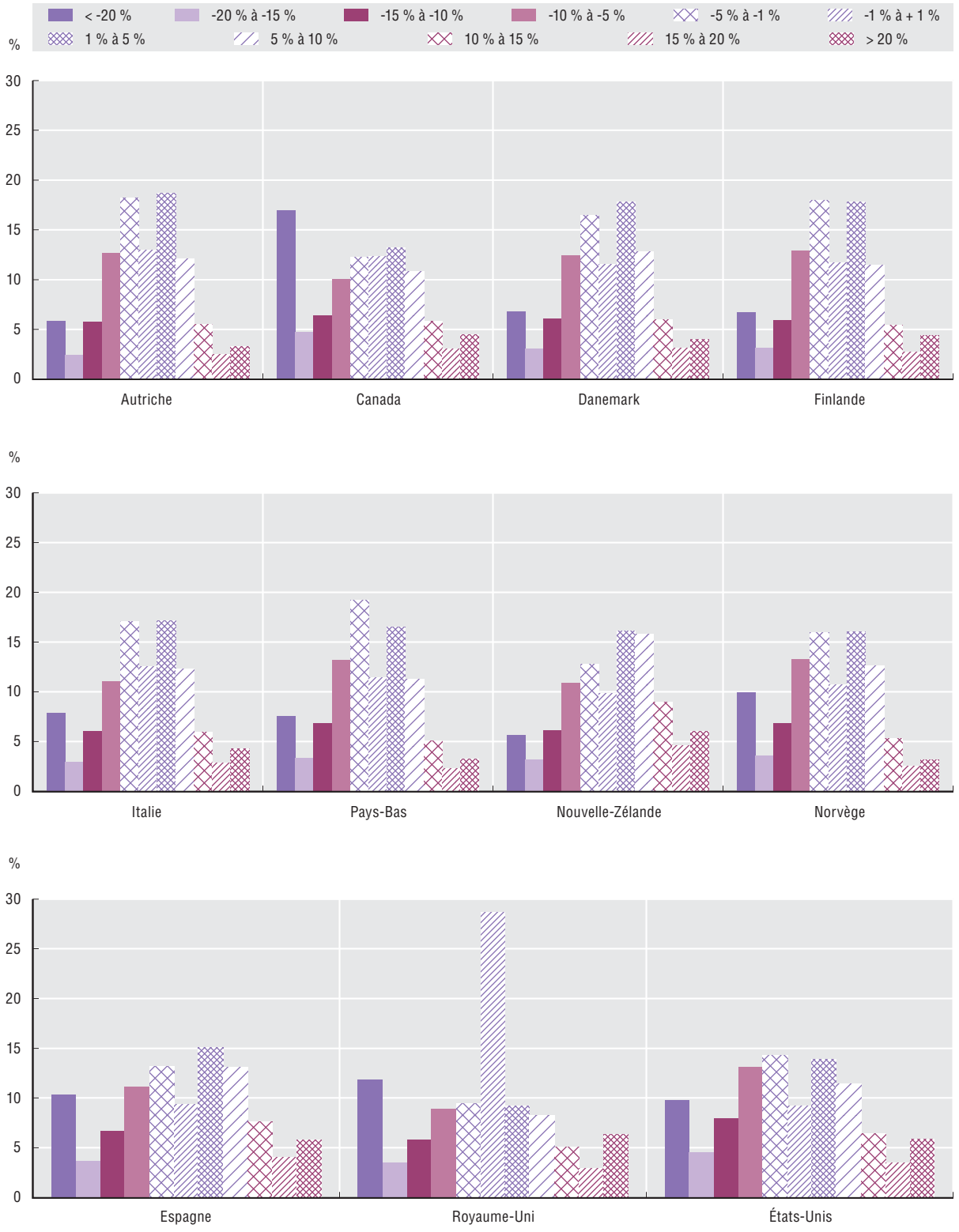
Bravo Biosca, A. (2010), « Growth Dynamics: Exploring business growth and contraction in Europe and the US », rapport de recherche, FORA et NESTA, Londres.

Bravo-Biosca, A. (2010), « Firm growth dynamics across countries: Evidence from a new database », document interne, novembre 2010, NESTA, Londres.

Eurostat/OCDE (2007), *Eurostat-OECD Manual on Business Demography Statistics*, OCDE, Paris.

Ahmad, N. et D. Rude Petersen (2007), *High-Growth Enterprises and Gazelles – Preliminary and Summary Sensitivity Analysis*, OCDE-FORA, Paris.

Graphique 13.1. **Répartition par classe de croissance des effectifs (2002-05)**



Source : Bravo Biosca, A. (2010), « Growth Dynamics », rapport de recherche du FORA-NESTA.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888932484303





INDICATEURS ACTUALISÉS DE L'ENTREPRENEURIAT

14. Nombre d'entreprises nouvelles

15. Répartition des entreprises nouvelles par secteur d'activité

16. Nombre de faillites

14. Nombre d'entreprises nouvelles

La récente crise mondiale a avivé l'intérêt pour l'entrepreneuriat, considéré comme un moteur essentiel de la reprise économique et de la croissance de l'emploi. Pour analyser les incidences des cycles économiques sur la création d'entreprises nouvelles, les responsables gouvernementaux et les analystes ont besoin de données les plus actualisées possible. Les indicateurs présentés dans cette section répondent à ce besoin.

Définition

La base de données concernant les indicateurs actualisés de l'entrepreneuriat utilise des données découlant de définitions nationales uniquement. Des ajustements sont opérés, dans la mesure du possible, pour s'approcher au plus près des définitions type de l'*Eurostat-OECD Manual on Business Demography Statistics* (omission de l'agriculture et des entreprises publiques, exclusion des entreprises inactives, etc.).

Certaines des sources nationales choisies pour les indicateurs actualisés font appel au concept de naissance d'entreprise, tandis que d'autres utilisent le concept plus large de création d'entreprise.

Une création d'entreprise désigne l'apparition d'une nouvelle entité soit par naissance pure et simple, soit par fusion, dissolution, scission ou discontinuité (au sens des règles de continuité).

Les sources et définitions correspondant aux entrées d'entreprises utilisées dans la base de données des indicateurs actualisés de l'entrepreneuriat sont décrites au tableau A.1, annexe II.A.

Comparabilité

Dans la mesure où une seule source remplace les nombreuses sources qui alimentent les registres nationaux d'entreprises, la population des entreprises est souvent incomplète. Suivant le pays, la source unique choisie peut ne pas couvrir certaines formes sociales (unipersonnelle, par exemple) ou certains secteurs d'activité (comme l'agriculture et l'éducation), ou encore les entreprises dont le chiffre d'affaires ou l'effectif se situent en deçà d'un certain seuil.

Les concepts de « création » et de « défaillance » d'entreprise représentés dans les séries de données diffèrent d'un pays à l'autre. Le concept de naissance d'entreprise est plus restrictif que celui de création dans le sens où il fait référence à une entité juridique qui apparaît pour la première fois sans qu'aucune autre entreprise ne soit impliquée dans le processus de création. Il exclut les créations d'entreprises résultant de fusions ou de changements de nom, de type d'activité ou de propriétaire.

Les données tirées de la base de données concernant les indicateurs actualisés de l'entrepreneuriat sont destinées à être utilisées pour des comparaisons directes entre pays sur le plan des tendances, mais pas des niveaux.

À retenir

La crise économique et financière a eu de fortes répercussions sur la création d'entreprises nouvelles : après une baisse significative au cours du second semestre de 2008, leur effectif a commencé à se redresser à la mi-2009 dans la plupart des pays. Cependant, au deuxième trimestre 2010, le nombre d'entreprises nouvellement créées se situait toujours, dans la plupart des pays, en dessous de son niveau antérieur à la crise.

Notes

Un nouveau statut d'entreprise individuelle (le régime de l'auto-entrepreneur) a été créé en France en janvier 2009.

La tendance-cycle est la trajectoire sous-jacente ou la direction générale que l'on observe dans les données sur le long terme, c'est-à-dire la combinaison des mouvements à long terme (tendance) et de moyen à long terme (cycle) dans la série originale. Dans une série temporelle, la tendance-cycle est la composante qui représente les variations de basse fréquence, les fluctuations de haute fréquence ayant été filtrées. Cette composante peut être interprétée comme représentant les variations de période plus longue qu'un seuil donné (un an et demi est habituellement considéré comme la longueur minimale d'un cycle d'affaires). En pratique, l'estimation de la tendance-cycle est effectuée en estimant et en supprimant les composantes saisonnière et irrégulière des données originales non ajustées. (*cf. http://stats.oecd.org/glossary/detail.asp?ID=6693*).

Source/base de données en ligne

Timely Indicators of Entrepreneurship (TIE), Base de données de l'OCDE.

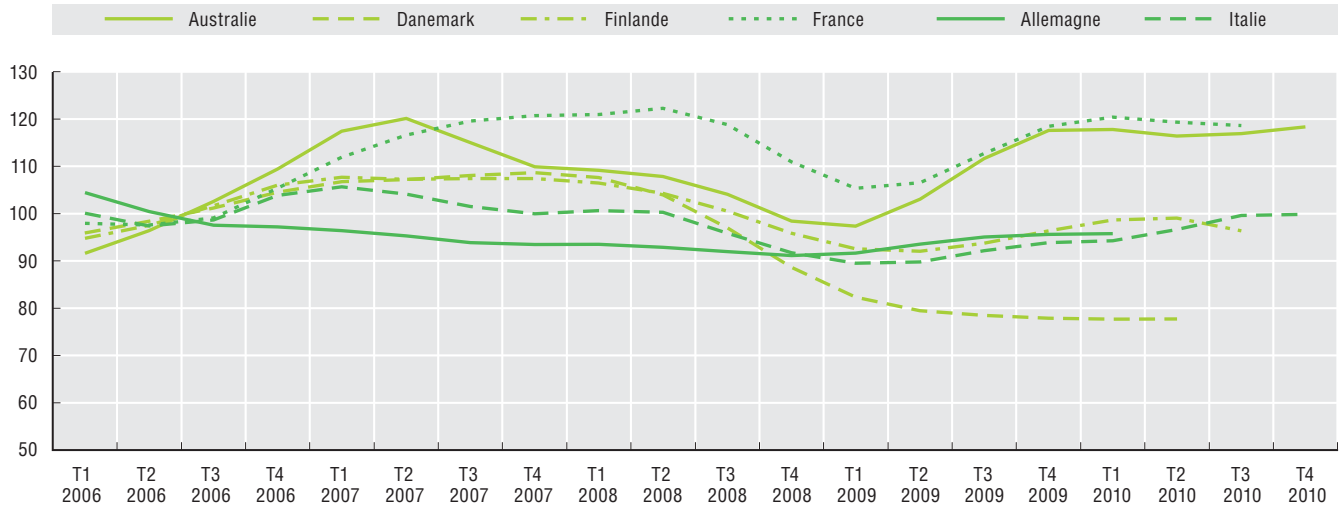
Pour en savoir plus

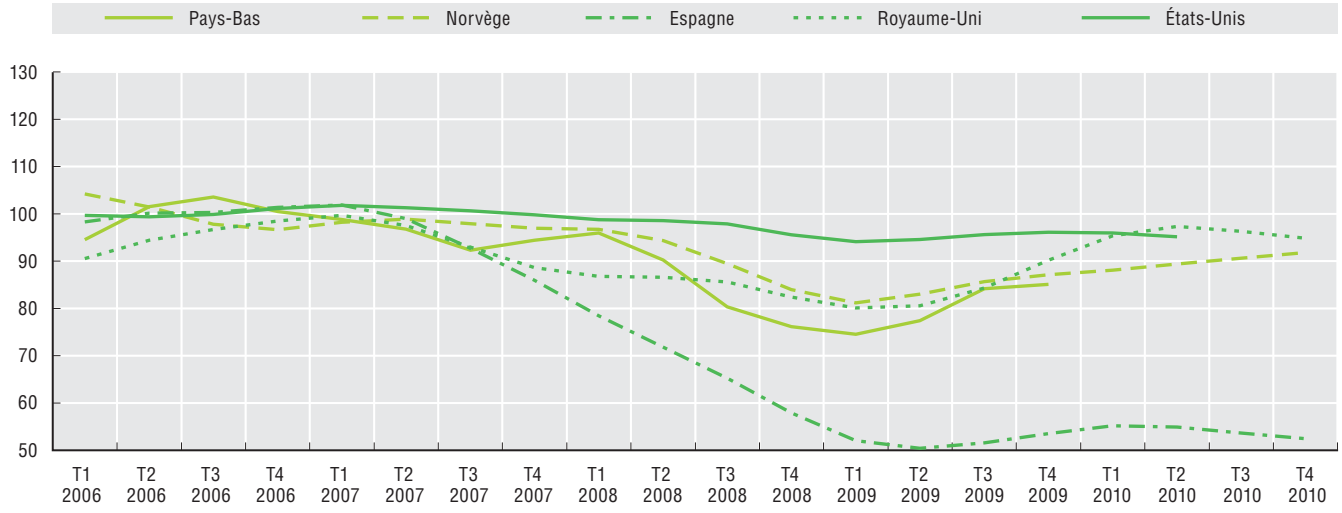
Eurostat (2010), *Estimation of recent business demography data*, DOC.06/EN/EUROSTAT/G2/BD/JUN10.

OCDE (2010), *Measuring Entrepreneurship*, Cahiers Statistiques de l'OCDE n° 15, *www.oecd.org/dataoecd/50/56/46413155.pdf*.

ONU (2008), Classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique, Rév. 4, 2008, Nations Unies, New York, *http://unstats.un.org/unsd/cr/registry/isic-4.asp*.

Graphique 14.1. **Nombre d'entreprises nouvelles, 2006 = 100, tendance-cycle**





StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888932484322

15. Répartition des entreprises nouvelles par secteur d'activité

Définition

La répartition sectorielle des créations d'entreprises correspond au nombre d'entreprises nouvelles dans chaque secteur d'activité en pourcentage du nombre d'entreprises nouvelles dans l'économie totale.

Les taux de croissance en glissement annuel des créations d'entreprises nouvelles par secteur correspondent aux différences en pourcentage entre le nombre d'entreprises créées au cours d'un trimestre donné et le nombre d'entreprises créées au cours du même trimestre de l'année précédente.

La répartition des entreprises nouvelles par secteur d'activité est présentée au tableau 15.1, tandis que le tableau 15.2 montre l'évolution, en glissement annuel, de la création d'entreprises par secteur. À des fins de comparabilité internationale, les données sectorielles des tableaux 15.1 et 15.2 sont présentées suivant la classification internationale CITI Rév. 4 (ou NACE Rév. 2 pour les États membres de l'Union européenne). Des correspondances entre la CITI Rév. 4 et les systèmes nationaux ou autres systèmes internationaux sont utilisées pour harmoniser la présentation des données pour chaque pays et chaque année. Il convient toutefois de noter l'absence, pour certains secteurs, de concordance stricte entre la classification d'origine et la CITI Rév. 4.

Comparabilité

La ventilation sectorielle du tableau 15.1 est établie en règle générale sur la base de la Classification internationale type, par industrie, Rév. 4 (CITI), à quelques exceptions près :

- En Allemagne et en Norvège, avant 2008, ainsi qu'en Italie pour l'ensemble de la période, elle s'inspire de la NACE Rév. 1.
- Pour les États-Unis, la ventilation est déterminée à partir du Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN).
- Pour l'Espagne, les données annuelles proviennent du CCD.

À retenir

Dans la construction, le commerce et les transports, le recul de la création d'entreprises nouvelles a été particulièrement marqué pendant la crise. Les secteurs financier et immobilier ont également connu des baisses significatives du nombre d'entreprises nouvelles.

Source/base de données en ligne

Timely Indicators of Entrepreneurship (TIE), *Base de données de l'OCDE*.

Pour en savoir plus

Eurostat (2010), *Estimation of recent business demography data*, DOC.06/EN/EUROSTAT/G2/BD/JUN10.

OCDE (2010), *Measuring Entrepreneurship*, Cahiers Statistiques de l'OCDE n° 15, *www.oecd.org/dataoecd/50/56/46413155.pdf*.

ONU (2008), Classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique, Rév. 4, 2008, Nations Unies, New York, *http://unstats.un.org/unsd/cr/registry/isic-4.asp*.

Tableau 15.1. **Entreprises nouvelles par secteur, en pourcentage de l'activité totale**

Activités	Finlande		France		Allemagne		Italie		Norvège		Espagne		États-Unis	
CITI REV. 4 /NACE REV. 2	2007	2009	2007	2009	2007	2009	2007	2009	2007	2009	2007	2009	2007	2009
10_33 : Fabrication	6	5	5	4	6	5	7	7	4	3	4	3	2	3
41_43 : Construction	19	15	18	14	11	12	17	14	13	13	22	15	13	14
45_47 : Commerce de gros et de détail ; réparation de véhicules automobiles et de motocycles	17	18	24	22	30	29	20	22	12	13	20	23	14	14
49_53 : Transports et entreposage	4	4	2	1	4	3	2	2	3	4	5	4	2	2
55_56 : Activités d'hébergement et services de restauration	5	5	6	5	9	9	4	4	6	3	10	13	6	6
58_63 : Information et communication	5	5	4	5	. .	4	. .	. .	. .	7	2	2	2	2
64_66 : Activités financières et d'assurance	1	1	4	2	2	4	2	2	5	4	2	3	5	4
68 : Activités immobilières	6	4	5	3	5	4	2	2	14	7	5	4	4	4
69_82 : Activités spécialisées, scientifiques, techniques et autres activités de soutien aux entreprises	21	23	17	22	21	18	6	6	21	21	17	19	23	24
85_88 : Éducation, santé et action sociale	5	5	8	9	2	2	0	0	9	12	5	6	8	8
90_96 : Arts, loisirs et autres activités de service	9	10	7	12	8	7	3	3	11	11	7	8	7	7
Autres et activités non classées	3	5	1	1	3	3	37	36	2	2	1	1	13	12
01_99 : Tous secteurs	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888932484664

Tableau 15.2. **Entreprises nouvelles par secteur, taux de croissance en glissement annuel**

	Finlande		Allemagne		Italie		Norvège		États-Unis	
	2009T1/ 2008T1	2010T1/ 2009T1	2009T1/ 2008T1	2010T1/ 2009T1	2009T1/ 2008T1	2010T1/ 2009T1	2009T1/ 2008T1	2010T1/ 2009T1	2009T1/ 2008T1	2009T4/ 2008T4
10_33 : Fabrication	–22	2	13	–10	–4	–4	–24	11	–4	6
41_43 : Construction	–36	18	6	3	–16	–7	–30	14	–8	4
45_47 : Commerce de gros et de détail ; réparation de véhicules automobiles et de motocycles	–13	2	4	–2	–1	5	–11	23	–6	–5
49_53 : Transports et entreposage	–22	–15	–5	–9	–3	–6	–29	20	–6	–2
55_56 : Activités d'hébergement et services de restauration	3	10	8	–4	7	–4	–2	6	–4	–12
58_63 : Information et communication	–10	–5	–7	4	. .	4	4	11	6	–11
64_66 : Activités financières et d'assurance	–19	–1	6	–6	–11	2	–37	27	–14	–2
68 : Activités immobilières	–26	–4	–5	–5	–21	–2	–37	16	–8	–4
69_82 : Services aux entreprises	–11	4	3	–5	–3	4	–7	5	–2	1
85_88 : Éducation et santé	–9	9	13	–13	7	–3	–8	21	0	3
90_96 : Arts, loisirs et autres activités de services	–10	6	8	–3	10	3	–9	6	–2	–3
01_99 : Tous secteurs	–14	2	4	–2	–9	4	–14	12	–10	2

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888932484683

16. Nombre de faillites

Définition

La faillite est un autre indicateur des décès d'entreprises.

Les sources des données concernant les faillites utilisées pour la base de données concernant les indicateurs actualisés de l'entrepreneuriat sont décrites au tableau A.2, annexe II.A.

À retenir

Les données récentes disponibles mettent en évidence des évolutions identiques d'un pays à l'autre : entre le premier trimestre de 2008 et le deuxième trimestre de 2009, le nombre de procédures de faillite a considérablement augmenté dans tous les pays, et cette tendance s'est maintenue à des niveaux élevés jusqu'au deuxième trimestre de 2010.

Comparabilité

La législation de la faillite diffère d'un pays à l'autre. Dans certains pays, une déclaration de faillite signifie que l'entreprise doit mettre immédiatement fin à ses activités commerciales. Dans d'autres, les entreprises peuvent se déclarer en faillite tout en poursuivant leurs activités commerciales, la direction opérationnelle étant assurée par des administrateurs judiciaires. L'entreprise finit par fermer lorsqu'elle atteint le stade de la liquidation, mais il arrive aussi qu'elle puisse poursuivre l'exploitation, quoique restreinte et pilotée par une nouvelle structure. Certaines entreprises figurant dans les registres des entreprises peuvent ainsi être actives mais également en faillite ; il est donc très difficile d'utiliser un concept de décès fondé sur la faillite, notamment parce que certaines entreprises théoriquement en faillite peuvent se redresser.

Par ailleurs, les fermetures d'entreprises peuvent avoir différentes causes, dont certaines seulement correspondent à des liquidations faisant suite à une faillite. Des études portant sur la gestion financière des entreprises ont mis en évidence le fait que la probabilité pour une entreprise d'être concernée par la faillite ou par d'autres procédures d'insolvabilité varie selon le pays, de même que le résultat final de ces procédures. La proportion de procédures de faillite qui débouchent sur une liquidation effective, et non sur une réorganisation, varie aussi d'un droit national de la faillite à l'autre.

Notes

La tendance-cycle est la trajectoire sous-jacente ou la direction générale que l'on observe dans les données sur le long terme, c'est-à-dire la combinaison des mouvements à long terme (tendance) et de moyen à long terme (cycle) dans la série originale. Dans une série temporelle, la tendance-cycle est la composante qui représente les variations de basse fréquence, les fluctuations de haute fréquence ayant été filtrées. Cette composante peut être interprétée comme représentant les variations de période plus longue qu'un seuil donné (un an et demi est habituellement considéré comme la longueur minimale d'un cycle d'affaires). En pratique, l'estimation de la tendance-cycle est effectuée en estimant et en supprimant les composantes saisonnière et irrégulière des données originales non ajustées. (*cf. http://stats.oecd.org/glossary/detail.asp?ID=6693*).

Source/base de données en ligne

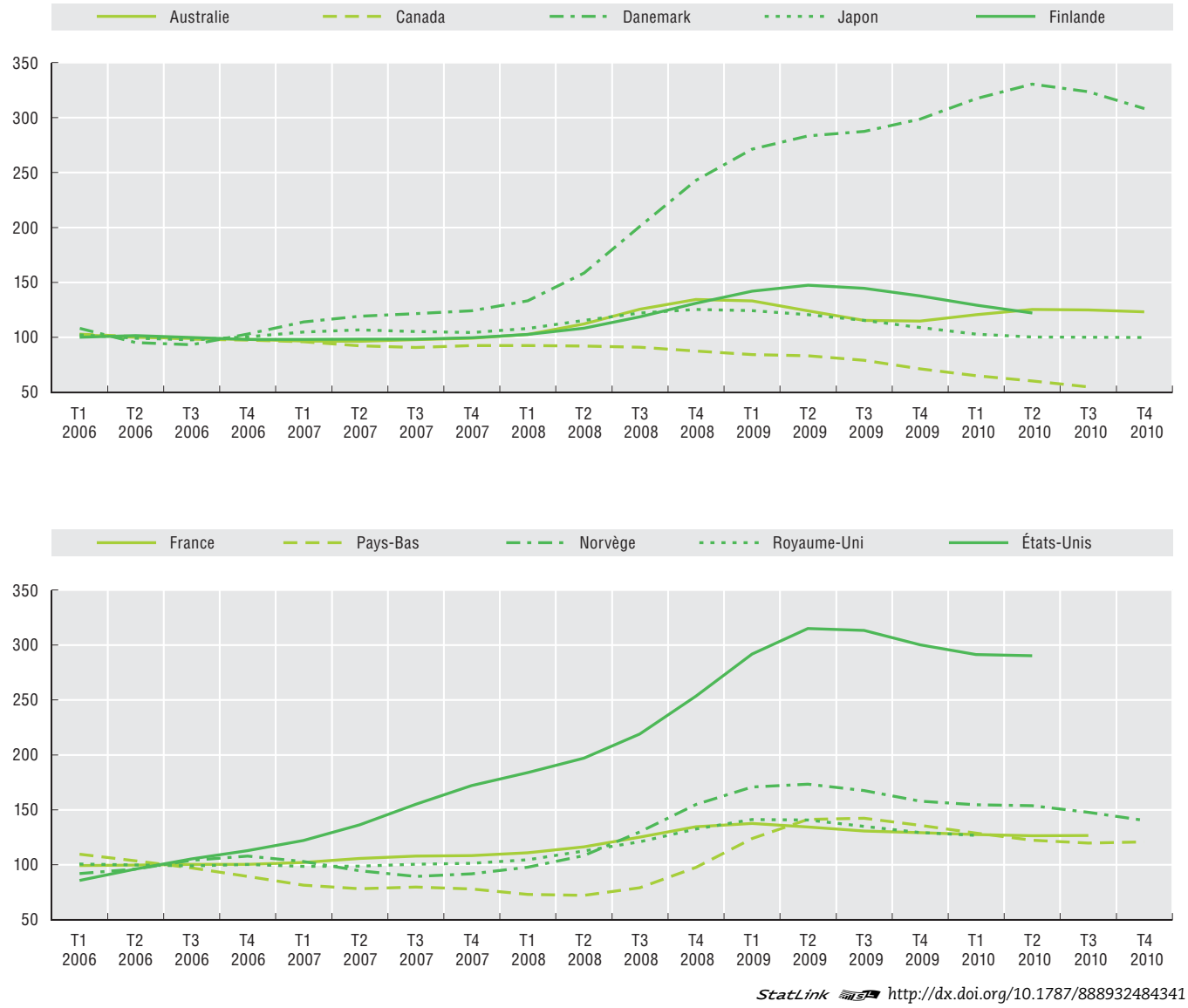
Timely Indicators of Entrepreneurship (TIE), *Base de données de l'OCDE*.

Pour en savoir plus

Eurostat (2010), *Estimation of recent business demography data*, DOC.06/EN/EUROSTAT/G2/BD/JUN10.

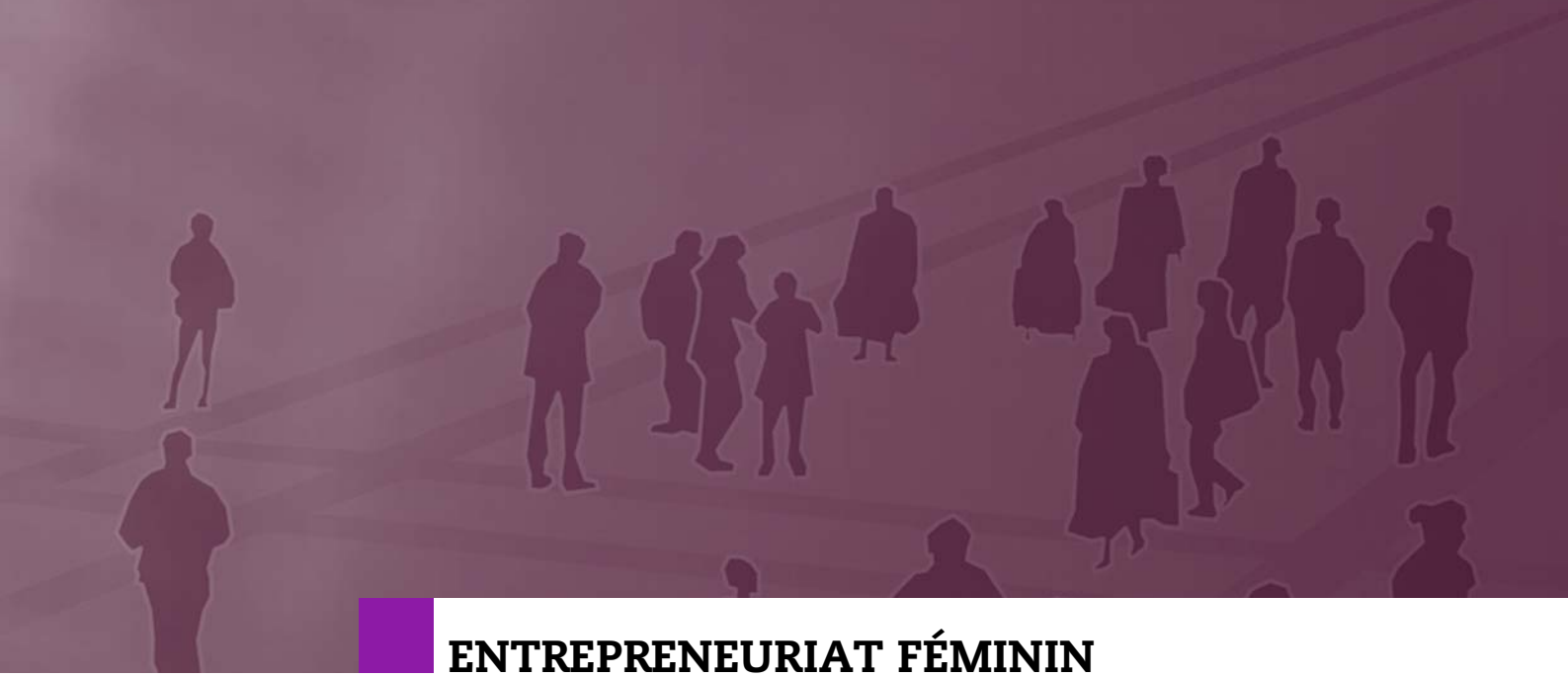
OCDE (2010), *Measuring Entrepreneurship*, Cahiers Statistiques de l'OCDE n° 15, *www.oecd.org/dataoecd/50/56/46413155.pdf*.

Graphique 16.1. **Nombre de faillites, moyenne 2006 = 100, tendance-cycle**



StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888932484341





ENTREPRENEURIAT FÉMININ

17. Activité entrepreneuriale par sexe

18. Obstacles à l'entrepreneuriat par sexe

17. Activité entrepreneuriale par sexe

La contribution des femmes à l'activité entrepreneuriale n'est pas encore bien appréhendée, en raison notamment du manque de données valables et fiables sur la dimension homme-femme de l'entrepreneuriat. Pour pouvoir élaborer des politiques efficaces destinées à améliorer l'égalité entre les hommes et les femmes dans l'entrepreneuriat, il faut pourtant collecter des données détaillées et comparables à l'échelle internationale. Cette section présente des indicateurs concernant les différences homme-femme de performance entrepreneuriale provenant de deux types différents de sources, à savoir un consortium universitaire et les offices statistiques nationaux. Ces indicateurs se veulent des exemples des informations disponibles à l'heure actuelle à l'échelle internationale.

Définition

Le *taux global de propriétaires d'entreprises* mesure le pourcentage de la population adulte (18-64 ans) composé soit d'entrepreneurs récents (c'est-à-dire qui possèdent et gèrent, seuls ou avec d'autres personnes, une entreprise naissante ou exploitée depuis au plus 42 mois), soit d'entrepreneurs confirmés (c'est-à-dire qui possèdent et gèrent, seuls ou avec d'autres personnes, une entreprise qui a réussi à survivre sur le marché au moins 42 mois). Il est ventilé par sexe.

La *répartition homme-femme selon l'activité du propriétaire d'entreprise* indique la répartition sectorielle des hommes et des femmes propriétaires d'entreprises.

Comparabilité

Taux global de propriétaires d'entreprises par sexe

Quarante et un pays ont participé au rapport du GEM de 2007 sur l'entrepreneuriat féminin. Dirigée par des équipes nationales, l'enquête du GEM est menée auprès d'au moins 2 000 adultes du pays. Le GEM est un consortium de chercheurs. Pour assurer la comparabilité des résultats, chaque enquête nationale individuelle est supposée suivre la même méthodologie et le même calendrier.

Activité du propriétaire d'entreprise par sexe

L'enquête « Facteurs de réussite des entreprises » est un projet ponctuel mené par Eurostat en 2005, auquel ont participé 15 offices statistiques nationaux. La population étudiée incluait des entreprises nées en 2002 qui avaient survécu trois ans jusqu'en 2005, année de l'enquête, et qui étaient encore dirigées par leur fondateur. Les échantillons ont été sélectionnés dans les populations d'entreprises nouvelles identifiées dans les registres d'entreprises. Cette enquête s'est intéressée aux facteurs de réussite, c'est-à-dire qui soutiennent ou entravent la réussite des entreprises nouvelles.

Le total pour l'UE se rapporte aux États membres suivants : Autriche, Bulgarie, Danemark, Estonie, France, Italie, Lituanie, Luxembourg, Lettonie, Portugal, République slovaque, République tchèque, Roumanie, Slovénie et Suède. La ventilation par secteur respecte la classification de la NACE (nomenclature statistique des activités économiques dans la Communauté européenne). Les données « Tous secteurs » n'incluent pas la construction.

À retenir

Le taux de femmes qui sont des entrepreneurs récents ou confirmés varie considérablement parmi les 41 pays étudiés par le GEM en 2007 ; il oscille entre 2.9 % en Belgique et 45.2 % en Thaïlande.

Les entreprises dirigées par des femmes sont plus présentes dans les services que dans le secteur manufacturier. Les femmes sont très peu représentées dans la construction et les transports, tandis que la part des femmes propriétaires d'entreprises dans l'hôtellerie et la restauration est quasiment égale à celle des hommes.

Sources

Global Entrepreneurship Monitor 2007. Report on Women Entrepreneurship, Babson College, *www.gemconsortium.org/download/1299495710240/GEM%20GLOBAL%20Womens%20Report%202007.pdf*.

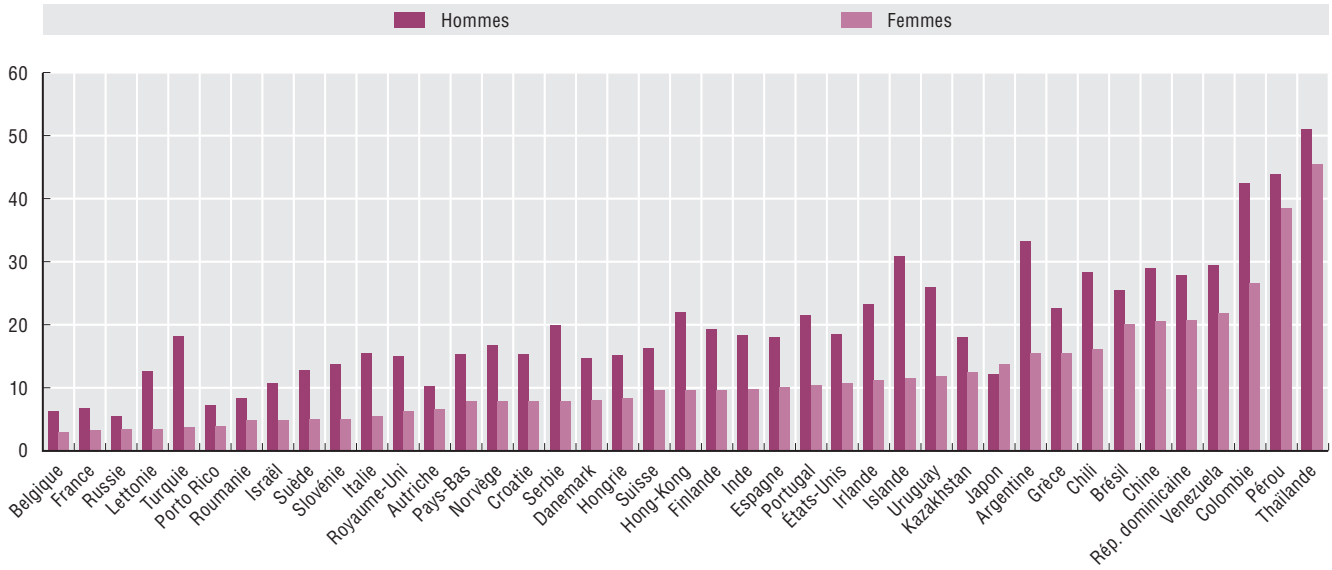
Eurostat, Facteurs de réussite des entreprises, *http://epp.eurostat.ec.europa.eu/portal/page/portal/european_business/special_sbs_topics/factors_business_success*.

Pour en savoir plus

Eurostat (2006), Profil de l'entrepreneur qui réussit, Résultats de l'enquête « Facteurs de réussite des entreprises », Statistiques en bref 29/2006, *http://epp.eurostat.ec.europa.eu/cache/ITY_OFFPUB/KS-NP-06-029/FR/KS-NP-06-029-FR.PDF*.

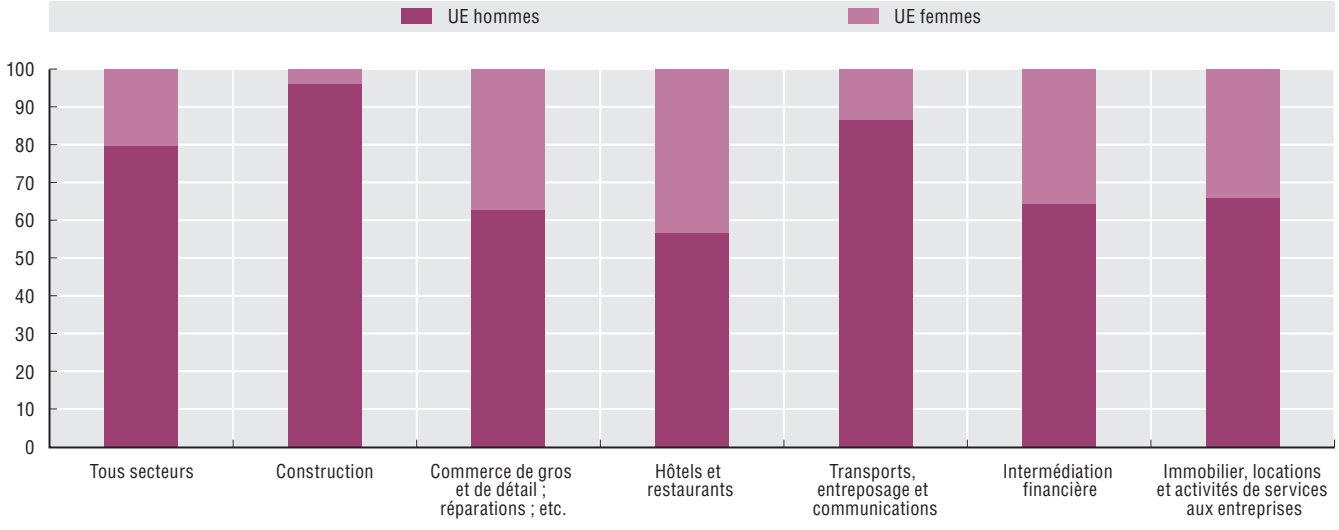
Informations sur les données pour Israël : *http://dx.doi.org/10.1787/888932315602*

Graphique 17.1. **Taux global de propriétaires d'entreprises par sexe, 2007**



StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888932484360

Graphique 17.2. **Répartition homme-femme selon l'activité du propriétaire d'entreprise, dans 14 pays de l'UE, par sexe, 2005**



StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888932484379

18. Obstacles à l'entrepreneuriat par sexe

Les entrepreneurs sont confrontés à toutes sortes d'obstacles lorsqu'ils démarrent leur affaire et la développent. Si l'on veut mettre en place un soutien adapté, il est utile de connaître les différences homme-femme de perception ou d'expérience des obstacles. Cette section s'intéresse aux obstacles à l'entrepreneuriat selon le sexe, tels qu'ils sont recensés par trois sources officielles de statistiques. Dans un contexte comparatif international, il est utile de noter que la perception des obstacles peut être influencée non seulement par l'expérience antérieure des répondants (généralement, les individus qui ont une expérience entrepreneuriale sont plus conscients des difficultés lorsqu'ils démarrent ou développent une affaire), mais aussi par des facteurs culturels.

Définitions

Les *difficultés de démarrage* recensent les réponses multiples à la question : « Quelles difficultés avez-vous rencontrées lorsque vous avez créé votre entreprise ? », les répondants pouvant choisir parmi une liste de propositions.

Les *obstacles à la croissance de l'entreprise* recensent les réponses multiples à la question : « Parmi les obstacles suivants, lesquels posent de graves problèmes pour la croissance de votre entreprise ? », les répondants choisissant parmi différentes propositions.

Les *obstacles à la réussite de l'entreprise* recensent les réponses multiples à la question : « Quel est l'obstacle le plus important à la réussite de votre entreprise ? », les répondants choisissant parmi différentes propositions.

Comparabilité

Enquête FOBS d'Eurostat (*cf.* section précédente) : l'agrégat « UE » se compose des 14 pays suivants : Autriche, Bulgarie, Danemark, Estonie, Italie, Lituanie, Luxembourg, Lettonie, Portugal, République slovaque, République tchèque, Roumanie, Slovénie et Suède.

Canada : l'Enquête sur le financement des petites et moyennes entreprises, enquête triennale de Statistique Canada lancée en 2001, mesure la demande et les sources de financement des PME canadiennes, et inclut des données, ventilées par sexe, sur les demandes de financement, les profils d'entreprises et les caractéristiques démographiques des propriétaires de PME. L'enquête la plus récente (2007) couvrait environ 15 000 entreprises en activité cette année-là, comptant moins de 500 salariés et affichant moins de 50 millions USD de recettes (population cible). Les résultats couvrent sept regroupements de secteurs d'activité, cinq catégories d'effectif, six régions géographiques, et comparent ces jeunes pousses aux entreprises bien établies.

La détention d'une entreprise est considérée comme masculine (ou féminine) à 100 % seulement, ce qui exclut donc les catégories 1-50 et 51-99 % pour les deux sexes. La question de l'enquête : « Parmi les obstacles suivants, lesquels constituent de graves problèmes pour la croissance de votre entreprise ? » s'applique à toutes les PME étudiées.

Royaume-Uni : depuis 2003, le ministère de l'entreprise, de l'Innovation et de la Qualification professionnelle (BIS) britannique réalise une enquête annuelle sur les petites entreprises. Entre décembre 2007 et février 2008, 7 783 PME britanniques de 1 à 249 salariés ont été interrogées par téléphone. L'objectif principal de l'enquête est d'évaluer les besoins et les problèmes des petites entreprises et d'identifier les obstacles qui les empêchent de réaliser leur potentiel.

À retenir

Il n'existe pas de différences majeures dans la manière dont les femmes et les hommes propriétaires d'une entreprise perçoivent les obstacles à la création ou au développement d'une entreprise. Les types d'obstacles identifiés comme les plus significatifs par les hommes et les femmes sont les mêmes dans différentes enquêtes : au démarrage, il s'agit notamment de questions juridiques et administratives, de l'établissement de contacts avec la clientèle et de l'accès aux finances ; ensuite, les obstacles à la réussite tiennent au degré de concurrence et aux coûts de fonctionnement, ainsi qu'à la conjoncture économique. Si globalement la part des femmes confrontées à un obstacle donné est légèrement supérieure à celle des hommes, la situation est inverse dans un certain nombre de cas.

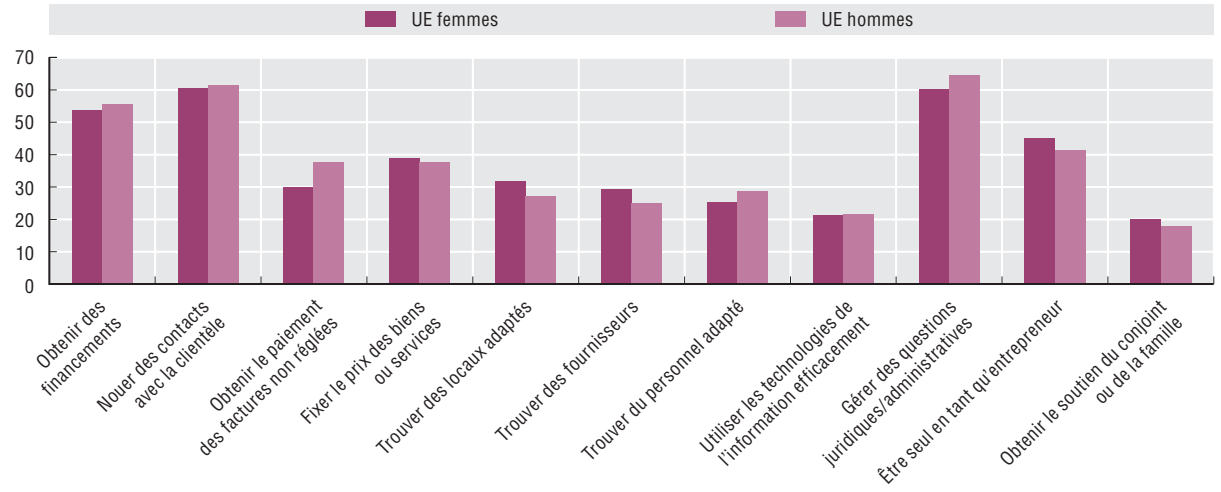
Sources

Eurostat, Facteurs de réussite des entreprises, *http://epp.eurostat.ec.europa.eu/portal/page/portal/european_business/special_sbs_topics/factors_business_success*.

Statistique Canada (2007), Enquête sur le financement des petites et moyennes entreprises.

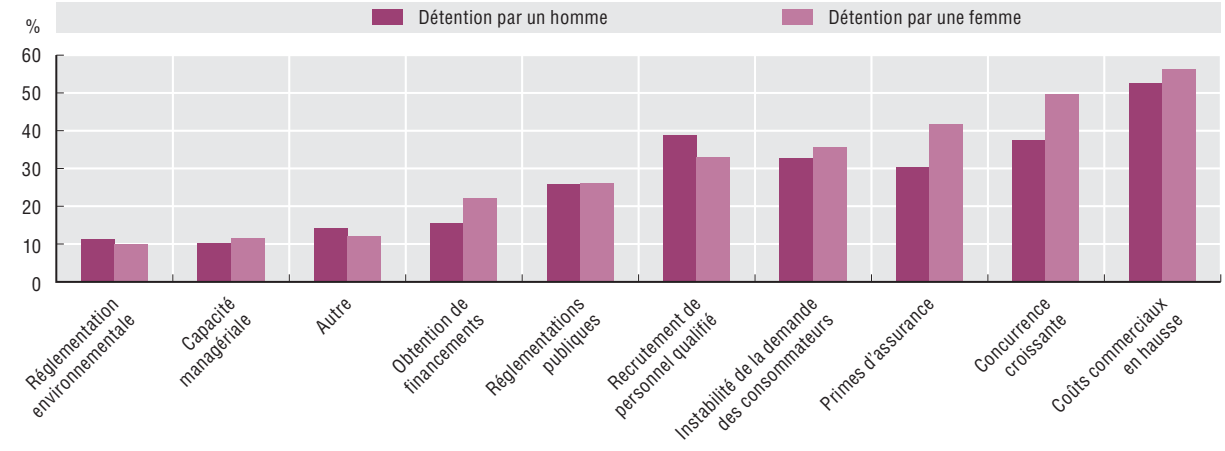
Enquête britannique annuelle sur les petites entreprises, *BERR – Department of Business Enterprise and Regulatory Reform* (*Institute for Employment Studies*), 2007.

Graphique 18.1. **Difficultés de démarrage par sexe, 14 États membres de l'UE, 2005**



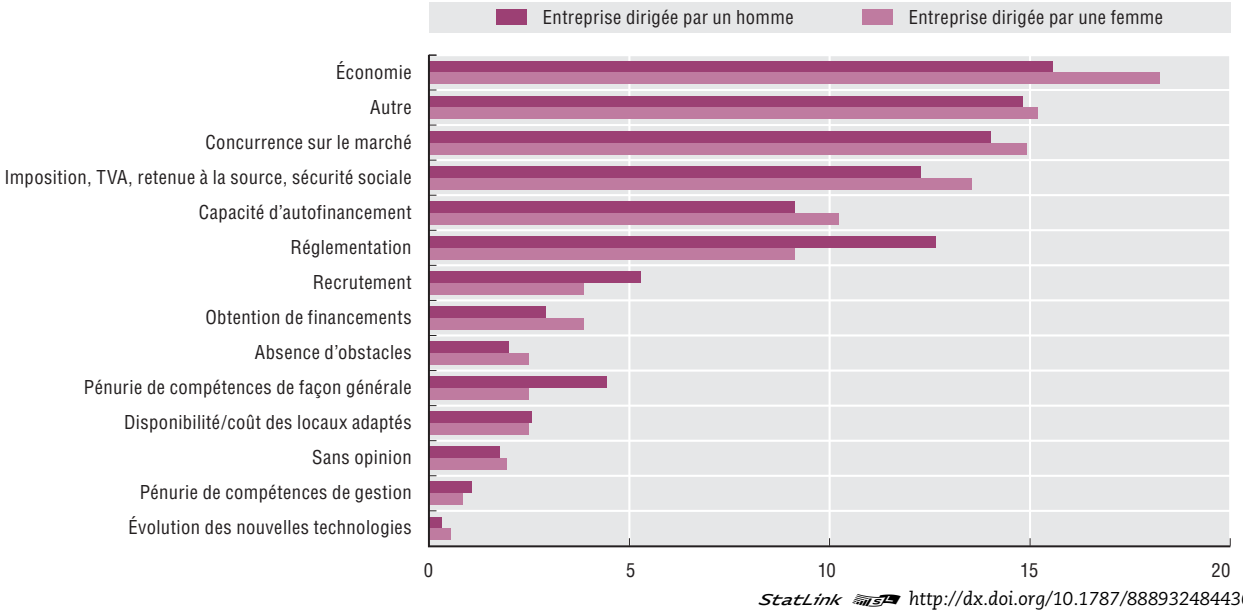
StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888932484398

Graphique 18.2. **Obstacles à la croissance de l'entreprise par sexe, Canada, 2007**



StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888932484417

Graphique 18.3. **Obstacles à la réussite de l'entreprise par sexe, Royaume-Uni, 2007**



StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888932484436





ENTREPRENEURIAT IMMIGRÉ

19. Proportion de chefs d'entreprise étrangers

19. Proportion de chefs d'entreprise étrangers

Les migrants étrangers ont souvent des activités entrepreneuriales dans leur pays de résidence. Leurs entreprises couvrent tout le spectre allant de l'entité n'employant que quelques travailleurs et affichant un potentiel de croissance limité jusqu'à l'entreprise à croissance rapide qui crée beaucoup de nouveaux emplois. La manière dont ces entreprises se portent et leur aptitude à subvenir aux besoins des migrants varient d'un pays et d'un cadre réglementaire à l'autre. Il est donc important de comprendre dans quelle mesure elles réussissent, les difficultés auxquelles elles sont confrontées et quelles possibilités ont les responsables gouvernementaux de favoriser leur réussite.

Définitions

Travailleurs indépendants

Les travailleurs indépendants sont définis comme des personnes qui travaillent dans leur propre entreprise, cabinet spécialisé ou exploitation agricole dans le but de faire des bénéfices. Ils peuvent employer ou non du personnel salarié.

La population allochtone d'un pays inclut toutes les personnes dont ce pays est le lieu de résidence habituelle et qui sont nées dans un autre pays.

Créations et fermetures imputables à des propriétaires d'entreprises nés à l'étranger

L'indicateur mesure la part des créations et des fermetures d'entreprises effectuées par des propriétaires d'entreprise étrangers dans l'ensemble des créations et fermetures d'entreprises en Allemagne.

Entreprises détenues par des migrants

Les entreprises détenues par des migrants sont exprimées en pourcentage, respectivement, du nombre d'entreprises actives et du nombre de résidents étrangers en Italie.

Il y a peu encore, le plus souvent, les travaux de recherche sur l'entrepreneuriat utilisaient le travail indépendant pour mesurer l'entrepreneuriat, car les données le concernant étaient largement disponibles. Il est important de rappeler que le PIE s'est écarté de cette approche classique pour privilégier les données relatives aux entreprises, et non aux individus, reconnaissant que l'activité entrepreneuriale ne peut être représentée par les seuls propriétaires d'entreprises, puisqu'elle peut également se manifester dans des entreprises existantes.

Comparabilité

Les données concernant les travailleurs indépendants tirées des Enquêtes sur les forces de travail se rapportent à 2008, sauf pour la Pologne, la Suède et la Turquie (2007), et l'Australie (2006).

Les données concernant l'Allemagne et l'Italie sont utilisées comme exemples de données concernant les entreprises décrivant le phénomène de l'entrepreneuriat chez les migrants. Le choix de ces deux pays est dû à la disponibilité des données.

À retenir

Dans une majorité de pays, le travail indépendant est plus élevé dans la population allochtone qu'autochtone. Il est néanmoins difficile d'en conclure que la propension à l'entrepreneuriat est plus élevée chez les migrants.

La part des créations et des fermetures effectuées par des propriétaires nés à l'étranger dans l'ensemble des créations et fermetures n'a cessé de progresser en Allemagne ces dernières années.

L'entrepreneuriat immigré est loin d'être négligeable en Italie, où l'on peut observer des différences régionales dans la fréquence des entreprises détenues par des allochtones.

Sources

OCDE, Perspectives des migrations internationales – SOPEMI 2010.

Federal Statistical Office of Germany: Business Notification Statistics, Wiesbaden 2009 ; calculs d'IfM Bonn.

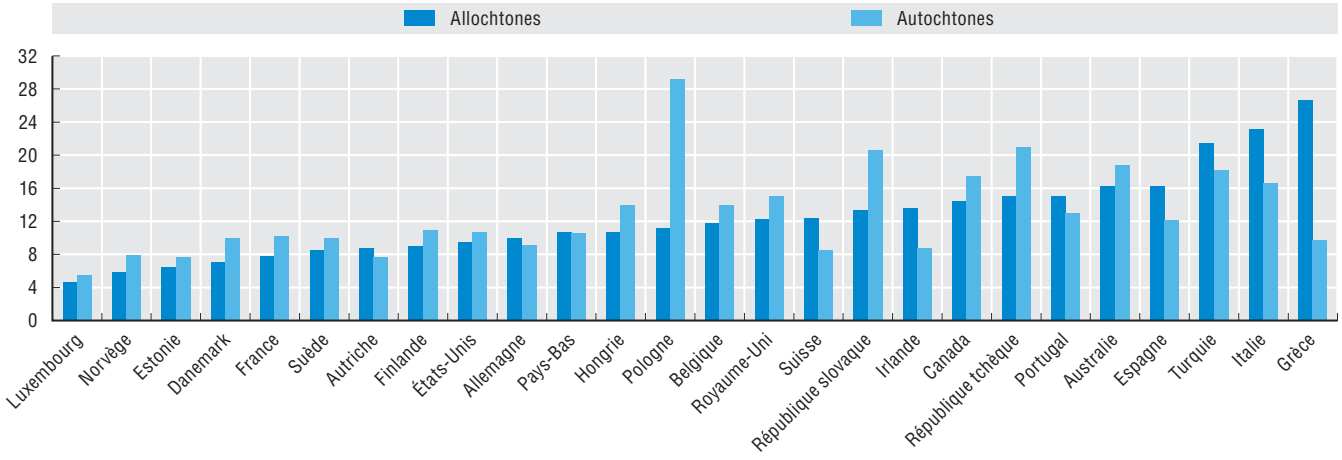
Dossier Statistico Immigrazione Caritas/Migrantes-Ethnoland. Elaborazioni su dati Istat, Infocamere e Cna.

Pour en savoir plus

OCDE (2010), « Entrepreneurship and Migrants », rapport du Groupe de travail sur les PME et l'entrepreneuriat, OCDE, *www.oecd.org/dataoecd/34/18/45068866.pdf*.

Graphique 19.1. **Travailleurs indépendants par lieu de naissance, 15-64 ans, 2008**

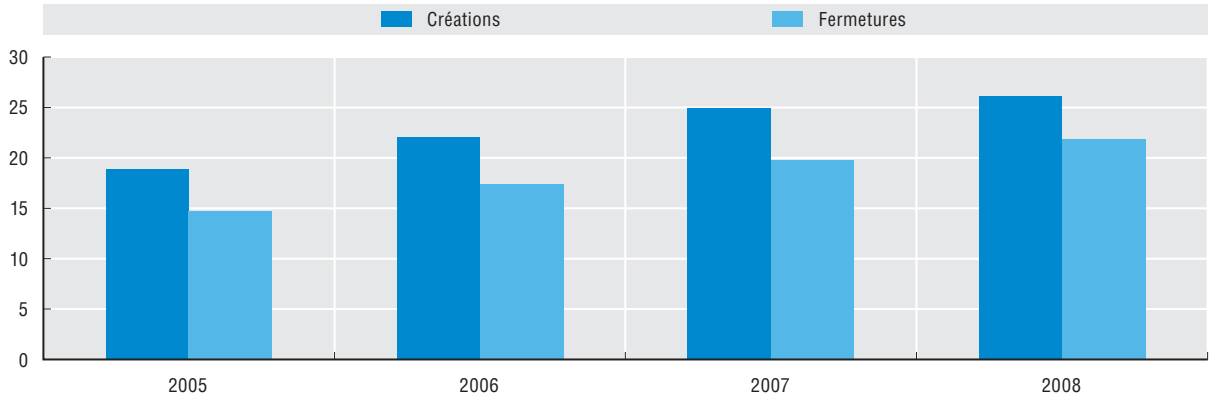
En pourcentage de l'emploi total



StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888932484455

Graphique 19.2. **Créations et fermetures imputables à des propriétaires d'entreprises nés à l'étranger, Allemagne, 2005-08**

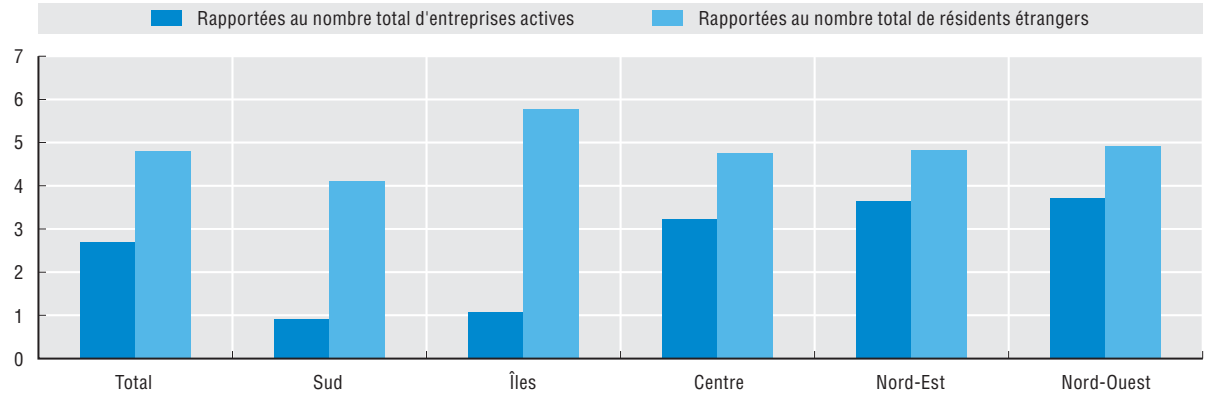
En pourcentage de l'ensemble des créations et fermetures



StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888932484474

Graphique 19.3. **Entreprises détenues par des migrants, Italie, 2008**

En pourcentage du nombre total d'entreprises actives et de résidents étrangers



StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888932484493





DÉTERMINANTS DE L'ENTREPRENEURIAT : QUELQUES INDICATEURS

20. Cadre réglementaire : créer une entreprise

21. Accès aux financements : le capital-risque

22. Culture : l'image des entrepreneurs

20. Cadre réglementaire : créer une entreprise

Une combinaison de conditions favorables, de capacités et de ressources ne conduit pas nécessairement à l'entrepreneuriat si les coûts d'opportunité (comme le salaire auquel il faut renoncer et la perte d'une assurance maladie) et de démarrage l'emportent sur les profits potentiels. Le cadre réglementaire est donc un facteur déterminant pour la performance entrepreneuriale d'un pays. Si le cadre réglementaire, tel que défini au sens large par le PIE, englobe la fiscalité, la réglementation et les autres règles et institutions publiques influant sur l'entrepreneuriat, cette section privilégie l'appréciation du fardeau administratif qu'entraîne la création d'entreprises nouvelles.

Définitions

L'indicateur *charge administrative pesant sur les jeunes pousses* mesure les obstacles à la création d'une entreprise nouvelle. Il s'agit d'un indicateur composite résultant de l'agrégation de trois indicateurs de niveau inférieur : charge administrative pesant sur les sociétés par actions, charge administrative pesant sur les entrepreneurs individuels et charge administrative spécifique au secteur.

L'indicateur *création d'entreprise* est un indicateur composite qui mesure les procédures, le temps et les coûts nécessaires pour constituer et immatriculer une nouvelle entreprise comptant jusqu'à 50 salariés et ayant un capital de démarrage égal à 10 fois le revenu national brut par habitant.

Comparabilité

Charge administrative pesant sur les jeunes pousses

Les données proviennent de la base de données de l'OCDE sur les indicateurs de la réglementation des marchés de produits, qui apprécient l'environnement réglementaire d'un pays. Des informations qualitatives sur les lois et règlements du pays sont collectées périodiquement par le biais d'un questionnaire transmis aux administrations nationales, et converties en indicateurs quantitatifs après examen des résultats par les pairs. La dernière année disponible est 2008. La base de données comprend trois grands ensembles d'indicateurs concernant le contrôle exercé par l'État, les obstacles à l'entrepreneuriat, et les obstacles aux échanges et à l'investissement. L'indicateur « obstacles à l'entrepreneuriat » mesure différentes réglementations dans le domaine de l'entrepreneuriat et se compose de trois sous-indicateurs : la charge administrative pesant sur les jeunes pousses, l'opacité réglementaire et administrative, et les obstacles à la concurrence. Les indicateurs de niveau supérieur, comme celui des obstacles à l'entrepreneuriat, sont des moyennes pondérées de leurs indicateurs de niveau inférieur, des coefficients de pondération identiques étant utilisés pour l'agrégation.

Les données se rapportent à 2008, sauf pour la Grèce, l'Irlande et la République slovaque (2003) et pour l'Inde, l'Indonésie et l'Afrique du Sud (2007).

Création d'entreprise

Les données proviennent du rapport *Doing Business*. Il s'agit d'une publication annuelle de la Banque mondiale issue d'un examen des lois, des réglementations et des obligations administratives nationales, qui fournit des mesures quantitatives des réglementations applicables aux PME nationales dans un certain nombre de domaines, à savoir : création d'entreprise, obtention de permis de construire, transfert de propriété, obtention de prêts, protection des investisseurs, paiement des taxes et impôts, commerce transfrontalier, exécution des contrats, fermeture d'entreprise, effectif et raccordement au réseau électrique. Par construction, les indicateurs supposent que l'entreprise se situe dans la plus grande ville d'affaires du pays.

La collecte de données la plus récente date de 2010.

À retenir

Bien que construites de manière différente, les deux mesures de la charge administrative pesant sur la création d'entreprise présentent une bonne corrélation, c'est-à-dire qu'elles indiquent toutes deux des conditions plus favorables dans les pays anglo-saxons et nordiques.

Source/bases de données en ligne

Indicateurs de la réglementation des marchés de produits de l'OCDE, *www.oecd.org/document/36/0,3746,fr_2649_34323_36220476_1_1_1_1,00.html*.

Base de données de la Banque mondiale, « Doing Business », *www.doingbusiness.org/data*.

Pour en savoir plus

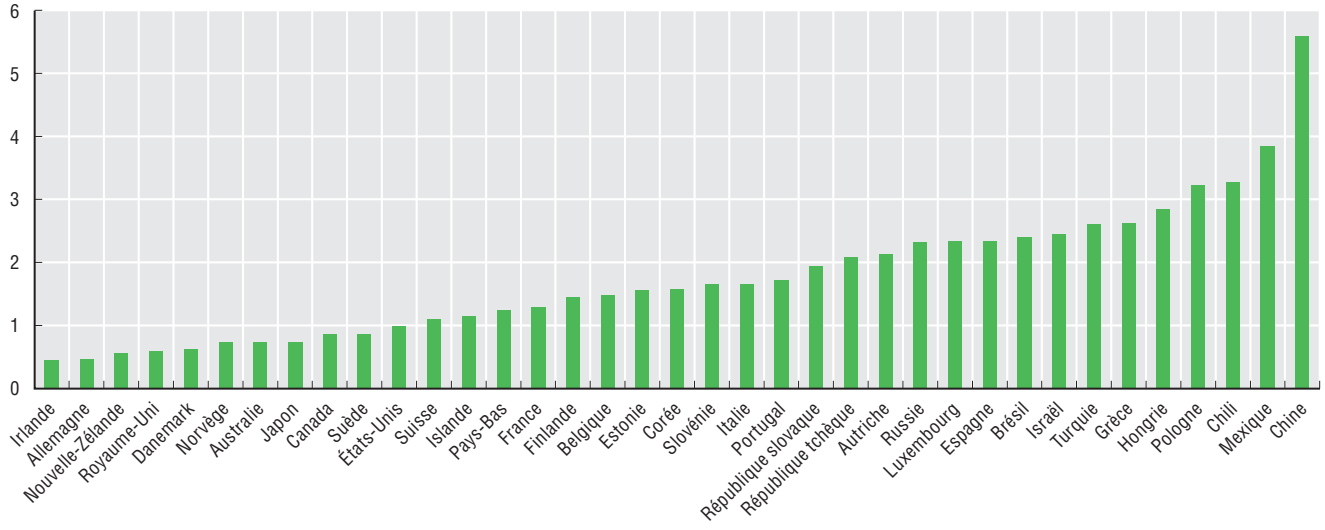
Wölfl, A., I. Wanner, T. Kozluk et G. Nicoletti (2009), *Ten Years of Product Market Reform in OECD Countries – Insights From a Revised PMR Indicator*, *www.oecd.org/dataoecd/29/41/42779045.pdf*.

Banque mondiale, *Doing Business 2011*, Agir pour les entrepreneurs, *http://francais.doingbusiness.org/~/media/FPDKM/Doing%20Business/Documents/Annual-Reports/Foreign/DB11-FullReport-French.pdf*.

Informations sur les données pour Israël : *http://dx.doi.org/10.1787/888932315602*

Graphique 20.1. **Charge administrative pesant sur les jeunes pousses, 2008**

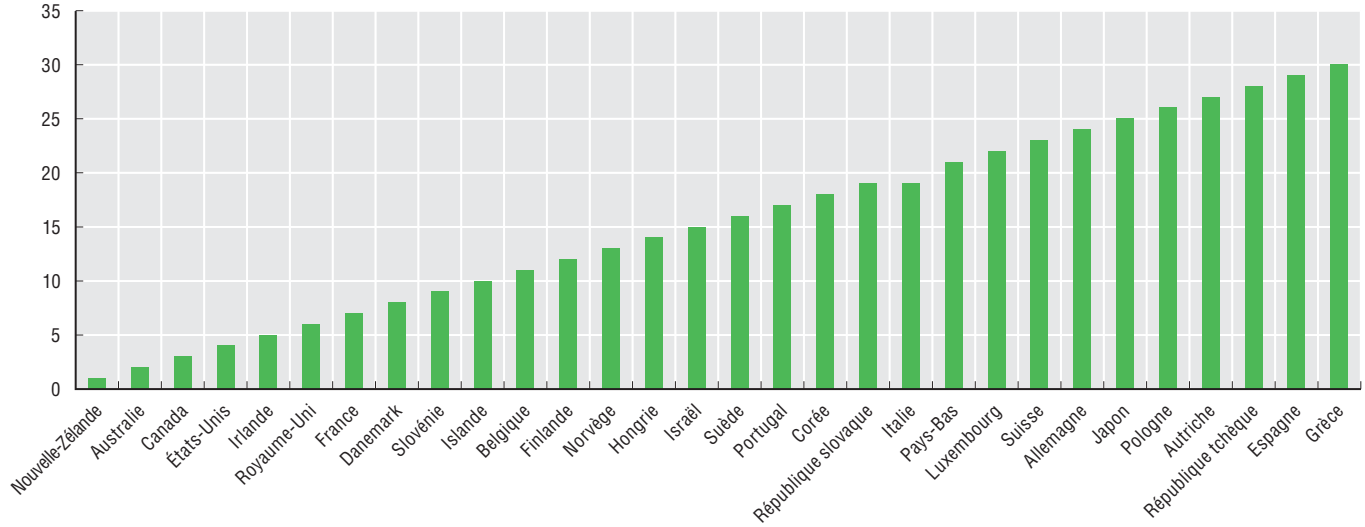
Échelle de 0 à 6, du moins restrictif au plus restrictif



StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888932484512

Graphique 20.2. **Création d'entreprise, 2010**

Classement de pays du moins au plus contraignant



StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888932484531

21. Accès aux financements : le capital-risque

Le capital-risque est un type de financement qui joue un rôle important pour les jeunes entreprises présentant un potentiel d'innovation et de croissance, dans la mesure où il remplace ou complète les concours bancaires classiques. Les responsables gouvernementaux estiment que le développement du secteur du capital-risque est une condition structurelle propice à l'entrepreneuriat.

Définition

Le capital-risque correspond à des capitaux fournis à de jeunes entreprises non cotées en bourse à fort potentiel de croissance.

Le *capital-risque en pourcentage du PIB* mesure la somme des capitaux d'amorçage et de démarrage et des capitaux de développement initial en proportion du PIB national.

Comparabilité

Les données concernant le capital-risque proviennent principalement de fonds de capital-risque nationaux ou régionaux ; dans quelques cas, les sources sont des fournisseurs internationaux de données concernant les entreprises. Tous les chiffres présentés par les différentes sources sont nominaux.

Le capital-risque est défini comme la somme des capitaux d'amorçage, de démarrage et de développement initial. Comme il n'existe pas de définition harmonisée des stades d'investissement du capital-risque parmi les fonds de capital-risque et d'autres fournisseurs de données, les données d'origine ont été agrégées à nouveau selon un tableau d'harmonisation mis au point pour la Base de données sur le financement de l'entrepreneuriat du PIE. En particulier, amorçage/démarrage/autres stades de développement initial incluent l'essaimage pour l'Australie. Les autres stades de capital-risque incluent : pour l'Australie, l'expansion initiale ; pour les pays européens, le stade ultérieur ; pour les États-Unis, l'expansion. Pour les pays européens, le financement relais (bridge financing) a été retiré du stade ultérieur.

Dans un deuxième graphique (21.2), les capitaux de croissance, définis comme des capitaux fournis à une entreprise établie qui a besoin de financements pour soutenir sa croissance, sont ajoutés au capital-risque.

Le stade de croissance inclut : pour l'Australie, l'expansion ultérieure ; pour le Canada, l'expansion ; pour les pays européens, la croissance ; pour les États-Unis, le stade ultérieur.

Il convient de ne pas oublier que la mesure du capital-risque comporte une importante marge d'amélioration des méthodologies de collecte des données.

À retenir

Le capital-risque, défini comme la somme des capitaux d'amorçage, de démarrage et de développement initial, continue de ne représenter qu'un pourcentage infime du PIB, inférieur à 0.5 % dans la plupart des pays. Les pays dotés d'un marché du capital-risque plus développé sont les États-Unis, Israël, le Royaume-Uni, la Suède et la Suisse.

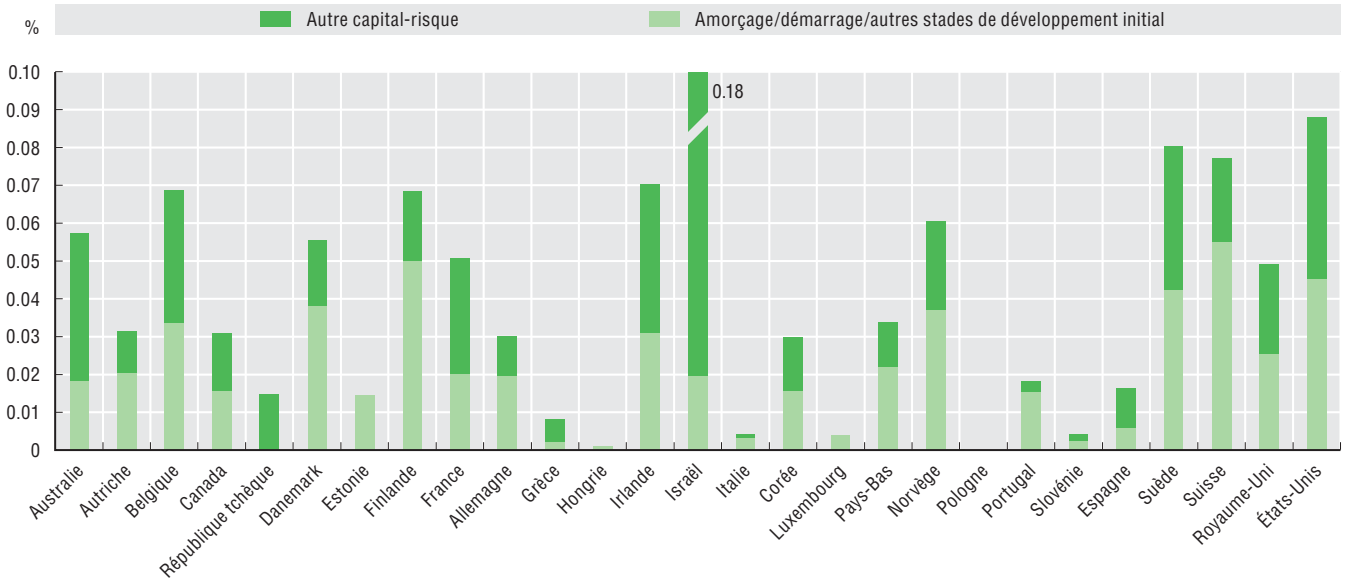
Source

Base de données de l'OCDE sur le financement de l'entrepreneuriat, construite à partir des sources suivantes :

- ABS : Australie
- EVCA : Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Royaume-Uni, Slovénie, Suède, Suisse.
- KVCA : Corée
- NZVCA : Nouvelle-Zélande
- PwC MoneyTree : Israël, États-Unis
- Thomson Reuters : Canada

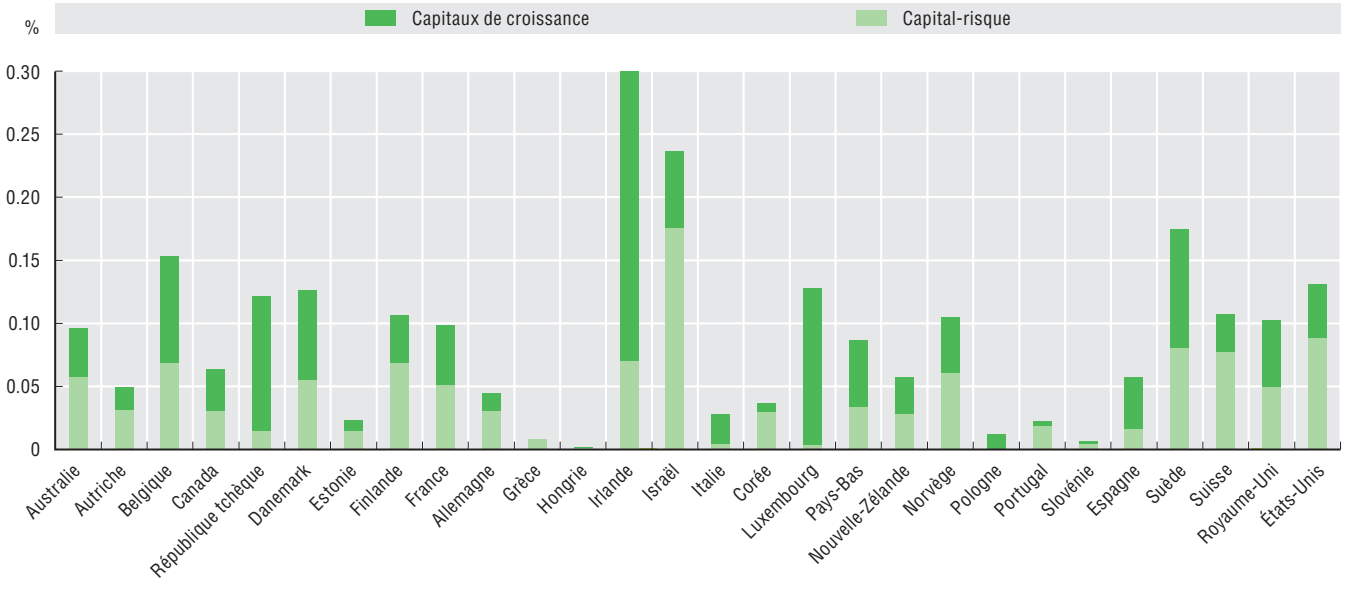
Informations sur les données pour Israël :
http://dx.doi.org/10.1787/888932315602

Graphique 21.1. **Capital-risque en pourcentage du PIB, 2009**



StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888932484550

Graphique 21.2. **Capital-risque et capitaux de croissance en pourcentage du PIB, 2009**



StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888932484569

22. Culture : l'image des entrepreneurs

La culture entrepreneuriale d'un pays influe sur la manière dont les individus considèrent l'entrepreneuriat, sur la probabilité de choisir une carrière entrepreneuriale, sur la volonté de réussir et de recommencer après un échec, ou sur le soutien apporté à la famille et aux proches qui envisagent de créer une entreprise. Tous ces facteurs jouent un rôle, même si l'on ne dispose que de rares éléments d'appréciation empiriques sur leur importance relative et sur les différences internationales. La présente section propose des exemples d'indicateurs qui mesurent certaines caractéristiques de la culture entrepreneuriale, en particulier l'image que les gens ont des entrepreneurs et la perception du rôle de l'entrepreneur dans l'économie.

Définitions

Les indicateurs qui concernent l'image des entrepreneurs correspondent aux deux questions suivantes :

- « Quelle est votre opinion sur les entrepreneurs (travailleurs indépendants, propriétaires d'entreprise) ? », les répondants choisissant entre « plutôt favorable », « neutre » ou « plutôt défavorable » ; et
- « Mon parcours scolaire m'a aidé à mieux comprendre le rôle des entrepreneurs dans la société », les répondants indiquant s'ils sont « tout à fait d'accord », « d'accord », « pas d'accord » ou « pas du tout d'accord » avec cette assertion.

Comparabilité

Les données proviennent de l'Eurobaromètre Flash sur l'entrepreneuriat, qui est une enquête générale menée périodiquement auprès de la population adulte pour le compte de la direction générale Entreprises et Industrie de la Commission européenne. Cette enquête est destinée à recueillir l'opinion de la population sur l'entrepreneuriat et à mieux comprendre en quoi elle diffère d'un pays à l'autre. Elle étudie la motivation, les choix, les expériences et les obstacles liés à l'entrepreneuriat ; elle considère les travailleurs indépendants et les propriétaires d'entreprise comme des entrepreneurs.

L'enquête de 2010 couvrait 36 pays : l'UE27, la Chine, la Corée, la Croatie, les États-Unis, l'Islande, le Japon, la Norvège, la Suisse et la Turquie. La taille de l'échantillon cible était de 500 ou 1000 individus selon le pays (à l'exception de la Chine). Chaque échantillon national est représentatif de la population âgée de 15 ans et plus. En Chine, les entretiens ont été réalisés avec des individus (âgés de 15 ans et plus) choisis de manière aléatoire dans 50 villes ; cet échantillon couvrait 115 000 000 des 615 000 000 habitants des villes – et représentait avec précision la population urbaine totale.

Les entretiens ont été réalisés entre le 10 décembre 2009 et le 16 janvier 2010.

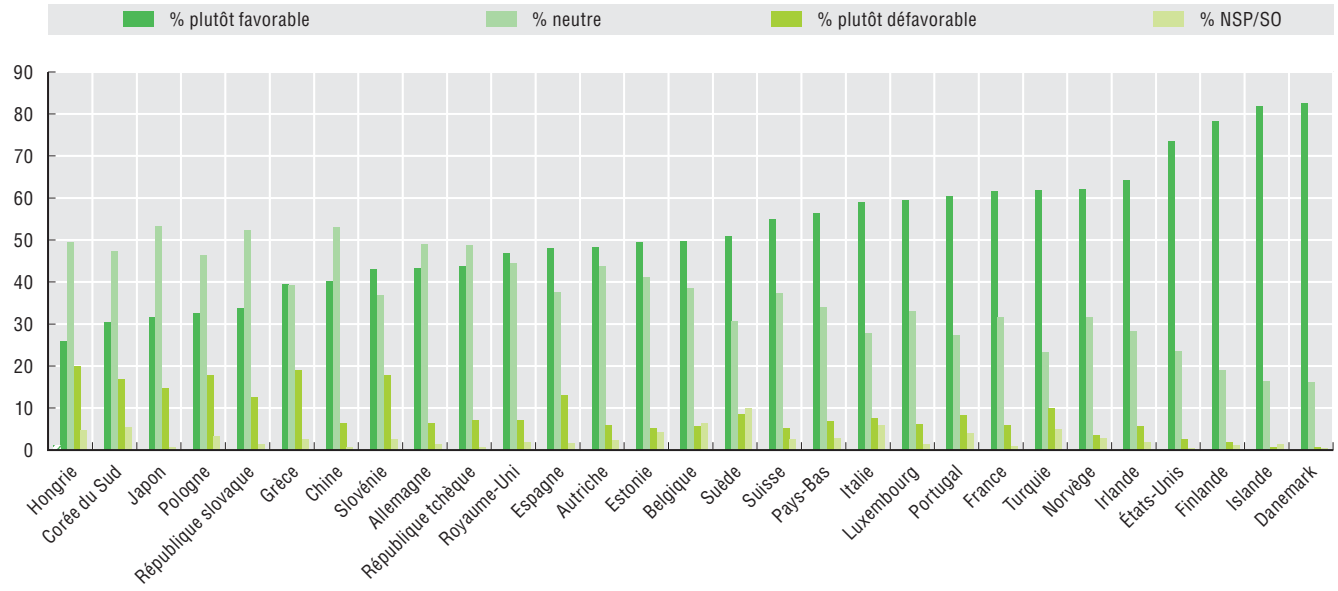
À retenir

La manière dont les entrepreneurs sont perçus par la population est extrêmement variable d'un pays à l'autre. Les proportions les plus élevées d'adultes ayant une image assez favorable des entrepreneurs se trouvent dans un groupe formé par les pays nordiques et les États-Unis, tandis que dans les anciennes économies en transition et dans les pays d'Asie, seule une personne sur trois, ou moins, a cette même image positive. Les opinions sur le rôle de l'école dans la construction d'une image des entrepreneurs sont également très variables d'un pays à l'autre. Il est intéressant de noter les nombreuses différences existant entre le classement des pays du point de vue du rôle supposé de l'école dans la connaissance des entrepreneurs et le classement fondé sur la proportion d'adultes ayant une image favorable des entrepreneurs.

Source

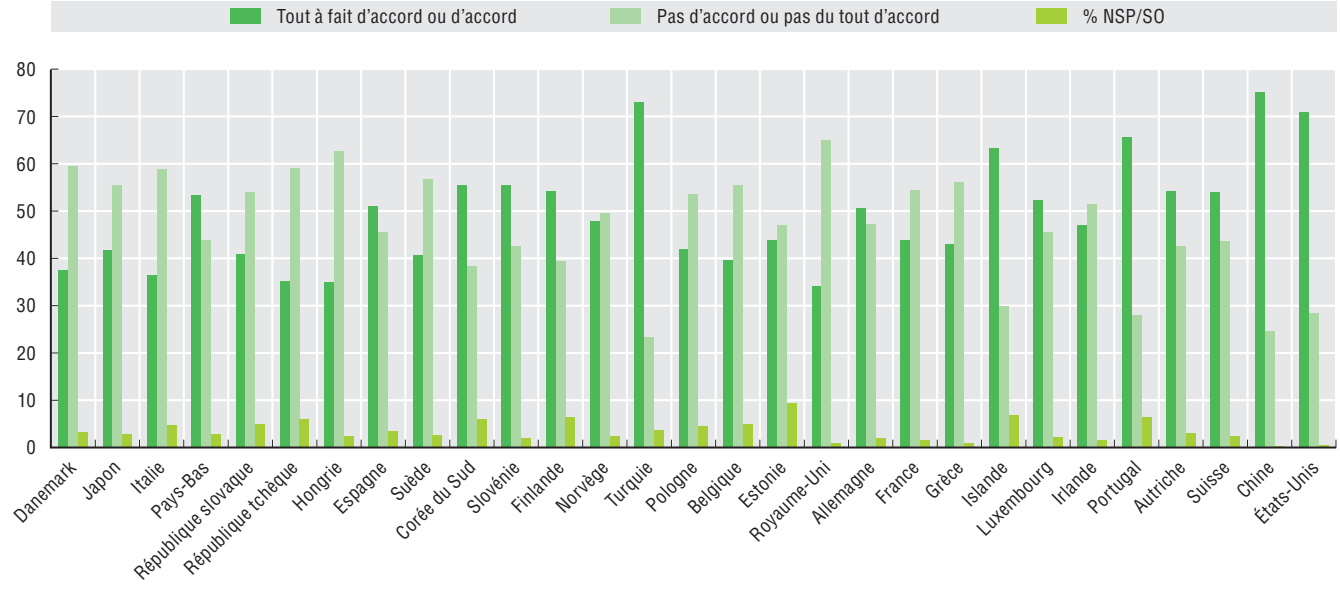
Commission européenne (2010), Eurobaromètre Flash n° 283, *Entrepreneurship in the EU and beyond*, enquête réalisée dans l'UE, les pays de l'AELE, en Croatie, en Turquie, aux États-Unis, au Japon, en Corée du Sud et en Chine, rapport d'analyse.

Graphique 22.1. **Image des entrepreneurs, 2010**



StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888932484588

Graphique 22.2. **Le parcours scolaire a aidé à comprendre le rôle des entrepreneurs, 2010**



StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888932484607

ANNEXE II.A

Sources des données concernant les indicateurs actualisés de l'entrepreneuriat

Cette annexe présente les sources et définitions utilisées pour mettre au point les indicateurs actualisés de l'entrepreneuriat du PIE ; deux tableaux distincts se réfèrent respectivement aux créations et aux faillites d'entreprises.

Tableau A.1. **Sources et définitions nationales des créations d'entreprises**

Pays	Sources et définitions des créations d'entreprises
Allemagne	*Source :* Statistiches Bundesamt – Destatis – Unternehmen und Arbeitsstätten, Gewerbeanzeigen. Données mensuelles. Nombre de nouveaux établissements (sièges sociaux et établissements secondaires). Les petites unités et les activités auxiliaires ne sont pas incluses. La transformation, le rachat et le changement de propriétaire sont exclus. Les nouvelles entreprises en provenance de l'étranger sont également retirées des données concernant les naissances. Toutes les activités sont prises en compte. *https://www-ec.destatis.de/csp/shop/sfg/bpm.html.cms.cBroker.cls?cmspath=struktur,n0000.csp&treeid=52000*
Australie	*Source :* Australian Securities & Investments Commission (ASIC). Immatriculation de nouvelles sociétés. Données mensuelles. Sociétés anonymes uniquement. *www.asic.gov.au/asic/ASIC.NSF/byHeadline/Insolvencies,%20teminations%20&%20new%20reg%20stats%20portal%20page*
Autriche	*Source :* Wirtschaftskammer Österreich (WKO). Données annuelles. *http://portal.wko.at/wk/format_detail.wk?AngID=1&StID=357329&DstID=17*
Belgique	*Source :* SPF Economie, DGSIE, Dynamique de la population des entreprises – assujettissements à la TVA. Données mensuelles. *http://statbel.fgov.be/fr/statistiques/chiffres/economie/entreprises/vie_entreprises/assuj/dynamique/index.jsp*
Canada	*Source :* Office of the Superintendent of Bankruptcy Canada. Monthly data. Une faillite d'entreprise est définie comme l'état d'une entreprise qui a demandé une procédure de faillite ou contre laquelle une demande de mise en faillite a été prononcée. Une entreprise est définie comme n'importe quelle entité ou organisation commerciale autre qu'un individu, ou un individu qui a encouru 50 pour cent ou plus de passif en résultat de sa gestion d'entreprise. *http://osb.ic.gc.ca*
Danemark	*Source :* The (Danish) Central Business Register (CVR). Données mensuelles (et trimestrielles). Nombre de nouvelles immatriculations (principalement des entreprises naissantes) dans les « industries marchandes » (hors agriculture par exemple). Les entrées correspondent aux nouvelles déclarations de naissance, fusion, changement de nom, scission, etc. Toutes sortes d'entreprises sont incluses (sociétés anonymes, unipersonnelles, par actions, etc.). *www.cvr.dk/Site/Forms/CMS/DisplayPage.aspx?pageid=21*

Tableau A.1. **Sources et définitions nationales des créations d'entreprises** *(cont.)*

Pays	Sources et définitions des créations d'entreprises
Espagne (annuelles)	*Source :* Directorio Central de Empresas (DIRCE). Nombre d'entrées.
Espagne (mensuelles)	*Source :* Instituto Nacional de Estadistica de Espana (INE) – Sociedades Mercantiles. Données mensuelles. Le registre des « sociétés commerciales » inclut des informations sur les sociétés anonymes (hors personnes physiques ou entrepreneurs individuels). Les « sociétés commerciales créées » peuvent ne pas être actives et les « sociétés commerciales dissoutes » pourraient être retirées du registre sans jamais avoir été actives. *www.ine.es/jaxi/menu.do?type=pcaxis&path=%2Ft30%2Fp151&file=inebase&L=1*
États-Unis	*Source :* Bureau of Labor Statistics (BLS) – Business Employment Dynamics (BED). Registres de l'assurance chômage. Données trimestrielles. Nombre d'établissements comptant au moins un salarié. Nombre d'ouvertures : il s'agit soit d'unités affichant un effectif positif pour la première fois le troisième mois du trimestre en cours, sans qu'il y ait un rapport avec le trimestre précédent, soit affichant un effectif positif le troisième mois du trimestre en cours après avoir connu un effectif nul au cours du trimestre précédent. Les principales exclusions de la couverture de l'assurance-chômage sont les travailleurs indépendants, les organisations religieuses, la plupart des travailleurs agricoles des petites exploitations, tous les membres des forces armées, les élus de la plupart des États, la majorité des cheminots, certains employés de maison, la plupart des étudiants employés par leur établissement d'enseignement et les salariés de certains organismes sans but lucratif. *www.bls.gov/bdm/*
Finlande	*Source :* Statistics Finland. Données trimestrielles. Ces statistiques sont déterminées à partir de données du registre des entreprises de Finland Statistics. Elles portent sur les entreprises exerçant des activités commerciales qui peuvent être assujetties à la TVA ou qui emploient des salariés. Sont exclues les fondations, sociétés de logement, associations de bénévoles, organismes publics et communautés religieuses. Les statistiques couvrent les entreprises de l'État mais pas celles des municipalités. Des données sont fournies pour le nombre d'« ouvertures » d'entreprises. *http://pxweb2.stat.fi/Database/StatFin/Yri/aly/aly_fi.asp*
France	*Source :* INSEE, Sirene. Données mensuelles. Nombre de naissances. Les données sont établies sur la base de la définition d'Eurostat. Une naissance représente la création d'une combinaison de facteurs de production sans implication d'une autre entreprise. Les données excluent les immatriculations de travailleurs indépendants pour atténuer le biais dû à la création en 2009 d'un nouveau statut d'entreprise (régime de l'auto-entrepreneur). Les données concernant l'agriculture sont exclues. *www.insee.fr/fr/themes/indicateur.asp?id=41*
Hongrie	*Source :* Hungarian Central Statistical Office (HCSO/KSH). Données trimestrielles. Nombre de sociétés par actions et d'entreprises individuelles nouvellement immatriculées. Depuis 2008, les entrepreneurs individuels exerçant des activités agricoles doivent se faire immatriculer en tant qu'entrepreneurs. *http://portal.ksh.hu/portal/page?_pageid=38,600544&_dad=portal&_schema=PORTAL*
Islande	*Source :* Statistics Iceland. Données mensuelles. Nouvelles immatriculations de sociétés à responsabilité limitée. Toutes les activités sont prises en compte. *www.statice.is/Statistics/Enterprises-and-turnover/Enterprises*
Italie	*Source :* InfoCamere-Movimprese – Registre d'entreprises des chambres de commerce italiennes. Données trimestrielles. Nombre d'entrées (*iscritte*). Toutes les formes juridiques et toutes les activités sont prises en compte. *www.infocamere.it/movimprese.htm*

Tableau A.1. **Sources et définitions nationales des créations d'entreprises** *(cont.)*

Pays	Sources et définitions des créations d'entreprises
Norvège	*Source :* Statistics Norway. Données trimestrielles. Nombre d'entreprises nouvellement établies. Les industries primaires sont exclues. *http://statbank.ssb.no/statistikkbanken/Default_FR.asp?Productid=10.01&PXSid=0&nvl=true&PLanguage=1&tilside=selecttable/MenuSelP.asp&SubjectCode=10*
Pays-Bas	*Source :* Centraal Bureau voor de Statistiek (CBS) – Registre d'entreprises. Données trimestrielles. Nombre de naissances d'établissements (c'est-à-dire hors fusions, rachats, changement de nom, changement de forme sociale, changement de propriétaire, changement progressif d'activité et nationalisation sont exclus). Les données ne sont disponibles que pour l'industrie, les échanges et les services marchands. Les catégories A, B, E, J, K70, K73, L, M, N, O91, O92 sont exclues. *www.cbs.nl/nl-NL/menu/themas/bedrijven/cijfers/default.htm*
Portugal	*Source :* Constitution et dissolution d'entreprises, ministère de la Justice. Sociétés anonymes uniquement
Royaume-Uni	*Source :* Companies House. Données trimestrielles. Nouvelles immatriculations (nombre d'entrées). Toutes les sociétés anonymes d'Angleterre, du Pays de Galles, d'Irlande du Nord et d'Écosse sont enregistrées à la Companies House. Les entrées correspondent à l'apparition d'une entreprise nouvelle dans l'économie, quel que soit l'événement démographique, qu'il s'agisse d'une fusion, d'un changement de nom, d'une scission ou d'une naissance. *www.companieshouse.gov.uk/about/companiesRegActivities.shtml*
Suède	*Source :* Swedish Agency for Growth Analysis. Données trimestrielles. Nombre d'entreprises nouvelles (véritables entreprises nouvelles, c'est-à-dire naissances). *www.tillvaxtanalys.se/sv/statistik/*

Tableau A.2. **Sources et définitions nationales des faillites**

Pays	Sources et définitions des faillites
Australie	*Source :* Australian Securities & Investments Commission (ASIC). Données mensuelles. Statistiques sur l'insolvabilité – Entreprises placées sous administration externe. Les statistiques sur les « entreprises placées sous administration externe » indiquent le nombre d'entreprises qui se soumettent à une forme d'administration externe pour la première fois. L'ASIC précise qu'une entreprise ne sera incluse qu'une seule fois dans ces statistiques, qu'elle se soumette ou non par la suite à une autre forme d'administration externe. La seule exception concerne le cas d'une entreprise retirée du régime de l'administration externe, par exemple du fait d'une décision de justice, qui le réintègre ultérieurement. Les liquidations volontaires opérées par des membres de l'entreprise sont exclues. Données provisoires. *www.asic.gov.au/asic/ASIC.NSF/byHeadline/Insolvencies,%20teminations%20&%20new%20reg%20stats%20portal%20page*
Canada	*Source :* Office of the Superintendent of Bankruptcy Canada. Données mensuelles. Une faillite d'entreprise est définie comme l'état d'une entreprise qui a demandé une procédure de faillite ou contre laquelle une demande de mise en faillite a été prononcée. Une entreprise est définie comme n'importe quelle entité ou organisation commerciale autre qu'un individu, ou un individu qui a encouru 50 pour cent ou plus de passif en résultat de sa gestion d'entreprise. *http://osb.ic.gc.ca*
Danemark	*Source :* Statstidende (Bulletin officiel danois d'annonces légales) et registre statistique des entreprises. Statistics Denmark. Méthode fondée sur l'immatriculation à compter de janvier 2009, méthode de « comptage simple » auparavant. Le nombre de déclarations de faillites exclut les entités des Îles Féroé et du Groenland. Avec la méthode du « comptage simple », les faillites des entreprises comme celles des individus (faillites personnelles) étaient comptabilisées. Depuis la mise en œuvre de la méthode fondée sur l'immatriculation, seules les faillites d'entreprises, à savoir associées à un numéro CVR, sont comptabilisées. *www.dst.dk/HomeUK/Statistics/Key_indicators/generel/Bankruptcies.aspx*
États-Unis	Tribunaux des États-Unis. Données trimestrielles. Statistiques des requêtes de mise en faillite – ensemble des déclarations d'entreprises (chapitres 7, 11, 12 et 13). *www.uscourts.gov/Statistics/BankruptcyStatistics.aspx*
France	*Source :* BODACC, données traitées par l'INSEE. Données mensuelles. Défaillances d'entreprises. Une défaillance d'entreprise est définie comme l'ouverture d'une procédure d'insolvabilité. Les liquidations qui résultent d'une défaillance d'entreprise ne représentent qu'une petite partie du nombre total de décès. Les statistiques sur les défaillances d'entreprises portent à la fois sur les ouvertures de procédures d'insolvabilité et sur les liquidations directes. Elles ne rendent pas compte du résultat des procédures : continuation, rachat ou liquidation. *www.insee.fr/en/themes/indicateur.asp?id=71*
Islande	*Source :* Statistics Iceland. Données mensuelles. Insolvabilités d'entreprises islandaises par domaine d'activité, y compris faillites personnelles. *www.statice.is/Statistics/Enterprises-and-turnover/Enterprises*
Norvège	*Source :* Statistics Norway. Procédures de faillite dont les faillites personnelles. Données mensuelles. *www.ssb.no/konkurs_en/*
Pays-Bas	*Source :* Centraal Bureau voor de Statistiek (CBS) – Données trimestrielles. Nombre de faillites prononcées par les tribunaux néerlandais. Les individus qui ne sont pas à la tête d'entreprises unipersonnelles sont exclus. *www.cbs.nl/en-GB/menu/themas/bedrijven/cijfers/default.htm?Languageswitch=on*
Royaume-Uni	*Source :* Companies House. Données trimestrielles. Sociétés anonymes uniquement. Insolvabilités totales, dont liquidations judiciaires, liquidations volontaires à la demande des créanciers et arrêtés administratifs convertis *to Cred.* Les liquidations volontaires opérées par des membres de l'entreprise sont exclues. *www.companieshouse.gov.uk/about/companiesRegActivities.shtml*

ANNEXE II.B

Liste des indicateurs des déterminants entrepreneuriaux

La présente annexe dresse une liste complète d'indicateurs des déterminants entrepreneuriaux tirée du rapport élaboré par FORA (Danemark) sous le titre « *Quality Assessment of Entrepreneurship Indicators, Version 5* ». Les indicateurs sont regroupés dans les six catégories de déterminants établies par le PIE : 1. Cadre réglementaire ; 2. Situation du marché ; 3. Accès aux financements ; 4. Création et diffusion de connaissances ; 5. Capacités entrepreneuriales ; 6. Culture entrepreneuriale. Une brève description et la source des données sont fournies pour chaque indicateur.

Si de nombreux facteurs cruciaux pour l'entrepreneuriat sont couverts par les indicateurs du tableau ci-après, la liste ne saurait être considérée comme exhaustive : d'un côté, la sélection opérée est le reflet de la disponibilité actuelle des données, ce qui signifie que d'importants indicateurs peuvent être manquants, par exemple dans le domaine vital de l'« accès aux financements », pour cause tout simplement d'absence de source de données internationales ; de l'autre, la recherche sur l'entrepreneuriat étant une activité récente, notamment sur des thèmes tels que la relation entre culture et entrepreneuriat, les indicateurs adéquats n'ont pas encore été dégagés.

Tableau B.1. **Indicateurs des déterminants entrepreneuriaux et sources des données**

Catégorie des déterminants	Définition	Sources des données
	1. CADRE RÉGLEMENTAIRE	
Charge administrative (entrée et croissance)		
Charge de la réglementation administrative	Réponses d'enquête à la question portant sur le respect des obligations administratives (autorisations, réglementation, déclarations) nationales (1 = lourd, 7 = léger).	Forum économique mondial, *Global Competitiveness Report*
Coûts induits par la création d'une entreprise	Coût officiel de chaque procédure en pourcentage du revenu national brut (RNB) par habitant, à partir de la législation officielle et d'hypothèses classiques concernant les procédures et les entreprises.	Banque mondiale, *Doing Business*
Capital minimum pour créer une entreprise	Montant minimum libéré de capital que l'entrepreneur doit déposer en banque pour que l'immatriculation de son entreprise puisse être déclenchée.	Banque mondiale, *Doing Business*
Nombre de jours nécessaire pour créer une entreprise	Durée moyenne d'une procédure de lancement d'entreprise.	Banque mondiale, *Doing Business*
Nombre de procédures nécessaires pour créer une entreprise	Toutes les procédures génériques officiellement obligatoires pour la création d'une entreprise industrielle ou commerciale par un entrepreneur.	Banque mondiale, *Doing Business*
Durée et coût des procédures de création d'un entrepôt	Correspond à la moyenne de trois mesures : 1) Temps moyen passé pour chaque procédure ; 2) Coût officiel de chaque procédure ; et 3) Nombre de procédures nécessaires pour construire un entrepôt.	Banque mondiale, *Doing Business*
Enregistrement d'un bien	Correspond à la moyenne de trois mesures : 1) Nombre de procédures obligatoires pour enregistrer un bien ; 2) Temps moyen passé pour chaque procédure ; et 3) Temps moyen passé pour enregistrer le coût du bien.	Banque mondiale, *Doing Business*
Temps passé à préparer, déclarer et acquitter l'impôt sur les sociétés, la TVA et les cotisations sociales	Mesuré en heures par an.	Banque mondiale, *Doing Business*

Tableau B.1. **Indicateurs des déterminants entrepreneuriaux et sources des données**

Catégorie des déterminants	Définition	Sources des données
Réglementation des faillites		
Coût réel de fermeture d'une entreprise	Mesuré en pourcentage des avoirs, sur la base d'une fermeture d'entreprise standard.	Banque mondiale, *Doing Business*
Délai réel de fermeture d'une entreprise	Enregistré en nombre d'années civiles, sur la base d'une fermeture d'entreprise standard.	Banque mondiale, *Doing Business*
Taux de récupération des créances en cas de faillite	Ce taux estime quel pourcentage de leurs créances leurs titulaires (créanciers, fisc, salariés) récupèrent auprès d'une entreprise défaillante.	Banque mondiale, *Doing Business*
Possibilité de continuation	Mesure la possibilité qu'a un entrepreneur de reprendre l'exploitation d'une entreprise après avoir connu des difficultés financières, qu'il s'agisse de restructurer l'entreprise existante pour éviter sa faillite ou de rééchelonner ses dettes.	Enquête ponctuelle de l'OCDE sur les politiques publiques menées en matière de faillite
Réglementation des marchés de produits et du travail		
Difficultés entourant les licenciements	Mesure si la loi ou la réglementation entrave ou non la faculté pour une entreprise standard de licencier un salarié standard, à partir de questions factuelles (appelant une réponse positive ou négative), sous la forme d'un indice de 0 à 100.	Banque mondiale, *Doing Business*
Difficultés entourant les embauches	Mesure si la loi ou la réglementation entrave ou non la faculté pour une entreprise standard d'embaucher un salarié standard, à partir de questions factuelles (appelant une réponse positive ou négative), sous la forme d'un indice de 0 à 100.	Banque mondiale, *Doing Business*
Facilités entourant l'embauche de salariés étrangers	Réponses d'enquête à la question portant sur la réglementation nationale du travail (1 = empêche votre entreprise d'employer une main-d'œuvre étrangère, 7 = n'empêche pas votre entreprise d'employer une main-d'œuvre étrangère).	Forum économique mondial, *Global Competitiveness Report*
Étendue des incitations financières	Réponses d'enquête à la question portant sur la rémunération de l'encadrement (1 = uniquement salariale, 7 = comprend des primes et des options d'achat d'actions pour une part significative de la rémunération globale).	Forum économique mondial, *Global Competitiveness Report*
Indice de la rigidité des horaires	Cet indicateur est un indice comportant cinq volets : *i)* restriction ou non du travail nocturne ; *ii)* autorisation ou non du travail le week-end ; *iii)* durée de la semaine de travail : 5.5 jours ou plus ; *iv)* possibilité ou non de dépasser une durée journalière de travail de 12 heures (heures supplémentaires comprises) ; et *v)* durée des congés payés annuels : 21 jours ou moins.	Banque mondiale, *Doing Business*
Système judiciaire et juridique		
Exécution des contrats – Coût en pourcentage de la demande	Le coût est enregistré en pourcentage de la demande, supposée égale à 200 % du revenu par habitant. Les pots-de-vin ne sont pas enregistrés. Trois types de frais le sont : frais de justice, frais d'exécution et frais moyens de défense.	Banque mondiale, *Doing Business*
Exécution des contrats – Nombre de procédures	Une procédure est définie comme toute interaction entre les parties, ou entre elles et un juge ou un auxiliaire de justice. Comprend les différentes étapes de l'introduction de la demande par le requérant, du procès et du jugement, et de l'application de ce dernier.	Banque mondiale, *Doing Business*
Exécution des contrats – Délai	Enregistré en jours civils, de l'introduction de la demande jusqu'au paiement. Comprend à la fois les jours d'exécution effective et les périodes qui les séparent.	Banque mondiale, *Doing Business*
Sécurité sociale et assurance maladie		
Dépenses publiques de lutte contre le chômage	Dépenses publiques de lutte contre le chômage, par chômeur, en USD aux PPA courantes. Comprennent les aides partielles, les aides complètes et tout autre programme public de dépenses.	OCDE, *Dépenses publiques au titre des programmes du marché du travail et nombre de participants à ces programmes*
Couverture maladie publique	Part de la population ayant droit à un ensemble défini de biens et de services de santé au titre de programmes publics.	OCDE, *Données sur la santé*
Impôts sur le revenu ; impôts sur le patrimoine/droits de succession		
Impôt moyen sur le revenu + prélèvements sociaux	Taux moyen d'imposition en pourcentage du salaire brut. L'indicateur repose sur le cas standard d'un célibataire (sans enfant) à haut revenu.	OCDE, *Statistiques sur les revenus*
Impôt marginal maximal sur le revenu + prélèvements sociaux	Taux maximal d'imposition en pourcentage du salaire brut. L'indicateur repose sur le cas standard d'un célibataire (sans enfant) à haut revenu.	OCDE, *Statistiques sur les revenus*
Recettes tirées des droits de succession	En pourcentage du PIB, moyenne glissante sur trois ans	OCDE, *Statistiques sur les revenus*
Recettes tirées de l'impôt sur l'actif net	En pourcentage du PIB, moyenne glissante sur trois ans.	OCDE, *Statistiques sur les revenus*
Impôts sur les sociétés et le capital		
Taux d'imposition des PME		OCDE, *Statistiques sur les revenus*
Imposition du résultat des entreprises – Recettes	Recettes tirées de l'impôt sur les sociétés en pourcentage du PIB, moyenne glissante sur trois ans.	OCDE, *Statistiques sur les revenus*
Imposition des dividendes – Taux marginal supérieur		OCDE, *Base de données sur les impôts*
Imposition des options d'achat d'actions	Coin fiscal moyen sur les actions acquises et nouvellement cotées, sur la base des revenus moyens.	OCDE, *The Taxation of Employee Stock Options* – Tax Policy Study n° 11

Tableau B.1. **Indicateurs des déterminants entrepreneuriaux et sources des données**

Catégorie des déterminants	Définition	Sources des données
Système de brevets ; normes		
Droits de propriété intellectuelle	Réponses d'enquête à la question portant sur la protection de la propriété intellectuelle dans le monde (1 = faible ou inexistante, 7 = égale à la plus stricte dans le monde).	Forum économique mondial, *Global Competitiveness Report*
Droits de propriété	Réponses d'enquête à la question portant sur les droits de propriété, y compris d'actifs financiers (1 = mal définis et non protégés par la loi, 7 = clairement définis et bien protégés par la loi).	Forum économique mondial, *Global Competitiveness Report*
2. SITUATION DU MARCHÉ		
Droit de la concurrence		
Cadre de lutte contre les ententes	Concerne l'étendue et l'application du droit de la concurrence et l'indépendance de l'autorité de la concurrence, et est évalué sur une échelle allant de 0 à 6. (0 = meilleur score, 6 = moins bon score).	OCDE, *Indicateurs relatifs au droit et à la politique de la concurrence dans les pays de l'OCDE*
Concurrence		
Politiques relatives aux industries de réseau	Couvre deux domaines : 1) l'indépendance des autorités de régulation sectorielle ; et 2) les questions d'accès. L'indépendance des autorités de régulation sectorielle concerne des éléments tels que l'architecture institutionnelle, l'autorité sectorielle du régulateur et ses pouvoirs, ainsi que son obligation de rendre des comptes. Les questions d'accès englobent les barrières à l'entrée et le degré d'intégration verticale du secteur. Les politiques des industries de réseau sont évaluées sur une échelle allant de 0 à 6 (0 = meilleur score, 6 = moins bon score).	OCDE, *Indicateurs relatifs au droit et à la politique de la concurrence dans les pays de l'OCDE*
Accès aux marchés étrangers		
Charge administrative pesant sur l'activité d'exportation	Moyenne de trois mesures : 1) Nombre de documents d'exportation obligatoires ; 2) Nombre de signatures d'exportation obligatoires ; 3) Délai nécessaire pour satisfaire à toutes les procédures d'exportation obligatoires.	Banque mondiale, *Doing Business*
Charge administrative pesant sur l'activité d'importation	Moyenne de trois mesures : 1) Nombre de documents d'importation obligatoires ; 2) Nombre de signatures d'importation obligatoires ; 3) Délai nécessaire pour satisfaire à toutes les procédures d'importation obligatoires.	Banque mondiale, *Doing Business*
Niveau d'intervention du secteur public		
Entreprises d'État et investissements	Volume, composition et pourcentage des extrants fournis par les entreprises d'État, et investissements de l'État en proportion de l'ensemble des investissements.	FMI, Banque mondiale, Comptes nationaux des Nations Unies et Forum économique mondial
Restrictions à l'obtention de licences	Des scores de 0 à 10 sont élaborés pour (1) le coût du délai (nombre de jours civils nécessaires pour obtenir une licence) et (2) le coût financier d'obtention de la licence (en pourcentage du revenu par habitant). La note finale est ensuite calculée en effectuant la moyenne de ces deux scores.	Banque mondiale
Actionnariat bancaire	Les données relatives au pourcentage des dépôts bancaires détenu par des banques à capitaux privés sont utilisées pour élaborer des intervalles de score de la participation de l'État au secteur financier.	Banque mondiale
Contrôle des prix	Mesure à quel point les prix sont fixés par le marché ou par l'État.	*IMD World Competitiveness Yearbook*
Demande privée		
Raffinement des processus d'achat	Réponses d'enquête à la question portant sur les décisions d'achat (1 = en fonction seulement du prix, 7 = en fonction d'une analyse élaborée de la performance).	Forum économique mondial, *Global Competitiveness Report*
3. ACCÈS AUX FINANCEMENTS		
Accès à l'emprunt		
Notation pays	Repose sur une évaluation effectuée par l'*Institutional Investor Magazine*.	IMD *World Competitiveness Yearbook*
Crédit intérieur au secteur privé	Fait référence aux ressources financières apportées au secteur privé (prêts, achat de titres autres que de participation, crédits commerciaux et autres effets à recevoir) qui créent une créance remboursable.	Publié dans *Indicateurs du développement dans le monde*, Banque mondiale. Les données proviennent des statistiques financières internationales du FMI.
Facilité d'accès au crédit	Réponses d'enquête à la question portant sur la facilité d'obtention d'un concours bancaire avec un bon plan prévisionnel d'activités et sans sûreté (1 = impossible, 7 = facile).	Forum économique mondial, *Global Competitiveness Report*
Écart de taux d'intérêt	Taux d'intérêt des prêts moins taux de rémunération des dépôts (sur la base des taux annuels moyens de chaque pays).	FMI, *Statistiques financières internationales*
Indice des droits légaux	Évalue dans quelle mesure les lois sur le nantissement et les faillites facilitent l'octroi de prêts. Plus le score est élevé, mieux ces lois se prêtent à un essor de l'accès au crédit.	Banque mondiale, *Doing Business*

Tableau B.1. **Indicateurs des déterminants entrepreneuriaux et sources des données**

Catégorie des déterminants	Définition	Sources des données
Accès au capital-risque		
Disponibilité de capital-risque	Réponses d'enquête à la question portant sur la possibilité pour les entrepreneurs porteurs de projets risqués mais innovants de trouver, en général, du capital-risque dans leur pays (1 = faux, 7 = vrai).	Forum économique mondial, *Global Competitiveness Report*
Capital-risque – Phase initiale	Niveau des investissements effectués par des entreprises de capital-risque dans de jeunes entreprises durant la phase d'amorçage et de démarrage.	OCDE, Programme sur les indicateurs de l'entrepreneuriat, à partir des sources suivantes : ABS : Australian Bureau of Statistics EVCA : Association européenne du capital-investissement et du capital-risque VEC : Venture Enterprise Center KVCA : Korean Venture Capital Association NZVCA : New Zealand Venture Capital Association
Capital-risque – Phase d'expansion	Niveau des investissements effectués par le secteur du capital-risque dans de jeunes entreprises en phase d'expansion (qui suit les phases d'amorçage et de démarrage).	OCDE, Programme sur les indicateurs de l'entrepreneuriat, à partir des sources suivantes : ABS : Australian Bureau of Statistics EVCA : Association européenne du capital-investissement et du capital-risque VEC : Venture Enterprise Center KVCA : Korean Venture Capital Association NZVCA : New Zealand Venture Capital Association
Marchés d'actions		
Rachats	Transactions d'achat d'une entreprise, d'une entité ou d'une société auprès de ses actionnaires.	OCDE, Programme sur les indicateurs de l'entrepreneuriat, à partir des sources suivantes : ABS : Australian Bureau of Statistics EVCA : Association européenne du capital-investissement et du capital-risque VEC : Venture Enterprise Center KVCA : Korean Venture Capital Association NZVCA : New Zealand Venture Capital Association
Capitalisation boursière du marché primaire	Capitalisation du marché boursier primaire (valeur des actions émises sur le marché) par rapport au PIB.	World Federation of Exchange
Capitalisation boursière du marché secondaire	Évaluation de l'efficience des marchés boursiers finançant les entreprises. L'échelle va de 1 (moins bonne efficience) à 10 (meilleure efficience).	IMD *World Competitiveness Yearbook*
Protection des investisseurs	Principaux indicateurs : transparence des transactions (indice Publicité des transactions), responsabilité des opérations menées avec un lien de dépendance (indice Responsabilisation du management), possibilité pour les actionnaires de poursuivre le management pour faute (indice Facilité des poursuites pour l'actionnaire), force de l'indice de protection des investisseurs (moyenne des trois indices).	Banque mondiale, *Doing Business*
Capitalisation boursière des entreprises récemment cotées	Capitalisation boursière (nombre total d'actions nouvelles émises multiplié par leur valeur au premier jour de la cotation) des entreprises nationales nouvellement cotées, rapportée au PIB.	World Federation of Exchange
Rotation du marché boursier primaire	Volume total d'actions échangées sur les marchés boursiers en pourcentage du PIB.	Banque mondiale et *Base de données de Standard & Poor's sur les marchés émergents*
	4. CRÉATION ET DIFFUSION DE CONNAISSANCES	
Activités de R-D		
Dépenses de R-D des entreprises		OCDE, *Statistiques sur la science et la technologie*
Dépenses de R-D de l'État		OCDE, *Statistiques sur la science et la technologie*

Tableau B.1. **Indicateurs des déterminants entrepreneuriaux et sources des données**

Catégorie des déterminants	Définition	Sources des données
Dépenses de R-D de l'enseignement supérieur		OCDE, *Statistiques sur la science et la technologie*
Coopération internationale entre dépôts de demandes de brevet PCT	Mesure la coopération internationale existant entre les dépôts de demandes de brevet au titre du Traité de coopération en matière de brevets (PCT), en pourcentage de l'ensemble des brevets (par date de demande).	OCDE, *Statistiques sur la science et la technologie*
Brevets accordés, selon le lieu de résidence de l'inventeur	Nombre de brevets accordés aux inventeurs, en fonction de leur lieu de résidence. Somme des brevets octroyés par l'OEB (Office européen des brevets) et l'USPTO (*US Patent and Trademark Office*).	OCDE, *Statistiques sur la science et la technologie*
Financement privé de l'activité de R-D	Ensemble des investissements dans la R-D financés par le secteur privé, indépendamment du lieu de la dépense, en pourcentage du PIB.	OCDE, *Statistiques sur la science et la technologie*
Financement public de l'activité de R-D	Ensemble des financements publics de la R-D, en pourcentage du PIB.	OCDE, *Statistiques sur la science et la technologie*
Transfert de connaissances non commerciales		
Recherche de l'enseignement supérieur financée par les entreprises	Dépenses de R-D dans l'enseignement supérieur qui sont financées par des entreprises, en pourcentage de l'ensemble des dépenses de recherche.	OCDE, *Statistiques sur la science et la technologie*
Part des brevets détenus par des universités	Pourcentage de brevets détenus par des universités. Ne sont inclus que les pays ou économies où existent plus de 300 brevets.	OCDE, *Base de données sur les brevets*
Universités ou autres organismes publics de recherche à l'origine d'innovations	Part des entreprises innovantes qui déclarent que les universités d'État ou d'autres organismes publics de recherche représentent une source importante d'innovation.	Eurostat, Enquête communautaire sur l'innovation (CIS)
Collaboration université/industrie en matière de recherche	Réponses d'enquête à la question portant sur le niveau de collaboration existant entre les entreprises et les universités en matière de R-D (de 1 pour minime ou inexistante jusqu'à 7 pour intensive et permanente).	Forum économique mondial, *Global Competitiveness Report*
Coopération inter-entreprises		
PME déclarant que la coopération est une source d'innovation	Part des petites et moyennes entreprises (PME) innovantes qui signalent un type de coopération comme une source d'innovation.	Eurostat, Enquête communautaire sur l'innovation (CIS)
Disponibilité et adoption des technologies		
Chiffre d'affaires du commerce électronique	Ensemble des ventes Internet de la dernière année civile, hors TVA, en pourcentage du chiffre d'affaires total.	Eurostat, *Statistiques sur la société de l'information*
Entreprises utilisant l'administration en ligne	Part des entreprises qui utilisent un service public en ligne, sur la base de toutes les entreprises d'au moins 10 salariés, hors secteur financier.	Eurostat, *Statistiques sur la société de l'information*
Dépenses TIC	Dépenses d'équipements, de logiciels et de services des TIC, en pourcentage du PIB	Observatoire européen des technologies de l'information (EITO)
Dépenses TIC/Communications	Dépenses d'équipements de télécommunications et de services de transport de données, en pourcentage du PIB.	Observatoire européen des technologies de l'information (EITO)
5. CAPACITÉS ENTREPRENEURIALES		
Formation à la gestion d'entreprise et à l'entrepreneuriat (qualifications)		
Étudiants internationaux inscrits dans l'enseignement tertiaire	Part des étudiants internationaux dans l'ensemble des inscriptions tertiaires.	OCDE, *Regards sur l'éducation*
Population ayant un niveau d'études tertiaire	Part des individus âgés de 25 à 34 ans qui ont un niveau d'études tertiaire de type B, ou tertiaire de type A assorti de la participation à des programmes poussés de recherche.	OCDE, *Regards sur l'éducation*
Qualité des écoles de gestion	Réponses d'enquête à la question portant sur la qualité des écoles nationales de management (de 1 = limitée ou mauvaise à 7 = parmi les meilleures du monde).	Forum économique mondial, *Global Competitiveness Report*
Formation scolaire à la création d'entreprise	Proportion de la population âgée de 18 à 64 ans formée pendant les études (à titre facultatif ou obligatoire) à la création d'entreprise.	Global Entrepreneurship Monitor (GEM) *2008 Executive Report*
Formation post-scolaire à la création d'entreprise	Proportion de la population âgée de 18 à 64 ans formée après les études (à titre facultatif ou obligatoire) à la création d'entreprise.	Global Entrepreneurship Monitor (GEM) *2008 Executive Report*
Immigration		
Afflux de main-d'œuvre étrangère	Entrées de travailleurs étrangers en pourcentage de la population active.	OCDE, Perspectives des migrations internationales
Migrants ayant un niveau d'études tertiaire	Part des migrants très qualifiés en pourcentage de l'ensemble des migrants.	OECD, *A profile of immigrant populations in the 21st century. Base de données sur les immigrants dans les pays de l'OCDE* (DIOC).
Travail indépendant, par lieu de naissance	Part du travail indépendant des personnes allochtones. Le travail indépendant est mesuré en pourcentage de l'ensemble de l'emploi.	OCDE, Perspectives des migrations internationales
Stocks de main-d'œuvre étrangère	Stock de travailleurs étrangers en pourcentage de la population active.	OCDE, Perspectives des migrations internationales

Tableau B.1. **Indicateurs des déterminants entrepreneuriaux et sources des données**

Catégorie des déterminants	Définition	Sources des données
	6. CULTURE ENTREPRENEURIALE	
Propension à devenir travailleur indépendant	Réponses d'enquête à la question portant sur le souhait de devenir travailleur indépendant dans les cinq ans. Cette question n'a été posée qu'aux salariés.	Commission européenne, Eurobaromètre Flash
Intentions entrepreneuriales	Pourcentage de la population âgée de 18 à 64 ans (hors individus engagés dans une quelconque phase d'activité entrepreneuriale) ayant l'intention de créer une entreprise dans les trois ans.	Global Entrepreneurship Monitor (GEM) *2009 Executive Report*
Motivations entrepreneuriales	Pourcentage d'entrepreneurs en phase initiale motivés par un désir soit (a) d'indépendance, soit (b) d'accroissement de leur revenu.	Global Entrepreneurship Monitor (GEM) *2007 Executive Report*
L'entrepreneuriat vu par les dirigeants d'entreprise	Notation par les cadres supérieurs du niveau entrepreneurial des chefs d'entreprise de leur pays, sur une échelle de 0 à 10.	IMD *World Competitiveness Yearbook*
Les entrepreneurs créent des emplois	Réponses d'enquête.	Commission européenne, Eurobaromètre Flash
Les entrepreneurs tirent parti du travail d'autrui	Réponses d'enquête.	Commission européenne, Eurobaromètre Flash
Les entrepreneurs sont le fondement de la création de richesse	Réponses d'enquête.	Commission européenne, Eurobaromètre Flash
Les entrepreneurs ne pensent qu'à leur portefeuille	Réponses d'enquête.	Commission européenne, Eurobaromètre Flash
La crainte de l'échec peut être un frein à la création d'entreprise	Pourcentage de la population âgée de 18 à 64 ans non engagée dans une activité entrepreneuriale qui entrevoit de bonnes possibilités de création d'entreprise, mais que la peur de l'échec empêche de passer à l'acte.	Global Entrepreneurship Monitor (GEM) *2008 Executive Report*
Conditions favorables à la création d'entreprise	Pourcentage de la population âgée de 18 à 64 ans non engagée dans une activité entrepreneuriale qui entrevoit de bonnes possibilités de création d'entreprise dans les six mois.	Global Entrepreneurship Monitor (GEM) *2008 Executive Report*
Image des entrepreneurs	Réponses d'enquête à la question portant sur l'image des entrepreneurs en fonction de leur statut social. Les entrepreneurs sont comparés aux fonctionnaires et dirigeants d'entreprise.	Commission européenne, Eurobaromètre Flash
Risque d'échec	Réponses d'enquête à la question portant sur le désir de création d'entreprise s'il y a risque d'échec.	Commission européenne, Eurobaromètre Flash
Désir de posséder sa propre entreprise	Réponses d'enquête.	Commission européenne, Eurobaromètre Flash
Attitudes à l'égard de l'entrepreneuriat		
Préférence pour le travail indépendant	Réponses d'enquête à la question portant sur la préférence accordée au travail indépendant ou au salariat.	Commission européenne, Eurobaromètre Flash

ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES

L'OCDE est un forum unique en son genre où les gouvernements œuvrent ensemble pour relever les défis économiques, sociaux et environnementaux que pose la mondialisation. L'OCDE est aussi à l'avant-garde des efforts entrepris pour comprendre les évolutions du monde actuel et les préoccupations qu'elles font naître. Elle aide les gouvernements à faire face à des situations nouvelles en examinant des thèmes tels que le gouvernement d'entreprise, l'économie de l'information et les défis posés par le vieillissement de la population. L'Organisation offre aux gouvernements un cadre leur permettant de comparer leurs expériences en matière de politiques, de chercher des réponses à des problèmes communs, d'identifier les bonnes pratiques et de travailler à la coordination des politiques nationales et internationales.

Les pays membres de l'OCDE sont : l'Allemagne, l'Australie, l'Autriche, la Belgique, le Canada, le Chili, la Corée, le Danemark, l'Espagne, l'Estonie, les États-Unis, la Finlande, la France, la Grèce, la Hongrie, l'Irlande, l'Islande, Israël, l'Italie, le Japon, le Luxembourg, le Mexique, la Norvège, la Nouvelle-Zélande, les Pays-Bas, la Pologne, le Portugal, la République slovaque, la République tchèque, le Royaume-Uni, la Slovénie, la Suède, la Suisse et la Turquie. L'Union européenne participe aux travaux de l'OCDE.

Les Éditions OCDE assurent une large diffusion aux travaux de l'Organisation. Ces derniers comprennent les résultats de l'activité de collecte de statistiques, les travaux de recherche menés sur des questions économiques, sociales et environnementales, ainsi que les conventions, les principes directeurs et les modèles développés par les pays membres.

ÉDITIONS OCDE, 2, rue André-Pascal, 75775 PARIS CEDEX 16
(30 2011 02 2 P) ISBN 978-92-64-09579-3 – n° 58054 2011

Panorama de l'entrepreneuriat 2011

Panorama de l'entrepreneuriat est une nouvelle publication régulière qui présente une collecte originale d'indicateurs destinés à mesurer l'état de l'entrepreneuriat accompagnée d'explications sur le contexte politique et sur l'interprétation des données. Cette publication contient également des chapitres spéciaux qui traitent de problèmes de mesures et de solutions possibles concernant l'entrepreneuriat et ses déterminants. Dans cette première édition, les sujets spéciaux couverts sont : la démographie d'entreprise et les entrepreneurs verts.

Cette nouvelle publication est un produit du Programme d'indicateurs de l'entrepreneuriat OCDE-Eurostat (PIE) qui est un programme à long terme de statistiques d'entrepreneuriat comparables au niveau international et adaptées la décision politique. Le travail consiste à développer des définitions et des concepts standards et à engager les instituts nationaux et les agences internationales dans la collecte des données. Un groupe international de statisticiens et d'analyste fournit les orientations du Programme, qui bénéficie du parrainage de la Fondation Ewing Marion Kauffman aux États-Unis et du Consortium international pour l'entrepreneuriat (ICE).

Table des matières

Mesurer l'entrepreneuriat

Indicateurs de l'entrepreneuriat et registres d'entreprises : importance de la comparabilité internationale
Mesurer l'entrepreneuriat vert

Indicateurs de l'entrepreneuriat

Indicateurs structurels sur la population des entreprises
Naissance, décès et survie des entreprises
Création et destruction d'emplois
Croissance des entreprises
Indicateurs actualisés de l'entrepreneuriat
Entrepreneuriat féminin
Entrepreneuriat immigré
Déterminants de l'entrepreneuriat : quelques indicateurs

Merci de citer cet ouvrage comme suit :

OCDE (2011), *Panorama de l'entrepreneuriat 2011,* Éditions OCDE.
http://dx.doi.org/9789264097735-fr

Cet ouvrage est publié sur *OECD iLibrary*, la bibliothèque en ligne de l'OCDE, qui regroupe tous les livres, périodiques et bases de données statistiques de l'Organisation. Rendez-vous sur le site ***www.oecd-ilibrary.org*** et n'hésitez pas à nous contacter pour plus d'informations.

2011

éditionsOCDE
www.oecd.org/editions

ISBN 978-92-64-09579-3
30 2011 02 2 P

